

REPUBLIQUE DU TCHAD

UNITE-TRAVAIL-PROGRES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRIMATURE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

TCHAD

SCHEMA DIRECTEUR
AGRICOLE (2006-2015)

ET

PLAN D' ACTIONS

VERSION FINALE

JUIN 2005

AVEC L'ASSISTANCE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO)

SUR FINANCEMENT DU PROJET D'APPUI, A L'ELABORATION, A LA
PROGRAMMATION ET AU SUIVI DES POLITIQUES RURALES AU TCHAD
(PAEPS)/ SERVICE DE COOPERATION ET D'ACTION CULTURELLE/
AMBASSADE DE FRANCE



REPUBLIQUE DU TCHAD
Les départements et leurs chefs-lieux



TABLE DES MATIERES

I. Contexte et justification.....	9
1.1.-Politiques et stratégies sectorielles antérieures	9
1.1.1.-Conférences internationales successives de Genève (I, II, III et IV)	9
1.1.2.-Consultation sectorielle sur le développement rural (CSDR)	10
1.1.3.-Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP).....	11
1.2.-Cadre stratégique du schéma directeur agricole	12
1.2.1.-Schéma directeur de l'eau et de l'assainissement	12
1.2.2.-Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA)	12
II Cadre macro-économique	15
2.1. Place de l'agriculture dans l'économie du Tchad.....	15
2.2. Politiques macro-économiques et leurs impacts sur l'agriculture	15
III. Situation agricole actuelle.....	20
3.1. Données physiques	20
3.1.1. Ressources naturelles.....	20
3.1.2. Dispositif institutionnel d'appui.....	20
3.1.2.1.-Secteur public	20
3.1.2.2.-Secteur associatif.....	22
3.1.3.-L'intégration régionale	23
3.1.4 Financement du développement rural et agricole	23
3.2.-Systèmes de production	27
3.2.1.-Système de production de la zone soudanienne	27
3.2.2.-Systèmes de production de la zone sabélienne	29
3.2.3.-Systèmes de production de la zone sabarienne	30
3.3.-Contraintes et atouts majeurs.....	30
3.3.1.-Contraintes majeures	30
3.3.1.1.-Contraintes institutionnelles.....	30
3.3.1.2.-Contraintes réglementaires et législatives	31
3.3.1.3.-Contraintes commerciales	31
3.3.1.4.-Contraintes financières, humaines et matérielles.....	32
3.3.1.5.-Contraintes naturelles.....	32
3.3.2.-Atouts majeurs.....	32
IV-Objectifs, options et domaines prioritaires de développement agricole	34
4.1.-Objectifs du schéma directeur agricole.....	34
4.2.-Options stratégiques et domaines d'intervention prioritaires	34
4.2.1.-Programme d'appui au service public.....	34
4.2.1.1.-Objectif	34
4.2.1.2.-Stratégie de mise en œuvre	34

4.2.1.3.-Sous-programmes.....	35
4.2.2.-Programme de promotion du secteur privé et associatif.....	36
4.2.2.1.-Objectifs.....	36
4.2.2.2.-Sous-programmes.....	37
4.2.3.-Programme d'appui à l'amélioration de l'environnement socio-économique.....	38
4.2.4.-Programme de relance des productions vivrières.....	38
4.2.4.1.-Objectifs.....	38
4.2.4.2.-Stratégies de mise en œuvre.....	39
4.2.4.3.-Sous-programmes.....	40
4.2.5.-Programme de développement des productions à but commercial.....	41
4.2.5.1.-Objectifs.....	41
4.2.5.2.-Stratégie de mise en œuvre.....	41
4.2.5.3.-Sous-programme.....	42
4.2.6.-Programme de relance des productions industrielles.....	42
4.2.6.1.-Objectifs.....	43
4.2.6.2.-Stratégies de mise en œuvre.....	43
4.2.6.3.-Sous-programmes.....	43
V.- Financement des programmes.....	45
5.1.- Coût total des programmes.....	45
5.2.- Règles de financement.....	45
5.3.- Mécanisme de décaissement.....	45
VI. Mécanisme de mise en œuvre et de suivi du SDA.....	46
ANNEXES.....	48
Annexe 1 : liste des projets du secteur rural.....	49
Annexe 2 : Organigramme du Ministère de l'Agriculture.....	51
Annexe 3 : Evolution de la production et de la consommation vivrières et perspectives.....	52
Annexe 4 : Diagnostic de la situation de l'agriculture du Tchad.....	53
Annexe 5 : Feuille de route pour la réforme du secteur coton.....	65
Annexe 6 : Schéma Directeur de l'Agriculture, objectifs, programmes prioritaires et domaines d'intervention prioritaire.....	69
Annexe 7 : Coûts détaillés.....	70

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
CDA	Comités Départementaux d'Action
CEC	Caisses d'Épargne et de Crédit
CEFOD	Centre de Formation pour le Développement
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CEN-SAD	Communauté des Etats Sahélo Sahariens
CFPR	Centre de Formation et de Promotion Rurale
CILONG	Centre de Liaison des Organisations Non Gouvernementales
CILSS	Comité Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CONAMAC	Conseil National d'Appui au Mouvement Associatif et Coopératif
CSDR	Consultation Sectorielle sur le Développement Rural
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FASR	Facilité d'ajustement structurel renforcé
FCFA	Franc de la Communauté Française d'Afrique
FMI	Fond Monétaire International
FRPC	Facilité de la Réduction de la pauvreté et de la croissance
INADES	Institut national de développement économique et social
IPPTE	Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés
ITRAD	Institut Tchadien de Recherche Agricole pour le Développement
LRVZ	Laboratoire de recherche zootechnique et vétérinaire
MPZS	Mouvement Paysan de la zone soudanienne
NEPAD	Nouveau Partenariat Economique pour le Développement de l'Afrique
ONDR	Office National pour le Développement Rural
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation des producteurs
PASEP	Projet d'appui au système d'élevage pastoral
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique
PIB	Produit Intérieur Brut
PIDR	Plan d'Intervention pour le Développement Rural
PNIMT	Programme National d'Investissement à Moyen Terme
PNSA	Programme National de Sécurité Alimentaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRASAC	Pôle régional de recherche appliquée en zone de savane de l'Afrique Centrale
PROADEL	Programme d'Appui au Développement Local
PRODABO	Programme de développement rural décentralisé dans l'Ouaddaï-Biltine
PRODALKA	Programme de développement rural décentralisé dans le Mayo-Kebbi
PROSE	Programme de Renforcement des Capacités Sectorielles
PSANG	Projet de Sécurité Alimentaire au Nord Guéra
PSAOP	Programme d'Appui au secteur Agricole et aux organisations paysannes
PVERS	Projet de Valorisation des Eaux de Ruissellement de Surface
SCAC	Service de Coopération et d'Action Culturelle
SDA	Schéma Directeur Agricole
SECADEV	Secours catholique de développement
SMA	Sommet Mondial de l'Alimentation
SNBG	Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance
SNRP	Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté
SODELAC	Société pour le Développement du Lac Tchad
UA	Union Africaine

RESUME EXECUTIF

Les orientations stratégiques de développement rural et de sécurité alimentaire définies par l'Etat tchadien reposent sur les options stratégiques présentées à la Table Ronde de Genève II en 1985. Ces options traitent essentiellement les questions d'urgence de relance de l'économie à partir d'un plan intérimaire (1986 – 1988). Ce plan est complété par la réunion sectorielle de suivi initiée à la suite de Genève III (1990) qui a permis au pays de présenter à la table ronde de Genève IV, les nouvelles orientations stratégiques de développement pour la période 1998-2005. Révisées et complétées par la réunion de suivi tenue en 1999, ces nouvelles orientations ont nourri la consultation sectorielle sur le développement rural (CSDR) qui réaffirme la volonté politique de l'Etat tchadien et confirme la priorité du secteur rural dans le développement du pays.

L'objectif central de la CSDR est « l'accroissement durable du volume de production dans un environnement préservé et le renforcement des capacités du secteur rural pour relever le niveau de vie de la population et l'emploi ». Cet objectif sera atteint à travers les axes suivants : (i) l'accroissement de la production ; (ii) l'émergence des filières compétitives ; (iii) la gestion et la valorisation des ressources naturelles ; (iv) la promotion du monde rural ; (v) l'amélioration de l'efficacité des interventions publiques ; (vi) le renforcement des infrastructures rurales de base. La SNDR est mise en œuvre à travers un plan d'intervention pour le développement rural (PIDR). Adopté en 2002, le PIDR se veut un instrument fédérateur et un cadre cohérent de coordination des interventions des bailleurs de fonds. Il est doté d'une enveloppe initiale de 100 millions de \$EU et comporte deux programmes majeurs : le programme de développement local (PRODEL) et le programme de renforcement des capacités sectorielles (PASAOP). Deux sous-programmes transversaux (appui à la micro-finance et suivi du secteur) complètent le dispositif.

La CSDR a abordé de manière synthétique les trois grandes composantes du développement rural (agriculture, forêt et élevage) et a pris en compte dans son programme d'actions, 143 projets du secteur rural, en cours d'exécution et de programmation. Une première revue de la mise en œuvre de ces projets a mis en évidence leur faible impact en termes d'augmentation sensible des productions agricoles, de réduction de l'insécurité alimentaire et l'extrême pauvreté notamment en milieu rural.

Pour palier ces faiblesses et particulièrement faire face à la paupérisation croissante de la majorité des populations tchadiennes (64% se trouvent en dessous du seuil extrême de pauvreté), une stratégie nationale de réduction de la pauvreté (SNRP) a été élaborée et adoptée en juin 2003.

La stratégie nationale de réduction de la pauvreté (SNRP) se fixe comme objectif à l'horizon 2015, de réduire de moitié l'incidence de l'extrême pauvreté sur la base d'une économie post-pétrolière forte, diversifiée, compétitive basée essentiellement sur le secteur agricole qui occupe plus de 80% de la population tchadienne.

Elle constitue désormais le cadre global de politique gouvernementale d'intervention en matière de développement pour les quinze années à venir. Elle a pour objectif de développer une dynamique d'ensemble de la réduction de la pauvreté dans tous les compartiments de l'administration publique et de la société civile, tout en dégagant un noyau de secteurs prioritaires inspiré par le profil de pauvreté et ses déterminants, à savoir, le secteur de la santé, du développement rural (y compris l'eau et l'environnement), les infrastructures et le secteur de l'éducation et de la formation. Pour atteindre ces objectifs, la SNRP s'articule autour de cinq axes principaux suivants : (i) promouvoir la bonne gouvernance ; (ii) assurer une croissance économique forte et soutenue ; (iii) améliorer le capital humain ; (iv) améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables et (v) restaurer et sauvegarder les écosystèmes.

Dans le secteur rural, la SNRP vise spécifiquement le développement des infrastructures de base et l'accroissement durable de la production rurale (axe 2) ; le renforcement du cadre réglementaire et des capacités de gestion des ressources naturelles en impliquant davantage les populations rurales (axe 5). Les objectifs prioritaires en matière d'accroissement durable de la production rurale sont : (i) un accroissement des investissements dans les aménagements hydro-agricoles et pastoraux ; (ii) l'amélioration de l'accès aux matériels et intrants agricoles ; (iii) l'amélioration de l'accès aux services d'appui pour les agriculteurs et les éleveurs ; (iv) l'amélioration de l'accès aux services financiers ; (v) l'amélioration de l'accès aux marchés ;

(vi) la diversification de la production agricole et la protection des cultures ; (vii) le développement des filières.

La mise en œuvre de la SNRP est toujours attendue. En effet, aucun « prolongement » stratégique et opérationnel n'a été défini entre la SNRP d'une part, et les stratégies et programmes sectoriels élaborés avant 2001 d'autre part. La mise en cohérence et l'opérationnalisation de la SNRP constitue de nos jours tout un « chantier » à réaliser et explique la faible mobilisation actuelle des investissements dans le secteur agricole.

De plus, la SNRP n'aborde pas spécifiquement la problématique d'insécurité alimentaire et de pauvreté en milieu rural, rendant ainsi nécessaire la préparation et la mise en œuvre à titre pilote, du programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA). L'impact positif des opérations pilotes menées dans le cadre du PSSA a conduit à la préparation et la mise en œuvre du programme national de sécurité alimentaire (PNSA), approuvé en mai 2005 par le gouvernement du Tchad et la communauté des bailleurs de fonds.

Le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA), se fixe comme objectif de contribuer à vaincre la faim et combattre l'insécurité alimentaire à l'échelon national à l'horizon 2015 par l'augmentation durable de la productivité et du niveau de production combinée à des mesures susceptibles de garantir l'accessibilité des populations tant quantitativement que qualitativement aux denrées alimentaires tout en conservant les ressources naturelles de base. Il constitue donc une étape importante du prolongement de la SNRP dans le secteur rural et une réponse immédiate aux questions de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté en milieu rural notamment. Il est aussi un cadre stratégique ancré sur les objectifs globaux de développement rural et orientés spécifiquement vers la vision prospective de la sécurité alimentaire au Tchad à l'horizon 2015.

Toutefois, en couvrant l'ensemble des sous-secteurs du développement rural liés à la sécurité alimentaire, le PNSA, conformément aux attentes du gouvernement est recentré sur les questions agricoles touchant directement la sécurité alimentaire.

Ainsi, en s'inscrivant dans le prolongement de la mise en œuvre de la SNRP, le SDA précise la vision stratégique de la composante agricole du PNSA, complète son plan d'actions et établit un plan d'investissement permettant de concrétiser les objectifs de la SNRP et du PNSA.

L'objectif du SDA est de contribuer à l'augmentation durable de la production agricole dans un environnement préservé et sécurisé. Plus spécifiquement, le schéma directeur agricole devrait assurer :

- i. la sécurité alimentaire (l'accès des populations notamment les groupes vulnérables aux aliments sains et en quantité suffisante, en tout temps et tout lieu) ;
- ii. l'augmentation des revenus et la création des emplois notamment en milieu rural ;
- iii. l'amélioration de la croissance économique et du volume des devises qui rentrent dans le pays ;
- iv. l'amélioration durable du niveau et de la qualité de vie des ruraux ;
- v. le renforcement de l'intégration régionale du Tchad notamment en matière d'échanges commerciaux.

Le Schéma directeur agricole s'articule autour de six options stratégiques qui sont traduits en programmes et de dix-huit domaines d'intervention prioritaires qui sont regroupés dans seize sous-programmes.

La mise en œuvre de ces programmes est prévue sur une durée de 10 ans et se fera en deux phases de cinq ans chacune. Le coût total de l'ensemble de nouvelles interventions est estimé à 193 244,6 Millions de F CFA soit 295,03 millions d'Euros, soit encore 411,16 Millions de USD sur 10 ans. L'exécution de la première phase coûtera environ 114 964,6 Millions de F CFA soit 244,606 Millions de USD. Le gouvernement apporterait 39 411,6 Millions de F CFA, soit 83,854 Millions de USD ; la contribution des

bénéficiaires est estimée à 12 657,2 millions de F CFA, soit 26,93 Millions de USD. Ce montant est apporté par les programmes de productions industrielles et de productions à but commercial pour lesquelles les bénéficiaires participent à hauteur de 40% et 15% respectivement des coûts total de chacun de ces programmes. L'apport des bénéficiaires dans les productions vivrières se situe à 5% du coût du programme.

La mobilisation de ces crédits se fera à travers des fonds guichets, développés à titre pilote, dans le cadre du schéma directeur agricole et devant évoluer vers un **fonds développement agricole permanent** alimenté par les ressources internes et externes. Les modalités d'accès à ces fonds guichets devront être définies dans le cadre d'une consultation ultérieure, avant le début de la mise en œuvre des plans d'actions.

Du fait de son inscription dans la durée (2006 à 2015), le SDA doit reposer sur un mécanisme de mise en œuvre et de suivi qui ne doit pas seulement se limiter à la recherche de financement et au suivi des engagements pris en matière de développement agricole. Mais il doit aussi être un processus dynamique qui prolonge la réflexion entamée, précise et affine le diagnostic et les propositions faites par les personnes ressources de l'équipe nationale et les différents ateliers. Autrement dit, ce mécanisme doit permettre de (i) appuyer l'exécution des programmes retenus ; (ii) suivre l'exécution des programmes et proposer d'éventuelles réorientations étant donné qu'il est fondé sur le principe d'une dynamique de revue et de reformulation en fonction de l'évolution de l'environnement macro-économique et institutionnel ; (iii) évaluer les effets et l'impact des programmes et aider à la reformulation des ajustements de politique agricole et au-delà du développement rural.

Dans cette acception, le mécanisme de mise en œuvre et de suivi du SDA s'inscrit dans le cadre général du suivi du programme national de sécurité alimentaire et de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté adoptée par le pays et devient un cadre permanent de suivi de la stratégie du secteur rural. Le mécanisme répondra aux principes suivants :

- une participation effective des acteurs des secteurs public, privé et associatif, avec une attention particulière sur les femmes, les jeunes et les groupes marginaux, dans la programmation, le suivi et l'évaluation des interventions ;
- un développement de complémentarités et de synergies entre programmes et secteurs à chaque échelon administratif, à travers notamment les organes de concertations existantes (Cellule permanente, comité régional d'action, comité départemental d'action, comité local d'action avec leur comités techniques respectifs) ;
- la primauté des aspects techniques sur les questions administratives au sein des instances de concertation en vue de garantir une meilleure articulation intersectorielle ;
- un placement des organes de concertation (CRA, CDA, CLA) au niveau des collectivités territoriales.

Une fois le SDA adopté, il reviendra aux autorités nationales d'envisager sur la base du contenu du document les modalités pratiques de son exécution et de son suivi.

L'élaboration du SDA s'est faite suivante une démarche participative, à travers :

- i. la revue documentaire par des personnes ressources,
- ii. des consultations inter sectorielles qui ont concerné les acteurs des secteurs public, privé et associatif ainsi que les partenaires au développement,
- iii. des concertations régionales (ateliers régionaux) et nationale (atelier national) qui ont regroupés ces mêmes acteurs pour amender, valider, approfondir et compléter le diagnostic et les propositions d'actions retenues.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Depuis 2000, le Tchad appuyé par le Fonds Monétaire International (FMI), s'est doté des instruments de gestion économique et financière à travers le cadrage macro-économiques, le plan de trésorerie, les outils de gestion rationnelle et transparente des ressources et de dépenses publiques. Ces instruments lui permettent d'assurer les grands équilibres macro-économiques et surtout de préparer le nouveau défi de gestion et de valorisation des ressources de l'Initiative des pays pauvres très endettés et de celles du pétrole.

En mai 2001, le Tchad a été admis à l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés qui lui permet de bénéficier des mesures de réduction de sa dette envers les organismes multilatéraux (Banque Mondiale, Fonds Monétaire International, Banque Africaine de Développement) et de disposer de ce fait, des ressources budgétaires additionnelles importante de l'ordre de 260 millions de \$EU, soit des débours annuels de près de 9,1 milliards de FCFA sur quinze ans.

A ces ressources s'ajoutent celles du pétrole dont l'exploitation a démarrée en juillet 2003. L'exploitation du pétrole rapporterait au Tchad en période de croisière, au moins 2 milliards de \$EU par an au cours des 15 prochaines années. L'adoption d'une stratégie et d'un texte législatif¹ cohérent pour la gestion des ressources pétrolières permettra à l'Etat tchadien d'utiliser de façon efficace cet accroissement substantiel de ressources en vue d'atteindre ses objectifs stratégiques de développement économique.

Les perspectives nouvelles qui s'ouvrent placent ainsi le Tchad à la fois devant une opportunité réelle et un défi d'éradication de la pauvreté. Il s'agit du défi de créer les conditions d'une croissance soutenue dès maintenant et d'une répartition équitable, dans l'espace et entre les générations actuelles et futures, des fruits de cette croissance durable que permettra une utilisation appropriée et efficiente des ressources de l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (IPTE) et du projet pétrolier. Toutefois, le pays ne peut atteindre ces objectifs stratégiques que si ses capacités d'absorption sont augmentées, et ses capacités d'administration et de suivi de projets relevant des secteurs prioritaires dont le secteur rural, sont renforcées. Plusieurs étapes ont marqué l'évolution des politiques stratégiques dont les plus importantes sont :

1.1.-POLITIQUES ET STRATEGIES SECTORIELLES ANTERIEURES

1.1.1.-CONFERENCES INTERNATIONALES SUCCESSIVES DE GENEVE (I, II, III ET IV)

Grâce à un partenariat actif Gouvernement et les Bailleurs de fonds, quatre conférences internationales ont été organisées.

La première conférence internationale sur le Développement tenue à Genève en Novembre 1982 s'est particulièrement penchée sur les problèmes de reconstruction.

Les orientations stratégiques du gouvernement en matière de développement rural et de sécurité alimentaire reposent sur les options stratégiques présentées à la Table Ronde de Genève II² en 1985 et la réunion sectorielle de suivi initiée à la suite de Genève III³ en 1990 et qui ont permis à l'Etat Tchadien de

¹ Déclaration de politique sur la gestion des ressources pétrolières et loi n° 001/PR/99 portant gestion des ressources pétrolières, adoptée par le Parlement le 30 décembre 1998.

² La Table Ronde de Genève II correspondait à la période d'urgence et a permis la relance de l'économie sur la base du plan intérimaire 1986-1988. Au plan rural, l'accent est mis sur le secteur agro-sylvo-pastoral

³ La Table Ronde de Genève III a adopté le plan d'orientation « Tchad Horizon 2000 »

présenter à la Table Ronde de Genève IV⁴ les orientations stratégiques pour la période 1998-2005 dans le plan révisé et complété par la réunion de suivi tenue en 1999.

Ces nouvelles orientations ont nourri la consultation sectorielle sur le développement rural (CSDR) qui réaffirme la volonté politique de l'Etat tchadien et confirme la priorité du secteur rural dans le développement du pays.

1.1.2.-CONSULTATION SECTORIELLE SUR LE DEVELOPPEMENT RURAL (CSDR)

Pour réaffirmer sa volonté politique et confirmer la priorité du secteur rural dans le développement du pays, le gouvernement tchadien s'est doté d'une stratégie nationale de développement rural qu'il a présentée aux principaux bailleurs de fonds en juin 1999 lors de la Consultation Sectorielle sur le Développement Rural (CSDR).

L'objectif central de la politique sectorielle est « l'accroissement durable du volume de production dans un environnement préservé et le renforcement des capacités du secteur rural pour relever le niveau de vie de la population et l'emploi ». Cet objectif sera atteint à travers les axes suivants : (i) l'accroissement de la production agricole ; (ii) l'émergence des filières compétitives ; (iii) la gestion et la valorisation des ressources naturelles ; (iv) la promotion du monde rural ; (v) l'amélioration de l'efficacité des interventions publiques ; (vi) le renforcement des infrastructures rurales de base.

L'opérationnalisation de la stratégie sectorielle s'est traduite par l'identification d'un plan d'Intervention pour le Développement Rural (PIDR) qui est un instrument d'appui à la mise en œuvre des programmes issus de la Consultation Sectorielle sur le Développement Rural. Le Plan d'Intervention pour le Développement Rural (PIDR), élaboré à la suite de la CSDR et adopté en 2002 se veut un instrument fédérateur et un cadre cohérent de coordination des interventions des bailleurs, doté de flexibilité permettant des interventions complémentaires coordonnées, non dupliquées et ne rentrant pas en compétition entre elles.

Ce plan doté d'une enveloppe de l'ordre de 100 millions de dollars EU au départ, est subdivisé en deux programmes majeurs :

- projet d'appui au développement local (PROADEL), décliné en trois (3) sous programmes : (i) développement local ; (ii) aménagement de l'espace rural ; (iii) actions d'intérêt général ;
- le projet d'appui au renforcement des services agricoles et des Organisations Paysannes (PSAOP, ex PROSE : Programme de renforcement des capacités sectorielles), décliné en trois sous programmes également : i) appui institutionnel aux départements ministériels ; (ii) appui aux organisations professionnelles et du secteur privé ; (iii) appui aux services du secteur rural ;

Et deux sous programmes transversaux qui sont (i) l'appui à la micro finance et (ii) l'appui au mécanisme de suivi du secteur.

Plusieurs autres projets d'appui au développement rural sont inscrits dans cette démarche d'intervention qui vise à appuyer l'initiative et la responsabilité des populations et des entrepreneurs dans un cadre réformé de soutien de l'Etat. Il s'agit entre autre du PROADEL⁵, du PSAOP⁶, du PASEP⁷, du

⁴ La Table Ronde de Genève IV a mis en exergue les secteurs prioritaires qui sont : la Santé, l'Education, les Infrastructures et le Développement rural

⁵ Projet d'appui au développement local

⁶ Projet d'appui au secteur agricole et aux organisations paysannes

⁷ Projet d'appui au système d'élevage pastoral

PRODALKA⁸, du PRODABO⁹ en exécution et PGRN/ZS¹⁰, PRODER-K¹¹ en cours d'instruction. Le tableau détaillé des programmes majeurs est en **Annexe 1**.

Une première revue de la mise en œuvre de ces projets a mis en évidence leur faible impact en termes d'augmentation sensible des productions agricoles, de réduction de l'insécurité alimentaire et de l'extrême pauvreté notamment en milieu rural.

Pour palier ces faiblesses et faire face, en particulier à la paupérisation croissante de la majorité¹² des populations tchadiennes, une stratégie nationale de réduction de la pauvreté (SNRP) a été élaborée et adoptée en juin 2003.

1.1.3.-STRATEGIE NATIONALE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE (SNRP)

L'ensemble des orientations stratégiques développées jusqu'en 2001 ont été reprises dans la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté (SNRP) validée par le Comité de pilotage en juillet 2002, puis approuvée le 4 juin 2003 par le Haut comité interministériel. La Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP) s'appuie sur un diagnostic ayant mis en évidence l'ampleur de la pauvreté du Tchad (64% de la population tchadienne se trouvent en dessous du seuil d'extrême pauvreté). Ce diagnostic, soutenu par les perceptions du bien-être et de la pauvreté par les populations, a permis d'analyser les interactions entre la pauvreté et l'environnement macro-économique. La SNRP constitue désormais le cadre global de politique gouvernementale d'intervention en matière de développement pour les quinze années à venir. Elle a pour objectif de développer une dynamique d'ensemble de la réduction de la pauvreté dans tous les compartiments de l'administration publique et de la société civile, tout en dégagant un noyau de secteurs prioritaires inspiré par le profil de pauvreté et ses déterminants, à savoir, le secteur de la santé, du développement rural (y compris l'eau et l'environnement), les infrastructures et le secteur de l'éducation et de la formation. Pour atteindre ces objectifs, la SNRP s'articule autour de cinq axes principaux suivants : (i) promouvoir la bonne gouvernance ; (ii) assurer une croissance économique forte et soutenue ; (iii) améliorer le capital humain ; (iv) améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables et (v) restaurer et sauvegarder les écosystèmes.

Dans le secteur rural, la SNRP vise spécifiquement le développement des infrastructures de base et l'accroissement durable de la production rurale (axe 2) ; le renforcement du cadre réglementaire et des capacités de gestion des ressources naturelles en impliquant davantage les populations rurales (axe 5). Les objectifs prioritaires en matière d'accroissement durable de la production rurale sont : (i) un accroissement des investissements dans les aménagements hydro-agricoles et pastoraux ; (ii) l'amélioration de l'accès aux matériels et intrants agricoles ; (iii) l'amélioration de l'accès aux services d'appui pour les agriculteurs et les éleveurs ; (iv) l'amélioration aux services financiers ; (v) l'amélioration de l'accès aux marchés ; (vi) la diversification de la production agricole et la protection des cultures ; (vii) le développement des filières.

Toutefois, la mise en œuvre de la SNRP est toujours attendue. Aucun « prolongement » stratégique et opérationnel n'a été défini entre la SNRP et les stratégies et programmes sectoriels élaborés avant 2001. La mise en cohérence et l'opérationnalisation de la SNRP dans le secteur rural constitue de nos jours, tout un « chantier » à réaliser et explique la faible mobilisation des investissements dans le secteur agricole. Face à cette situation le Gouvernement du Tchad vient de lancer le 4 mai 2005 un atelier national portant sur l'évaluation de la mise en œuvre de la SNRP. Cet atelier en confirmant le constat ci-dessus, a fixé une nouvelle échéance (juin à décembre 2005) pour le lancement de la mise en œuvre effective de la SNRP entre autres dans le sous-secteur de l'agriculture.

⁸ Programme de développement rural décentralisé dans le Mayo-Kebbi

⁹ Programme de développement rural décentralisé dans l'Ouaddaï-Biltine

¹⁰ Projet de gestion des ressources naturelles en zone soudanienne

¹¹ Projet de développement rural du Kanem

¹² 64% se trouvent en dessous du seuil extrême de pauvreté

1.2.-CADRE STRATEGIQUE DU SCHEMA DIRECTEUR AGRICOLE

La SNRP n'aborde pas spécifiquement la problématique d'insécurité alimentaire et de pauvreté en milieu rural en décembre 2002, rendant ainsi nécessaire l'élaboration du schéma directeur de l'eau et de l'assainissement ainsi que la préparation et la mise en œuvre à titre pilote, du programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA) en 2001. L'impact positif des opérations pilotes menées dans le cadre du PSSA a conduit à la préparation et la mise en œuvre du programme national de sécurité alimentaire (PNSA), approuvé en mai 2005 par le gouvernement du Tchad et la communauté des bailleurs de fonds.

1.2.1.-SCHEMA DIRECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le poids élevé de la contrainte « eau » dans la conduite des activités notamment agricoles, les multiples usages de cette ressource et le souci de mieux la gérer, ont amené le gouvernement à élaborer le Schéma directeur de l'eau et de l'assainissement. Ce schéma qui a été adopté en décembre 2002 par le Haut comité national pour l'environnement, définit les priorités qui cadrent avec les orientations de la SNRP et les objectifs de développement du Millénaire (ODM) relatifs à la valorisation durable des ressources en eau. Dans le domaine de hydraulique agricole, il s'agit de renforcer les capacités de gestion et d'exploitation des grands périmètres irrigués, l'aménagement des périmètres privés et la réhabilitation des grands périmètres, en accordant la priorité à la formation et à l'organisation des paysans.

1.2.2.-PROGRAMME NATIONAL DE SECURITE ALIMENTAIRE (PNSA)

Le Programme National de Sécurité Alimentaire est fondé sur l'ensemble des orientations politiques et stratégiques du secteur rural élaborées par le Gouvernement du Tchad au cours de ces dernières années et constitue l'une des traductions de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP) qui a été approuvée par le Haut Comité Interministériel en Juin 2003. Il intègre les engagements du Tchad portant sur la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté à l'échelle régionale et internationale. Ces engagements n'ont malheureusement connu aucune avancée significative faute de mobilisation des ressources due probablement à l'absence ou au faible ancrage des stratégies régionales aux stratégies nationales.

Malgré la pertinence des orientations stratégiques évoquées et des programmes qui en ont découlé, les questions de sécurité alimentaire n'y ont pas été mises en évidence et aucun prolongement opérationnel de ces stratégies et programmes n'a été envisagé en terme de réduction de l'insécurité alimentaire chronique au Tchad.

En effet, le bilan des projets agricoles en annexe illustre globalement le niveau actuel d'articulation entre ces projets et le PNSA. Toutefois les questions de sécurité alimentaire dans toutes ses dimensions ne sont pas prises en compte par ces projets, notamment en ce qui concerne les aspects nutritionnels et organisationnels ainsi que les conditions ainsi que les conditions d'accessibilité à la nourriture pour les différentes couches vulnérables des populations. Le PNSA, en tenant compte de ces constats, a envisagé des actions complémentaires évitant ainsi la duplication des interventions. Ceci constitue à la fois une valeur ajoutée non moins importante et un gage d'opérationnalité du PNSA.

L'objectif global du programme est de contribuer à vaincre la faim et combattre l'insécurité alimentaire à l'échelon national à l'horizon 2015 par l'augmentation durable de la productivité et du niveau de production combinée à des mesures susceptibles de garantir l'accessibilité des populations tant quantitativement que qualitativement aux denrées alimentaires tout en conservant les ressources naturelles de base.

La mise en œuvre du PNSA a été basée sur une approche participative impliquant l'ensemble des acteurs concernés (paysans, éleveurs, groupement et associations de producteurs et de services, Organisations Non Gouvernementales, institutions de recherche et de développement, services techniques et administratifs de l'Etat, les partenaires au développement).

La conduite de la formulation qui a été essentiellement menée par des capacités nationales laisse présager une appropriation durable et forte des structures publiques et non publiques de l'ensemble du processus de formulation, d'appui à la mise en œuvre et du suivi/évaluation du PNSA. L'engagement du

Gouvernement à mobiliser des ressources nécessaires (humaines, matérielles et financières) pour la mise en œuvre et le suivi du Programme est un gage pour l'atteinte de l'objectif principal du PNSA.

L'analyse du fonctionnement actuel des systèmes de production dans les différentes zones agro écologiques du pays, de la situation institutionnelle et organisationnelle en rapport avec les objectifs du Gouvernement en matière de sécurité alimentaire ont permis de dégager les axes prioritaires d'intervention du PNSA, pour :

- Accroître durablement, diversifier et intensifier les productions agricoles, forestières et halieutiques, afin de faire face à l'insécurité alimentaire structurelle dans les zones vulnérables ;
- Améliorer la qualité de l'alimentation des groupes vulnérables et leur capacité d'accéder aux aliments ;
- Renforcer la capacité nationale à constituer des stocks et à disposer d'un système efficace de veille et d'intervention pour réduire les effets de l'insécurité alimentaire conjoncturelle ;
- Mettre en place un mécanisme de pilotage et de suivi de la mise en œuvre de la politique de sécurité alimentaire

La prise en compte simultanée de toutes ces préoccupations permet d'agir sur l'amélioration de l'état de sécurité alimentaire à l'échelon national notamment sur trois de ses principaux aspects à savoir : la disponibilité, la stabilité et l'accessibilité. Le PNSA qui met l'accent sur l'accroissement durable de la production alimentaire se composera d'actions prioritaires synthétisées et regroupées dans les huit (8) sous-programmes suivants :

- Sous-Programme I : Valorisation des ressources naturelles ;
- Sous-Programme III : Intensification des cultures ;
- Sous-Programme III : Diversification des systèmes de productions ;
- Sous-programmes IV : Commercialisation et Transformation ;
- Sous-Programme V : Santé et Nutrition ;
- Sous-Programme VI : Aide alimentaire et dispositif de veille ;
- Sous-programme VII : Mesures d'accompagnement du PNSA ;
- Sous-Programme institutionnels. VIII : Appui à la mise en œuvre du PNSA et Arrangements

Toutefois, en couvrant l'ensemble des sous-secteurs du développement rural liés à la sécurité alimentaire, le PNSA, conformément aux attentes du gouvernement est recentré sur les questions agricoles touchant directement la sécurité alimentaire.

Ainsi, en s'inscrivant dans le prolongement de la mise en œuvre de la SNRP, le gouvernement tchadien avec l'appui de ses partenaires au développement (SCAC et FAO) a envisagé l'élaboration d'un schéma directeur agricole (SDA). Le SDA précise la vision stratégique de la composante agricole du PNSA, complète son plan d'action et établit un plan d'investissement permettant de concrétiser les objectifs de la SNRP et du PNSA.

Ce besoin de vision stratégique assorti d'un plan d'actions est d'autant plus important que l'approche projet tend à se multiplier, en l'absence d'un cadre de référence indiquant les opérations à mener à court, moyen et long termes par le Ministère de l'Agriculture. Cette situation se traduit notamment par :

- i. une inégale répartition géographique des projets/programmes, des structures d'appui, même publiques, sur le territoire national ;
- ii. le manque de cohérence, de complémentarité et de synergie entre les projets et programmes à travers lesquels la plupart des investissements extérieurs sont réalisés en milieu rural ;
- iii. des retards importants enregistrés dans la mise en œuvre des projets et programmes en cours du fait de manque de clarté dans la définition de la période de leur achèvement ;
- iv. d'important décalage entre la programmation de l'assistance extérieure et l'assistance nationale ;
- v. la sous-estimation des charges récurrentes et leur non budgétisation ;
- vi. la difficile mobilisation des fonds de contre partie ;
- vii. la cohérence des actions menées dans ces sous-secteurs (agriculture et élevage) du développement rural, avec la SNRP¹³, les ODM¹⁴, et les politiques économiques et agricoles de la CEMAC¹⁵.

¹³ Stratégie nationale de réduction de la pauvreté

¹⁴ Objectif de développement du millénaire

¹⁵ Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale

II CADRE MACRO-ECONOMIQUE

2.1. PLACE DE L'AGRICULTURE DANS L'ECONOMIE DU TCHAD

Avant l'ère pétrolière (juillet 2003), l'économie tchadienne était peu diversifiée. 80% des exportations relevaient du secteur rural et plus précisément de quatre produits (coton, bétail, peaux, gomme arabique). Plus précisément, le coton fibre et les productions animales contribuent respectivement pour 45% et 26% aux les recettes d'exportations hors pétrole. La gomme arabique et la pêche apportent respectivement 7% et 3% de ces recettes.

L'agriculture et l'élevage contribuent en moyenne pour 40% à la formation du PIB. Le secteur agricole contribue pour 21% au PIB et emploie plus de 2,3 millions de personnes soit 80% de la population active du pays dont plus de la moitié est composée de femmes. L'élevage représente 18% du PIB et 40% des exportations¹⁶. Il joue un rôle social et économique important pour environ 40% de la population.

L'analyse des données ci-dessus montre que l'agriculture contribue de façon substantielle à la création des richesses et des emplois.

Par rapport au niveau de la campagne agricole 1994-1995, la production vivrière a augmenté en moyenne de 11,2% sur 10 ans. Cette augmentation est principalement expliquée par l'accroissement des superficies cultivées, qui ont sur la même période, progressé de 17,2%¹⁷. A l'intérieur de ces moyennes nationales, la production des céréales sèches en général et du sorgho en particulier a reculé en moyenne de 5,2% (avec -3,2% en zone soudanienne et -7,2% en zone sahélienne) au profit du riz dont la production a augmenté de 88% par rapport à la campagne 1994-1995 (avec 7,6% en zone soudanienne et 169% en zone sahélienne). L'arachide est la production qui a connu, notamment en zone sahélienne, la plus forte progression surtout à partir de la campagne 2002 où le niveau de production de la campagne de référence a été multiplié par sept (7).

L'évolution tendancielle de la production agricole cache aussi de très fortes variations d'une campagne à une autre. Par exemple, la production de céréales a été estimée à 1,62 millions de tonnes en 2003/2004 contre 1,04 millions de tonnes la campagne suivante (2004/2005)¹⁸. Ces variations s'expliquent en grande partie par la dominance de l'agriculture pluviale dans un contexte d'irrégularité et de baisse des précipitations ainsi que d'importantes attaques des cultures.

2.2. POLITIQUES MACRO-ECONOMIQUES ET LEURS IMPACTS SUR L'AGRICULTURE

Depuis 2000, le Tchad appuyé par le Fonds Monétaire International (FMI), se dote des instruments de gestion économique et financière (cadrage macro-économique, plan de trésorerie, outils de gestion rationnelle et transparente des ressources et de dépenses publiques). Ces instruments lui permettent d'assurer les grands équilibres macro-économiques et surtout de préparer le nouveau défi de gestion et de valorisation des ressources de l'Initiative des pays pauvres les plus endettés et celles du pétrole qui se pose au pays.

En mai 2001, le Tchad a été admis à l'Initiative PPTE qui lui permet de bénéficier des mesures de réduction de sa dette envers les organismes multilatéraux (Banque Mondiale, Fonds monétaire international, Banque africaine de développement) et de disposer de ce fait, des ressources budgétaires additionnelles. A ces ressources s'ajoutent celles du pétrole dont l'exploitation a démarrée en juillet 2003. L'exploitation du pétrole rapporterait au Tchad en période de croisière, au moins 2 milliards de \$EU par

¹⁶ Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), 2001

¹⁷ Calcul de la mission d'élaboration du schéma directeur agricole du Tchad, à partir des données de la Direction Nationale de statistiques agricoles et de Office Nationale de développement rural.

¹⁸ Rapport sur la mise en œuvre du SNRP, décembre 2004, p.14.

an au cours de 15 prochaines années. L'adoption d'une stratégie et d'un texte législatif¹⁹ cohérent pour la gestion des ressources pétrolières permettra à l'Etat tchadien d'utiliser de façon efficace cet accroissement substantiel de ressources en vue d'atteindre ses objectifs stratégiques de développement économique.

Pour mener à bien et faire aboutir cet ensemble des stratégies, le pays s'est doté d'une Stratégie nationale de bonne gouvernance (SNBG) en août 2002. La SNBG vise l'amélioration de la gestion des affaires publiques. Cet objectif global se décline en cinq objectifs spécifiques qui sont : (i) l'assainissement des finances publiques ; (ii) la poursuite de la réforme administrative ; (iii) l'amélioration de la gestion des secteurs prioritaires ; (iv) le renforcement du partenariat avec les organisations de la société civile ; (v) l'amélioration de la sécurité » des biens et des personnes.

Les réformes entreprises par le gouvernement du Tchad avec l'appui de ces partenaires au développement et du FMI en particulier, contribueront à créer les conditions de stabilité sociale, monétaire et du taux d'inflation et partant, elles permettront d'établir un climat propice à l'investissement privé.

Les politiques de stabilisation d'ajustement structurel menées par les autorités nationales, pour une gestion rationnelle des finances et des projets de développement, sont accompagnées par des mesures concrètes ayant contribué de manière significative à l'amélioration de la gouvernance.

Le gouvernement du Tchad a par ailleurs confirmé son désengagement de la production en élaborant en 2000, la stratégie de réforme de la filière coton en vue d'assurer la viabilité économique et technique à long terme de la production du coton. Elle vise (i) le désengagement de l'Etat des activités de production ; (ii) le renforcement des capacités des organisations de producteurs ; (iii) l'amélioration du réseau routier ; (iv) l'amélioration de la production hors champs.

Les axes prioritaires de ces stratégies visent à lever trois défis :

- i. Satisfaire, en tout temps et sur l'ensemble du territoire national, à la demande alimentaire et aux besoins nutritionnels des populations dans un contexte de croissance démographique (2,4% par an) et urbaine²⁰ ;
- ii. Limiter la dégradation du capital productif ;
- iii. Mettre les organisations paysannes en situation d'assumer les fonctions dont l'Etat se désengagerait.

Le programme économique et financier, soutenue par la Facilité de la Réduction de la Pauvreté et de la Croissance- FRPC, vise également à renforcer l'assainissement des Finances Publiques et préconise la réforme de la sécurité sociale, notamment celle de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale et la Caisse des Retraités du Tchad.

En résumé, les réformes engagées ont permis de créer un cadre plus libéral pour la promotion des activités agricoles et économiques. Toutefois des pesanteurs persistent. Elles sont liées aux conditions de travail et aux comportements des agents de l'Etat, à l'absence de motivation du personnel, à la faible participation des populations à la conception, à la programmation et à la mise en œuvre des programmes et projets pour une appropriation effective des actions de développement, aux faibles capacités des structures publiques et privées à répondre aux besoins des populations tout comme celles des organisations de base (groupements, coopératifs) à faire efficacement face aux problèmes de développement dans un esprit de co-responsabilité.

Indicateurs socioéconomiques et pauvreté dans le secteur agricole

¹⁹ Déclaration de politique sur la gestion des ressources pétrolières et loi n° 001/PR/99 portant gestion des ressources pétrolières, adoptée par le Parlement le 30 décembre 1998.

²⁰ Le PNIMT note que « la population urbaine est passée de 16% de la population totale en 1975 à 24% en 2002. Plus de 10% de la population totale vit dans la ville et la périphérie de N'Djamena. p.4.

Le PIB par habitant, un des plus faibles du monde, est de 200\$EU et n'a progressé en moyenne annuelle que de 1,4 % au cours de la période de 1970 à 1990²¹. L'économie n'est pas suffisamment diversifiée : avant l'ère pétrolière, les exportations reposaient à 80% sur le secteur rural et plus précisément sur quatre produits (coton, bétail, peaux et gomme arabique) qui procuraient la presque totalité des recettes d'exportation. La situation économique s'est améliorée avec la dévaluation du franc CFA en 1994. De 1994 à 1997, la croissance réelle du PIB a été en moyenne de 4% par an et a atteint 4,6% en 1998. En 2002 elle s'est même élevée à 10,6% grâce principalement à une augmentation de la consommation. Le rythme élevé de la croissance démographique (2,4% par an), lié au faible niveau de développement, pèse fortement sur la progression du revenu moyen annuel par habitant qui est très faible aussi bien en milieu urbain (188000 FCFA) qu'en milieu rural (73000 FCFA)²².

Les principales données macro-économiques sont les suivantes :

Données agro et socio-économiques

Indicateur	1990	2000	Variation %
PIB (millions \$EU)	439	991	126
Population (en milliers d'habitants)	6000	7478	25
PIB par habitant	73,2	132,5	81
Importation /PIB(%) (an 1998 et 2002)	30	63	110
Exportation /PIB(%) (an 1998 et 2002)	19,0	14,0	-26
Dépenses globales Etat/PIB%	24,0	20,5	-15
Recette locales/PIB%	6,0	8,1	35
Déficit courant budget de l'Etat%	5,0	2,0	-60
Dette totale/PIB (%)	29,0	73,8	55

Source : INSEED

Les principaux indicateurs socioéconomiques liés à la pauvreté et à la sécurité alimentaire apparaissent ci-dessous dans le tableau 2

Indicateur	
Indice de pauvreté (%) (1987/2000)	64%
Personnes en état de sous nutrition (million) (1997/1999)	2417
Personnes en état de sous nutrition (%) (1997/1999)	34%
Enfant en déficit pondéral (%) (1996/1997)	39%
Enfant en état de sous-nutrition (%) (1996/1997)	40%

Sources : Rapport mondial sur le DHD, EDST

Malgré les plans de développement et les programmes d'ajustement structurel mise en œuvre depuis 1987, tous les indicateurs montrent que le niveau de pauvreté de la population n'a cessé de s'aggraver au cours des trois dernières décennies. Les indicateurs socio-économiques du Tchad figurent parmi les plus mauvais des pays d'Afrique subsaharienne et les besoins alimentaires moyens des populations tchadiennes ne sont à peine couverts qu'une année sur cinq. Le niveau de développement humain établi par le PNUD est l'un des plus faibles du monde ; il est de 0,403 en 1999 et classe le pays à la 166ème place sur 173²³. Cette moyenne nationale cache de grandes disparités entre préfectures. Les préfectures qui ont le niveau de développement humain le plus élevé sont celles qui abritent les centres urbains les plus importants

²¹ MPDC/INSEED, 11/2003

²² Stratégie nationale réduction de la pauvreté, 2003.

²³ Source : DSRP 2003.

(Chari-Baguirmi : 0,430, Logone Occidental : 0,422, Moyen-Chari : 0,413) ; celles qui présentent le niveau le plus faible sont le Salamat (0,259), le Lac (0,139) et le Guéra (0,50).

Selon les données de l'enquête ECOSIT, le seuil de pauvreté globale au niveau national est estimé à 218 FCFA et le seuil de pauvreté alimentaire à 194 FCFA par jour et par personne²⁴. Il faut noter que ce seuil est largement inférieur au seuil de pauvreté global standard international fixé à un dollar par jour et par personne, soit environ 525 FCFA.

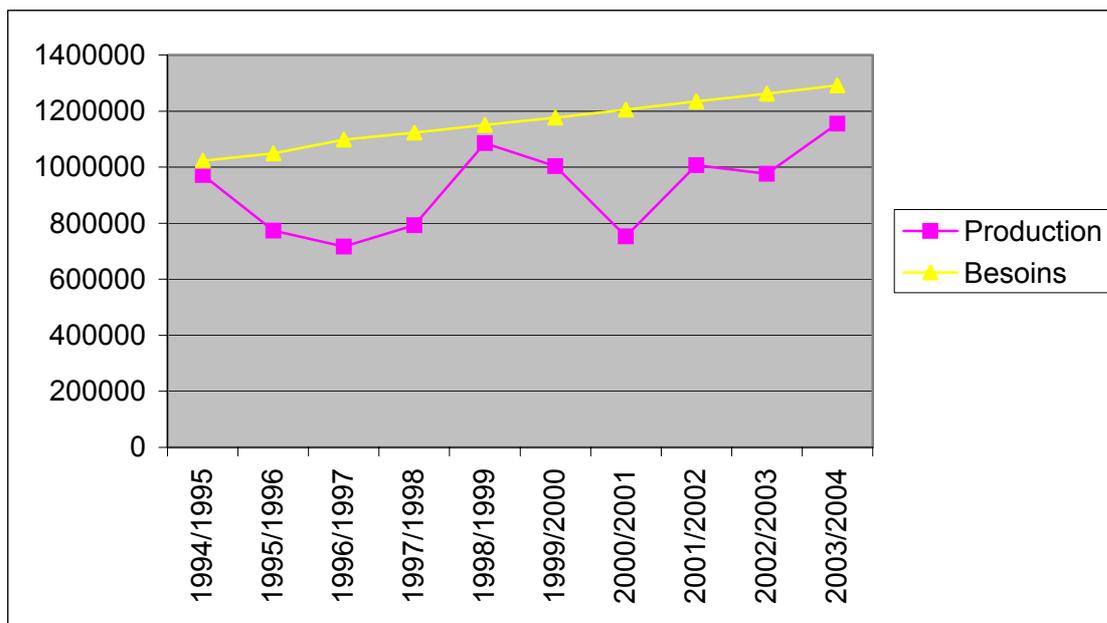
Selon ces données, plus d'un tchadien sur deux n'a pas de revenu suffisant pour satisfaire ses besoins alimentaires minima. Les revenus agricoles représentent 21%, ce qui au regard de la population occupée dans le secteur dénote aussi bien de la faiblesse des revenus disponibles par individu que des termes de l'échange défavorables au monde rural.

La situation nutritionnelle du pays se caractérise par de faibles disponibilités calorifiques par personne et par jour. L'apport moyen par habitant est estimé à 1720 calories par jour alors que cette moyenne est de 2160 calories à l'échelle de l'Afrique subsaharienne et de 2480 pour l'ensemble des pays en développement.

Selon l'enquête à indicateurs multiples (EIMI) réalisée en 2000, 28,3% des enfants en général et 12% des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition aiguë. La malnutrition chez les enfants se manifeste également par de nombreux cas d'insuffisance pondérale (26% des enfants de moins de 5 ans) ou de goitre du à la carence en iode (5,5% des enfants de 6 à 12 ans). La carence en vitamine A est l'un des problèmes majeurs de santé au Tchad. La carence en fer est également un problème nutritionnel fréquent chez les femmes enceintes (50%) et les enfants.

La situation alimentaire du pays se caractérise, ces dernières années, par de réguliers déficits céréaliers. La production nationale, qui varie d'une année à l'autre selon des proportions importantes (971.470 T en 1994, 753.040 en 2000 et 1.154.600 T en 2003), ne permet plus de couvrir les besoins en céréales du pays, établis selon la norme de 159kg/hab/an. Le graphique N° 1 à la page suivante, qui compare le niveau de couverture des besoins en céréales du pays par la production nationale au cours des dix dernières années, montre bien que les besoins ne sont couverts en aucun moment par la production nationale. (DSA/MA, Bilan céréalier de 1994/1995 à 2003/2004).

Graphique 1: Couverture des besoins céréaliers par la production locale, tirée du PNSA, 2005



²⁴ Calculé sur la base d'un besoin calorique de 2 163 kcal par personne et par jour, niveau inférieur à celui de 2 480 kcal, communément utilisé pour l'ensemble des pays en développement.

En mai 2001, Le Tchad a atteint le point de décision à l'initiative PPTE, permettant au pays de bénéficier de mesure de réduction de sa dette envers les organismes multilatéraux (FMI, BM, BAD) et l'inscription de ressources budgétaires additionnelles.

De même, l'exploitation du pétrole, démarré en Août 2003, aura des retombées significatives pour le Tchad qui bénéficiera d'au moins 2 milliards de \$EU/an de revenus pour les 15 prochaines années d'exploitation.

Dans le cadre des réformes économiques entreprises avec l'appui du FMI depuis 2000, la mise en œuvre d'instruments de gestion économique et financière (cadre macro-économique, plan de trésorerie, outils de gestion rationnelle et transparente des ressources et dépenses publiques) doit permettre d'assurer les grands équilibres macro-économiques et financiers, mais surtout de préparer le nouveau défi de gestion et de valorisation des ressources pétrolières, qui se pose au pays.

Cependant, malgré l'adoption d'une stratégie et d'un texte législatif cohérent pour la gestion des ressources pétrolières, l'état d'impréparation de l'ensemble des rouages de l'Etat, tel qu'illustré par les difficultés d'absorption des ressources additionnelles PPTE, fait naître des inquiétudes quant à la capacité de l'administration, notamment agricole à utiliser de façon efficace cet accroissement substantiel de ressources.

III. SITUATION AGRICOLE ACTUELLE

3.1. DONNEES PHYSIQUES

3.1.1. RESSOURCES NATURELLES

Le Tchad est un vaste territoire d'Afrique centrale enclavé²⁵ et peu peuplé. Ses approvisionnements par voie maritime se font principalement à partir du port de Douala, Cameroun, qui est distant d'environ 1700 km de N'Djaména et du port de Tripoli en Libye, qui se situe à environ 3000 km d'Abéché (la ville d'Abéché est située à 800 km environ de N'Djaména). Les routes qui permettent d'y accéder sont généralement en mauvais état. La superficie du Tchad est de 1 284 000 km² pour une population estimée à 8,1 millions d'habitants en 2003 contre 7 millions d'habitants en 1996. La population est concentrée sur les zones méridionale et centrale du territoire et croît au rythme moyen de 2,4% par an. La densité moyenne de population s'établit à environ 6 habitants au km² avec de fortes variations entre les différentes zones agro écologiques : 0,12 habitant/km² dans la région de BET (zone saharienne) et plus de 50 habitants/km² dans celle du Logone Occidental.

Le Pays dispose de 39 millions d'hectares de terres arables, soit 30% du territoire national et d'importantes ressources en eau dont environ 20,6 milliards de m³ renouvelables et 263 à 554 milliards de m³ exploitables. Selon le Ministère de l'Agriculture, les ressources en eau sont constituées de nappes souterraines et des eaux de surface caractérisées par : (i) des cours d'eau permanents tels que le Chari 900Km) et le Logone (500Km) ; (ii) des cours d'eau semi-permanents dont les plus importants sont le Batha, le Bahr Azoun, le Salamat et le MayoKebbi ; et (iii) des lacs dont le plus important est le Lac Tchad avec une superficie qui est passé de 25 000 km² avant les sècheresses à quelque 10000 km² aujourd'hui. Il y a également d'autres lacs plus petits qui sont : lac Fitri (420 km²), lac Iro (200 km²), le lac Léré (42 km²), le lac de Fianga (30 km²), le lac Tikem (15km²) et le lac Tréné (12km²). Les eaux de surface sont utilisées pour la pêche et les besoins agro-sylvicoles sur 2 millions d'hectares. Les besoins de l'élevage sont satisfaits par les eaux de surface pérennes pour 30% et les eaux de surface non pérennes, pour 15%. Les autres besoins sont couverts par les eaux souterraines à raison de 35% en puisards et puits traditionnels et 20% en puits modernes.

La faune sauvage, bien qu'elle ait fortement régressé, est encore abondante et variée. Elle constitue un important patrimoine de biodiversité qu'il faut protéger.

3.1.2. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL D'APPUI

3.1.2.1.-Secteur public

Clé de voûte de la réussite de toute action d'appui du développement du secteur agricole, le dispositif organisationnel du Ministère de l'Agriculture a, au fil des années, subi de nombreuses modifications pour tenir compte de la mission qui lui est dévolue. Conformément au Décret n° 333/PR/PM/2002 du 26 juillet 2002, le cabinet est placé sous l'autorité d'un directeur avec pour mission d'animer les activités du chef de département.

Par Décret n 029/PR/MA/2003, le Ministère de l'Agriculture comprend ainsi : une Direction de cabinet, deux postes de Conseillers, une Inspection Générale, une Administration Centrale, des Organisations sous tutelle et des Services Extérieurs (**annexe 2**).

L'inspection générale, doit veiller à la conformité et à l'application des textes ainsi qu'au contrôle et à l'évaluation des organismes sous tutelles. Elle doit assurer des missions ponctuelles d'expertise à titre de conseil et d'audit.

²⁵ Le Tchad n'est relié à la mer que par une route de 1 700 km souvent en mauvais état.

L'administration Centrale quant à elle comprend un Secrétariat Général, deux Directions Générales et sept Directions Techniques.

Le Secrétariat général est chargé d'assurer la gestion technique, administrative et financière du département. Il apporte également un appui au Ministre dans la prise de décision engageant le département.

Les deux Directions Générales sont : la Direction Générale de la Production Agricole et de la Formation (DGPAF) et la Direction Générale du Génie Rural et de l'Hydraulique Agricole (DGGRHA).

Les Directions techniques comprennent : la Direction de la production agricole (DPA), la Direction de l'Enseignement Agricole, des Formations et de la Promotion Rurale (DEAFPR), la Direction de la Protection des végétaux et du Conditionnement (DPVC), la Direction de l'Hydraulique Agricole et des Aménagements Fonciers (DHAAF), la Direction des Equipements ruraux (DER), la Direction des Etudes, des Programmes et des Projets (DEPP), la Direction des Affaires Administratives, Financières et du Matériel (DAAFM).

Les organismes sous tutelle sont : la Société de Développement du Lac (SODELAC), l'Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le développement (ITRAD), l'Office National de Sécurité Alimentaire (ONASA), l'Office National de Développement Rural (ONDR), le CONACILLS.

Les services extérieurs comprennent les cinq délégations régionales que sont : la Délégation Régionale du Nord, la Délégation Régionale du Nord-Ouest, la Délégation Régionale de l'Est, la Délégation Régionale du Sud-Ouest et la Délégation Régionale du Sud-Est.

Au total, le Ministère de l'Agriculture compte 1108 agents, toutes catégories confondues dont 96 Ingénieurs agronomes ; 122 Ingénieurs d'agriculture ; 70 ingénieurs des travaux agricoles, 216 Conducteurs des travaux agricoles, 141 agents techniques et agents de culture ; 32 moniteurs d'agricultures et 395 agents contractuels et décisionnaires.

L'organisation du Ministère de l'Agriculture à travers son organigramme tend à première vue à répondre aux préoccupations de sa représentation auprès des producteurs en assurant un dispositif central et déconcentré aussi efficace que possible dans toutes les régions agricoles du Tchad. Mais, dans la réalité des faits, la présence sur le terrain des services déconcentrés est très faible. C'est en réalité, l'ONDR qui assure la réelle représentation du Ministère de l'Agriculture auprès des producteurs au niveau départemental et local.

La vulgarisation agricole est assurée essentiellement par l'ONDR, établissement public à caractère industriel et commercial, créé en 1965 pour apporter aux producteurs des conseils techniques en vue de la modernisation des moyens de production, jouer le rôle de centrale d'équipement pour assurer l'approvisionnement des producteurs en intrants et équipements, assurer la liaison entre les producteurs et les organismes chargés de la distribution du crédit agricole, susciter la création et la formation des groupements, enfin apporter son concours au ministère chargé du développement rural dans le cadre des plans nationaux de développement. Son champ d'intervention couvre l'ensemble du territoire national, en dehors de la préfecture du Lac, encadrée par la SODELAC. Les ONGs mènent également des actions de vulgarisation qui visent le développement des activités rurales. Cependant de nombreux handicaps empêchent la vulgarisation d'atteindre ses objectifs dans la réalité.

La recherche agronomique bénéficie d'un plan à moyen terme de la recherche agronomique (PMTRA, 2003) comportant cinq (5) programmes : (i) système de production et économie agricole ; (ii) cultures pluviales ; (iii) cultures irriguées ; (iv) production animale ; (v) environnement. De même un plan national semencier a été élaboré en 1996. Les institutions participant à la recherche sont : (i) l'ITRAD, placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, dont les domaines de recherches et de compétence portent sur les cultures vivrières et le coton ; (ii) le LRVZ, dépendant du Ministère de l'Elevage, et qui s'occupe de la recherche dans le domaine de la production animale, la santé et la production des vaccins, la transhumance ; (iii) le CNAR, crée en 1991 et ayant développé des compétences dans la facilitation des recherches se rapportant aux SIG et la cartographie, l'énergie, la paléontologie, les images satellitaires, la télédétection. Enfin, (iv) le PRASAC, institution spécialisée née d'une initiative conjointe des structures de

recherche du Cameroun, de la RCA, du Tchad et leurs partenaires occidentaux, IRD et CIRAD (France), Université Leyde (Pays-Bas).

La formation est assurée par différents intervenants. Au niveau du Ministère de l'Agriculture, la Direction de l'enseignement agricole, de la formation et de la promotion rurale (DEAFPR) coiffe les (i) Centres de formation et de promotion rurale (CFPR) dont l'origine remonte aux actions d'animation rurale conduite dans les années 1960 par la Jeunesse Agricole Chrétienne (JAC) et (ii) l'École des techniciens d'agriculture de Bah-Ili. L'École Nationale des Techniciens de l'Élevage dépend de la Direction de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la recherche du Ministère de l'Élevage. L'Institut des Sciences Agronomiques et Environnementales de Sarh et l'Institut Universitaire d'Abéché sont sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle. Les ONGs sont également très actifs dans le secteur, notamment : (i) le CEFOD, créé en 1967, qui assure la formation, la documentation et l'édition d'ouvrages ; (ii) l'INADES, implanté depuis 1978 à N'Djamena et disposant d'une antenne à Moundou, qui intervient dans les domaines de la sécurité alimentaire, la gestion des biens et des revenus, l'autogestion villageoise, l'analphabétisme, la protection de l'environnement, la gestion des petits projets et la formation des femmes ; (iii) le SECADEV créé en 1983 par le Diocèse de N'Djamena pour apporter la participation de l'Église Catholique au développement social et économique des zones sahélienne et sahariennes. Une certaine coordination est assurée par le COPIEC (Comité pédagogique inter-école) qui regroupe des représentants des écoles et des directions chargées de la formation.

Il existe un réseau de radio rurale qui contribue à la diffusion des informations diverses en direction, entre autres, des populations rurales

3.1.2.2.-Secteur associatif

Le secteur privé et associatif se compose des ONG, des Organisations paysannes et des entreprises et bureaux d'études.

Les **ONG** appuient et complètent les interventions des services publics précités dans le développement rural. On peut les classer en trois groupes :

- Les ONG internationales liées par une convention à l'État tchadien. On peut citer : INADES-TCHAD qui intervient essentiellement dans le Mayo-kebbi et le Moyen-Chari, World-Vision, arrivé en 1985 avec l'aide d'urgence, VITA/PEP (1991) pour distribuer le crédit, OXFAM (1992), AFDI (1988), SAILD (1991), APICA, AFRICARE, CARE/TCHAD, etc.
- Les ONG confessionnelles de droit tchadien comme le CECADEC, le SCMR, mais surtout le SECADEV et les BELACD qui sont des structures autonomes menant des programmes de développement dans la zone soudanienne.
- D'autres ONG locales telles que ARPES, ASSSAILD, ACRA, DARNA, ALTA-AWOUN, ACORD, etc, ont des interventions multiples dans les villages, avec bien souvent des appuis financiers extérieurs.

Les ONGs ont une présence effective dans la zone sahélienne et Soudanienne et leur capacité d'exécuter des programmes de développement rural a connu une amélioration certaine. Toutefois, la visibilité de leurs actions ne paraît pas évidente, compte tenu de la faiblesse du système mis en place pour le suivi. Il importe de relever qu'en dépit du nombre des ONGs et des efforts fournis par eux dans les activités de développement en milieu rural, le Tchad n'a pas à ce jour, adopté une loi relative à leur création et fonctionnement.

Le **CILONG**, organe national de liaison des ONG créé en 1986, a pour objectif des promouvoir et renforcer la concertation entre les ONG, les services administratifs, les organisations bi ou multilatérales et ensemble des organisations de la société civile

La **CONAMAC** a été créée en 1994, suite à la tenue en 1992 de la concertation nationale sur le mouvement associatif, avec pour objet de définir, coordonner et accompagner la mise en œuvre de la stratégie du mouvement coopératif. Elle regroupe actuellement quelque 7 000 groupements, 14 unions, 12 coopératives, 16 structures d'appui étatiques et privés, dont la DOP, l'ONDR, la DRHFP, le FIR, ainsi que de nombreuses ONG. Mais avec la réforme de la fonction publique, la décentralisation, la privatisation et la promotion du secteur privé, une nouvelle configuration du cadre institutionnel, plus ouvert à l'émergence des initiatives locales en milieu rural, se fait jour.

En ce qui concerne les associations et les coopératives, le Tchad compte quelques 35 000 groupements et plus de 4 000 associations villageoises et unions dans le domaine agricole. D'une manière générale, quatre catégories d'organisations paysannes peuvent être distinguées :

- les organisations de base couvrant divers secteurs d'intérêt de la vie rurale : développement, épargne et crédit, gestion de terroir, gestion de l'eau, etc. Dans le secteur de l'élevage, les groupements sont ceux d'intérêt pastoral (GIP) et de défense sanitaire (GDS). Les groupements de femmes sont très dynamiques, mais rencontrent des difficultés en raison de multiples contraintes sociologiques et autres qui les pénalisent.
- Les organisations fédératrices intervenant : (i) au niveau de filière : MPZS pour la filière coton, CPSAT pour le riz, UGAMAK pour le maraîchage ou (ii) assurant des fonctions économiques précises : unions/fédération de GDS, Unions des GUMAC (matériel agricole), unions des clubs/Caisse d'épargne et de crédit.
- Les organisations fédératrices de développement local, qui jouent un rôle non négligeable dans la mise en œuvre des nouveaux modes d'exploitation du milieu et de gestion des ressources naturelles en concertation avec les autres acteurs locaux concernés.
- Les syndicats agricoles, tels que le SYNTRART, le BOUCLIER et dans une certaine mesure, le MPZS, CNCP (Comité national de concertation des producteurs).

3.1.3-L'INTEGRATION REGIONALE

De par sa situation géographique, le Tchad est membre de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et de ce fait, membre de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Ainsi, il est régi par la stratégie agricole commune (SAC) qui met l'accent sur la nécessité de coordonner et d'harmoniser les politiques agricoles des pays membres dans un souci d'efficacité et de complémentarité.

Du fait aussi de sa situation géographique, le Tchad participe aux programmes des pays sahéliens et sahariens relatifs notamment à la problématique de sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté. Il s'agit, entre autres, du programme Régional de Sécurité Alimentaire (PRSA) qui se structure autour de trois composantes essentielles que sont : (i) l'appui au Programmes Spéciaux de Sécurité Alimentaire (PSSA) ; (ii) l'harmonisation des politiques agricoles ; et (iii) la facilitation des échanges.

Le Tchad fait également partie du Commission du bassin du Lac Tchad (CBLT), CILSS, CEN-SAD, ABN.

Son intégration dans cet environnement lui offre des opportunités d'information et d'échanges des technologies et référentiels technico-économiques éprouvés dans ces pays, des opportunités de marchés liés aux approvisionnements, aux produits finis, etc. La saisie et la valorisation de ces opportunités peuvent lui permettre d'avancer rapidement dans la mise en œuvre des programmes du schéma directeur.

3.1.4 FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT RURAL ET AGRICOLE

L'analyse de la structure du programme d'investissement public (PIP) par grandes masses, en % du concours total, montre une tendance à la hausse du financement extérieur alors que le financement intérieur suit une tendance à la baisse. En revanche, après des années de recul, la contribution de l'Etat au financement du secteur rural et particulièrement du sous-secteur agricole, progresse depuis 2003. L'analyse

comparative de ces deux tendances (contribution au secteur rural et financement intérieur au PIP), indique que l'Etat tchadien confirme la priorité donnée au secteur rural et au sous-secteur de l'agriculture.

Le tableau ci-dessous fournit le volume du programme d'investissement public (PIP) par sous secteur du développement rural pour la période 2001-2004. (données du Ministère des Finances et de l'économie)

Programme d'investissement public (PIP) en milliards de francs CFA												
	2001			2002			2003			2004		
	Bail	Etat	Total	Bail	Etat	Total	Bail	Etat	Total	Bail	Etat	Total
Agriculture	8,6	1,6	10,2	18,1	2,5	20,5	81,8	1,9	83,7	9,6	1,3	10,8
Elevage	0,9	0,1	1,1	3,7	nd	3,7	25,8	nd	25,8	1,7	nd	1,7
Environ/eau	10,6	0,2	10,8	16,7	0,3	17,0	72,5	0,3	72,8	7,6	0,3	7,9
Total/s	20,1	2,0	22,1	38,5	2,8	41,3	180,1	2,2	182,3	18,9	1,5	20,4
Total PIP	78,3	6,4	84,7	196,3	10,5	206,8	166,7	7,7	174,5	116,6	5,0	121,7
Contribution Etat à l'agriculture		15,68%			12,20%			2,27%			12,04%	
Contribution Etat au Dev. rural		9,05%			6,78%			1,21			7,35%	
contribution Etat au PIP		7,56%			5,08%			4,41%			4,11%	

Les revenus totaux du pétrole sont estimés à quelque 100 milliards de FCFA par an pendant une quinzaine d'années. La part des recettes consacrées aux secteurs prioritaires est de l'ordre de 80% des recettes totales, soit l'équivalent de 80 milliards de FCFA/an. Selon la clé de répartition qui sera adoptée pour la distribution de cette ressource entre les 4 secteurs prioritaires (développement rural, éducation, santé, infrastructures), le montant alloué au secteur rural pourra raisonnablement se situer, comme le montre le tableau ci-dessous entre 15 et 20 milliards de FCFA par an. Une partie de ces moyens sera consacrée aux dépenses de fonctionnement (salaires et frais de fonctionnement des structures administratives du secteur rural, entre autres). La part qui reviendrait aux investissements, selon que l'on y réserve 30 ou 50%, variera dans une fourchette de 4,6 à 10 milliards de FCFA par an.

Ressources pétrolières annuellement disponibles pour le secteur rural en milliards de CFA			
Part des ressources pétrolières allouées au secteur rural	Montant total disponible pour le secteur rural	Montant disponible pour l'investissement	
		Scénario 1 : 30%	Scénario 2 : 50%
10% : hypothèse basse, conforme aux engagements du PDDAA	8,0	2,4	4,0
19% : Hypothèse moyenne, d'affectation actuelle au secteur rural	15,2	4,6	7,6
25% : hypothèse haute	20,0	6,0	10,0

Les ressources PPTE sont de l'ordre de 260 millions de \$EU, soit des débours annuels de près de 9,1 milliards de FCFA sur quinze ans. Si on table sur les mêmes hypothèses précédentes, les revenus attendus pour le secteur du développement rural, seraient de l'ordre de 0,3 à 1,1 milliard de FCFA par an qui viendraient s'ajouter comme ressources additionnelles à celles du pétrole (voir tableau ci-dessous).

Ressources PPTE annuellement disponibles pour le secteur rural en milliards de CFA			
Ressource annuelle : 10,5 milliards se FCFA	Montant total disponible pour le secteur rural	Montant disponible pour l'investissement	
		Scénario 1 : 30%	Scénario 2 : 50%
Part des ressources PPTE allouées au secteur rural			
10% : hypothèse basse, conforme aux engagements du PDDAA	0,91	0,27	0,46
19% : Hypothèse moyenne, d'affectation actuelle au secteur rural	1,73	0,52	0,86
25% : hypothèse haute	2,28	0,68	1,14

Le montant des ressources disponibles pour financer le développement du secteur a été évalué dans le tableau ci-dessous en additionnant les ressources internes non pétrolières et celles issues des revenus pétroliers et des fonds PPTE. Faute de prévisions financières disponibles au delà de 2004, les ressources internes non pétrolières ont été évaluées sur la moyenne des données du PIP 2001-2004, soit 2,13 milliards de FCFA par an pour la part de l'Etat. Les ressources totales annuellement disponibles s'élèveraient donc entre 4,5 et 6,6 milliards de FCFA/an selon l'hypothèse de l'affectation de 10% des ressources additionnelles pour le secteur rural, de 7,2 à 10,6 milliards de f CFA/an selon le taux d'affectation actuel et de 8,8 à 13,3 milliards de CFA/an selon un taux d'affectation de 25%

Ressources disponibles pour le développement rural en milliards de F CFA							
	PIP	Pétrolières		PPTE		Totales	
		Sc1	Sc2	Sc1	Sc2	Sc1	Sc2
10% : hypothèse basse,	2,13	2,40	4,00	0,27	0,46	4,80	6,59
19% : Hypothèse moyenne	2,13	4,56	7,60	0,52	0,86	7,21	10,59
25% : hypothèse haute	2,13	6,00	10,00	0,68	1,14	8,81	13,27

Les besoins de financement non couverts ont été estimés en se basant sur la liste des projets et programmes en recherche de financement pour le secteur de développement rural, établie dans le document de la SNRP. Selon ces données, les besoins de financement pour le secteur rural seraient en moyenne de 55,4 milliards de FCFA par an. Le déficit de financement prévisionnel qui se dégage se situerait, comme le détaille le tableau ci-dessous, entre 42,2 et 50,6 milliards de FCFA par an selon les hypothèses envisagées.

Besoins de financement non couverts pour le secteur rural en milliards de F CFA/an					
	Besoins non couverts	Ressources disponibles		Déficits prévisionnels	
		Sc1	Sc2	Sc1	Sc2
10% : hypothèse basse,	55,4	4,80	6,59	-50,6	-48,9
19% : Hypothèse moyenne	55,4	7,21	10,59	-48,2	-44,9
25% : hypothèse haute	55,4	8,81	13,27	-46,6	-42,2

Selon ces hypothèses, les besoins résiduels de financement (42 à 51 milliards de FCFA /an devraient être financés par des ressources extérieures. A cet effet, le maintien des aides projets (dons et prêts) sera essentiel.

Assistance extérieure au secteur agricole

De nombreux partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux apportent leur appui aux efforts du Gouvernement en finançant sous forme de prêts et de subventions plusieurs programmes et projets du secteur rural. Au cours de ces dix dernières années, le volume total de financement, prenant en compte les prêts et les dons s'élève à 190,49 Milliards de F CFA.

Les programmes et les projets les plus importants sont financés, par ordre d'importance du volume de financements, par les bailleurs de fonds ci-après :

- **L'Union Européenne**, à travers le 9^{ème} FED (2002-2007) intervient pour 123,3 milliards dans trois secteurs de concentration : transport et infrastructures routières, hydraulique villageoise, appui au programme de réformes macroéconomiques. Le programme indicatif national du 9^{ème} FED a prévu également 20 milliards pour les secteurs hors concentration (aménagement des forêts et gestion des terroirs, appui au parc national de Zakouma, programme micro-réalisation et programme d'appui à la bonne gouvernance en collaboration avec le PNUD).
- **Le Groupe de la Banque Africaine du Développement (BAD et FAD) est** intervenu pendant cette période pour un montant de 58,12 Milliards de F CFA, représentant 30,5% du volume global du financement du secteur rural. Les actions de la BAD sont orientées dans la maîtrise de l'eau et la gestion des ressources naturelles. La plupart de ces actions se trouve en zone sahélienne et tire vers la fin ; C'est le cas du PDRPL dans le Lac, le PVERS dans le Ouaddaï, le Biltine, le Batha et le Guéra.
- **La Banque Mondiale (notamment IDA)** pour un montant global de 42,08 Milliards de F CFA, soit 22,5% du volume de financement du secteur. Les programmes et projets de la Banque sont d'envergure nationale et sont orientés plus souvent sur le développement durable.
- **Le Fonds International de Développement Agricole (FIDA)** contribue à hauteur 15,94 Milliards F CFA, représentant 8,33% des financements du secteur. Les projets du FIDA interviennent dans la partie sahélienne du pays (Guéra, Kanem) et les axes majeurs de leurs actions sont orientés vers la sécurité alimentaire.
- **La Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique (BADEA)**, contribue pour 14,584 Milliards ;
- **le Fonds OPEP** (8,41 Milliards de FCFA) ;
- **La coopération française (AFD, SCAC)** avec une contribution d'environ 8,10 Milliards de F CFA
- **la Coopération Allemande** (12,508 Milliards F CFA),
- **la Coopération Suisse** (8,20 Milliards de F CFA).
- **la coopération taïwanaise** (9,61 Milliards de F CFA) ;
- **la coopération libyenne** (8,0 milliards de F CFA)

Leurs zones d'intervention couvrent pour certains la zone sahélienne (Salamat, Batha, Biltine) et pour d'autres la zone soudanienne (Logone, Moyen Chari).

A côté de ces bailleurs de fonds, évoluent d'autres partenaires techniques et financiers dont le rôle dans la gestion du secteur et la mobilisation d'autres partenaires au développement en faveur du secteur rural est déterminant. Il s'agit notamment de la FAO, du PAM, le PNUD.

3.2.-SYSTEMES DE PRODUCTION

Le secteur rural est caractérisé par un environnement contraignant du fait surtout des conditions climatiques et de l'enclavement. Le pays est subdivisé en trois zones climatiques correspondant à trois grandes zones agro écologiques – zone soudanienne, sahélienne et saharienne - desquelles découlent des systèmes de production diversifiés.

Les systèmes de production et les modes d'exploitation dans l'agriculture n'ont guère évolué depuis l'introduction de la charrue à la fin des années 50 et celle des intrants agricoles modernes (fertilisants, produits phytosanitaires) dans les années 60. Dans le secteur agricole, la faible productivité est liée à l'insuffisance du matériel agricole, aux caprices des aléas climatiques, à la mauvaise organisation du monde rural ainsi qu'à la dégradation de l'environnement, au manque des semences améliorées adaptées aux conditions agro climatiques de chaque zone. Le faible taux d'équipement en matériels et d'approvisionnement en intrants est dû au manque de ressources financières²⁶. La plupart des agriculteurs en sont toujours à l'utilisation de la houe. En effet, les paysans n'ont pas de ressources financières suffisantes pour acquérir de matériels agricoles en l'absence d'un système de crédit approprié. Actuellement, la forme de crédit la plus répandue est la fourniture du matériel agricole par l'ONDR²⁷ et quelques ONGs de développement et la fourniture des intrants à crédit par la Cotontchad dont les conditions de remboursement sont parfois difficiles.

Les systèmes de production sont également de type extensif, peu productif et reposent sur une agriculture de subsistance pratiquée sur de petites exploitations familiales d'une superficie moyenne de 2 à 5 ha en culture pluviale et de 0,1 à 1 ha en culture irriguée.

Globalement, l'accès aux terres cultivables et leur transmission se fait suivant la loi islamique (zone sahélienne et saharienne) et suivant le droit coutumier dans la zone soudanienne. Toutefois dans les grands aménagements hydro-agricoles, les parcelles sont attribuées par les projets et programmes avec l'accord préalable des chefs traditionnels. Il faut noter cependant que le poids de l'autorité territorial est élevé dans ce mode de distribution de parcelles de terres.

Les productions agricoles sont principalement les céréales (mil, sorgho, bérabéré, maïs, riz et blé) ; des oléagineux (arachide, sésame), des légumineuses non oléagineux (woandzou, niébé), des racines et tubercules (manioc, igname), du coton, du canne à sucre et du tabac sont également cultivés. Le tableau Evolution de principales productions en annexe 3 présente le niveau de production et la superficie agricole utilisée au niveau national.

L'analyse détaillée des systèmes de production par zone qui est reprise ci-dessous, s'appuie sur les résultats de la revue documentaire faite par les personnes ressources nationales. Ces résultats qui ont été validés par les ateliers régionaux sont résumés dans les tableaux diagnostic de la situation actuelle agricole (annexe 4).

3.2.1.-SYSTEME DE PRODUCTION DE LA ZONE SOUDANIENNE

Etendue sur environ 10% du territoire national avec une pluviométrie annuelle moyenne variant entre 600mm et 1200mm, la zone soudanienne est caractérisée par une densité de populations largement au-dessus de la moyenne nationale (27,3 habitants/km² contre 5,7 habitants/km²).

Les sols sont fertiles et disponibles dans la partie centre sud de la zone soudanienne alors qu'ils sont en plus dégradés avec de phénomène marqué d'ensablement dans la partie centre nord. Dans la zone soudanienne ouest, les sols sont de potentialité moyenne à bonne.

²⁶ DSRP, 2002

²⁷ ONDR : Office National pour le Développement Rural

Les systèmes de production y sont également diversifiés. Trois systèmes de production se dégagent au niveau de la zone soudanienne en fonction de l'importance de la culture dominante. Il s'agit des systèmes coton, systèmes rizicoles et systèmes fruitiers et maraîchers.

Le mode de culture est pluvial pour les systèmes coton et mixte pour les autres.

Les surfaces agricoles utilisées par ménage varie en moyenne de 3 à 4 hectares pour les systèmes coton, 0,5 à 1 hectare pour les systèmes rizicoles et 1 à 5 hectares pour les systèmes fruitiers dont 0,25 à 0,5 hectare sont consacrés au maraîchage. Les techniques culturales utilisées associent le manuel combiné avec la traction animale ou la motorisation.

Les principales productions pratiquées dans la zone soudanienne sont :

- coton, céréales et élevage sédentaire avec faible intégration agriculture et élevage dans la zone soudanienne ouest ;
- coton, céréales, racines et tubercules, notamment le manioc, au centre de la zone soudanienne ; le maraîchage et le verger s'y développent autour de principales villes (Moundou, Doba et Bebedja), l'élevage y est faiblement développé ;
- arachide, racines et tubercules (manioc et igname) à l'est de la zone soudanienne ; cette zone constitue un couloir de transhumance pour les animaux allant vers le sud, avec pour conséquences des conflits parfois meurtriers entre éleveurs et agriculteurs ;
- monoculture du riz sans maîtrise d'eau dans la zone inter fluviale .

Les racines et tubercules issus de ces systèmes de production sont essentiellement consommés par les producteurs. L'arachide, les fruits et les produits maraîchers, notamment l'oignon, sont en grande partie destinés au marché local et sous-régional. Le coton est livré en totalité à la Cotontchad.

La production cotonnière

Le coton revêt un poids économique et social majeur pour le Tchad et sa population rurale soudanienne. Il occupe 350 000 exploitants agricoles et couvre une superficie de 200 000 ha pour une production variant entre 150 000 à 200 000 tonnes. En dehors des agriculteurs, l'acteur principal de la filière est la Cotontchad qui assure toutes les fonctions économiques depuis la fourniture d'intrants jusqu'à la commercialisation du coton fibre et des sous-produits en passant par l'achat et l'usinage du coton. La performance de la filière est handicapée par : (i) les déficits de gestion technique et financière de la Cotontchad, détenue en majorité par l'Etat tchadien ; (ii) la faiblesse de la productivité des producteurs de coton ; (iii) l'enclavement géographique et le délabrement du réseau routier qui pénalisent lourdement les coûts de transport. Cette situation résulte entre autre, du faible niveau de formation des paysans, du coût élevé lié à l'utilisation des intrants, de l'absence de système de financement et des services appropriés de développement de la production, du manque d'autres filières agricoles bien organisées, de la très faible implication des opérateurs économiques nationaux dans les activités agricoles.

La réforme du secteur coton engagée depuis 1999, peine à aboutir pour des raisons institutionnelles, financières et d'infrastructures. L'analyse de l'état des institutions et des organisations paysannes d'une part, des capacités du secteur privé d'autre part, montre que la mise en œuvre de la privatisation de la filière est insuffisamment préparée et qu'elle accuse un déficit de participation.

La relance de la filière cotonnière amorcée en 2004 par le Gouvernement s'est traduite par une extension des surfaces. Cette extension des surfaces s'est faite au détriment des cultures vivrières avec pour conséquence immédiate un déficit vivrier de 39% par rapport à 2003 (1 538 363 tonnes contre 1 183 363 tonnes en 2004-2005). Au vue de la performance de la filière coton ces dernières années, il n'est pas concevable aujourd'hui que les bailleurs de fonds appuient une tentative de restructuration et de relance de la filière dans le cas d'une entreprise dont l'actionnaire majoritaire reste l'Etat, sans mesures vigoureuses de privatisation du secteur avec une définition claire et précise des responsabilités de l'interprofession et des règles régissant leurs relations avec l'Etat, le secteur cotonnier tchadien semble à échéance condamné à

disparaître. Pour sortir d'une crise devenue structurelle et donc lancer le processus de privatisation de la Cotontchad, une « feuille de route » volontariste a été négociée entre le Gouvernement et l'ensemble des partenaires au développement en Février 2005 (**annexe 5**). Le calendrier qui en ressort prévoit une privatisation effective en Juin 2007.

3.2.2.-SYSTEMES DE PRODUCTION DE LA ZONE SAHELIENNE

Nettement plus vaste que la zone soudanienne, la zone sahélienne occupe 43% du territoire national avec une pluviométrie variant entre 100 et 600 mm. La densité de population y est de 8.7 habitants/km².

Les sols sont sableux et pauvres au centre de la zone sahélienne, notamment le Nord Batha et le Kanem.

Les systèmes de production se structurent autour des points d'eau et peuvent être regroupés en cinq catégories selon qu'il y a maîtrise partielle ou totale de l'eau. Il s'agit des systèmes oasiens, des systèmes des ouadis, des systèmes de production liés aux barrages (grands et petits barrages), des systèmes dunaires et des systèmes des polders du lac. Tous ces systèmes de productions sont de type agropastoral et pastoral, du fait d'une forte association agriculture et élevage transhumant constitué de troupeaux de petits ruminants, de bovidés et dans une moindre mesure, de dromadaire. Cependant le développement de la production agricole est limité à cause des conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs dus à l'utilisation des ressources eau et terre), les dégâts aux cultures. L'étroite dépendance de la majorité de ses systèmes de production à la pluie dénote de leur vulnérabilité qui se traduit, entre autres, par des variations saisonnières de la production ; ce qui a pour conséquences une insécurité alimentaire permanente.

Le mode de culture est irrigué pour les trois premiers systèmes, pluvial pour les systèmes dunaires et mixtes (pluvial/irrigué) pour les systèmes des polders du lac.

En moyenne, la surface agricole irriguée utilisée par ménage est comprise entre 0,25 et 1 hectare. L'agriculture est manuelle et/ou associée à la traction animale.

La motorisation est utilisée en culture irriguée dans les systèmes des polders du lac.

Les principales productions sont :

- arachide, céréales, notamment les pénicillaires, le sorgho, au centre de la zone sahélienne ;
- productions maraîchères, notamment l'oignon et l'ail à l'est de la zone sahélienne ;
- blé et maïs avec ou sans maîtrise de l'eau sont pratiqués sur les polders du Lac ; un élevage sédentaire associé à l'agriculture y est également pratiqué ;
- productions maraîchères et fruitière autour de principales villes dont N'Djaména se développent rapidement, grâce aux aménagements de petits périmètres irrigués ;
- pénicillaire sur les dunes de la région du Kanem ; l'élevage bovin y est particulièrement développé et intégré aux systèmes de culture.
- le riz est aussi cultivé avec maîtrise d'eau (grand et petit barrage) ou sans maîtrise d'eau après le béréré sur sols lourds de décrue, notamment entre Bongor et Mandelia.

Les produits maraîchers en grande partie vendus sur le marché local et sur les marchés sous-régionaux (Cameroun , Nigeria et Congo Brazzaville ; les céréales sèches (pénicillaires et bérérés), sont destinées à l'auto-consommation. Une partie non négligeable de la production vivrière de cette zone est vendue à vil prix aux commerçants dès la récolte et exportée vers les marchés camerounais et nigériens très rémunérateurs. Les producteurs rachètent ces mêmes produits plus chers en période de soudure pour leur propre consommation ; ce qui a comme conséquences, un phénomène important d'endettement des producteurs en milieu rural.

3.2.3.-SYSTEMES DE PRODUCTION DE LA ZONE SAHARIENNE

Représentant 47% de la superficie du pays avec une pluviométrie moyenne annuelle inférieure à 100 mm, la zone saharienne est caractérisée par un système oasien complexe associant production de dattes, agriculture irriguée de subsistance, petit élevage sédentaire et élevage camélin transhumant.

Le dattier constitue la principale culture de la zone, avec environ un million de palmiers repartis sur 6 à 7000 ha de plantation. Sous les palmiers dattiers, sont plantés les arbres fruitiers associés aux cultures diverses (blé, mil, légumes, etc.)

La production dattière donne lieu à un courant d'échanges soutenus entre la région de Faya et le reste du pays. Toutefois, la datte tchadienne souffre de la concurrence des dattes d'origine des pays du Maghreb. Le blé, mil, légumes, fruits sont cultivés surtout pour couvrir les besoins alimentaires de l'exploitant et sa famille.

Les conclusions de l'analyse des systèmes de production qui précèdent orientent le choix des options stratégiques et des domaines d'intervention prioritaires du schéma directeur agricole en fonction des contraintes et atouts majeurs ci-dessous

3.3.-CONTRAINTES ET ATOUS MAJEURS

3.3.1.-CONTRAINTES MAJEURES

De nombreuses contraintes dont les principales sont reprises ci-dessous, limitent le développement durable de l'agriculture tchadienne. Il s'agit notamment de :

3.3.1.1.-Contraintes institutionnelles

Les majeures contraintes institutionnelles identifiées sont les suivantes :

- *Au niveau du MINAGRI* : (i) la concentration des cadres et agents au niveau central et l'insuffisance au niveau des structures déconcentrées du Ministère de l'agriculture au niveau départemental et local, où les fonctions du Ministère sont assurées par l'ONDR et CFPR ; (ii) faible coordination entre les différentes directions générales du Ministère de l'Agriculture ; (iii) absence de plan de carrière et de motivation des cadres et agents du Ministère de l'agriculture (très faible niveau de salaire, insuffisance d'équipements, manque d'incitation pour maintenir les agents en milieu rural et particulièrement en zone saharienne) ; (iv) faibles capacités des cadres et agents du MINAGRI à remplir correctement leurs tâches et à cibler les actions prioritaires de développement agricole ; (v) insuffisante application de la politique de libéralisation de l'économie, notamment l'engagement de l'État à transférer progressivement les fonctions productives et commerciales au secteur privé, se traduisant, entre autres par une forte subvention (40%) du matériel agricole pénalisant les fournisseurs privés de ces matériels, une forte implication de l'ONDR dans les activités de fourniture de matériel agricole, une lenteur dans la privatisation du Cotontchad ;
- *Au niveau du secteur privé et associatif* : (i) insuffisante visibilité des actions des ONG et l'inexistence des lois portant création et fonctionnement des ONG ; (ii) le faible degré d'organisation et de professionnalisation des producteurs due à une législation inadaptée aux conditions d'une production performante et d'une commercialisation efficace, à la difficulté à obtenir une reconnaissance juridique, au taux d'analphabétisme élevé parmi les producteurs, à leur dépendance aux structures qui les ont créées et à leur faible représentativité à la base ; (iii) l'impréparation des organisations professionnelles et des ONG à assumer leurs nouvelles fonctions et rôles dans le cadre du recentrage des fonctions de l'Etat ;
- *Au niveau de la vulgarisation et de l'appui conseil* : (i) l'insuffisance des structures d'appui conseil tant publique que privée et associative en milieu rural et particulièrement en zone

saharienne où sont recensés deux ONG, deux projets, une délégation de l'agriculture et une région de développement rural de l'ONDR pour l'ensemble de la zone ; (ii) la faiblesse de performances et d'opérationnalité des services de vulgarisation et d'appui conseil (ONDR, SODELAC, ONG), se traduisant en (a) une insuffisance de conseils techniques de qualité et adaptés pour une diversification et intensification de la production, (b) faible liaison entre la Recherche agricole, la vulgarisation et la production, (c) une insuffisance et une inadéquation des systèmes d'approvisionnement en intrants et semences aux demandes exprimées par les producteurs, (d) inaccessibilité des différents acteurs à l'informations sur les marchés ; (iii) une inadéquation de la formation agricole avec les besoins des acteurs ruraux, notamment les producteurs ;

- *Au niveau de l'information :* (i) Forte insuffisance (fiabilité, produits et zones couverts, interprétation des données, etc.) des statistiques agricoles ; (ii) manque d'information fiable sur les aménagements hydro-agricoles ; (iii) faible opérationnalité du système d'information sur la sécurité alimentaire et d'alerte rapide (SISAAR) due à la faiblesse des capacités humaines et financières des structures qui le compose, à l'obsolescence de la base de sondage pour les estimations de production végétales et animales et à l'absence de méthodologie adaptée pour l'estimation de la production maraîchère, fruitière, de racines et tubercules ;
- *Au niveau de la coordination et de la concertation intra et inter sectorielle :* (i) l'inadéquation du mandat des Comités d'action pour la sécurité alimentaire (CRA, CDA, CLA)²⁸ aux missions de coordination et de concertation intra et intersectorielles à ces différents échelons en vue de la planification et programmation des actions de développement agricole ; (ii) la faible opérationnalité des Comités d'actions pour la sécurité alimentaire en matière de collecte et de remontée des informations relatives au suivi des zones de production et de groupes vulnérables ; (iii) l'absence de schéma directeur entraînant un manque d'harmonisation et d'intégration des actions de développement agricole ; (iv) faible concertation des sous-secteurs (agriculture, eau et environnement, élevage) du secteur rural et entre ceux-ci et les autres secteurs (santé, éducation, habitat, etc.).
- *Au niveau de la sécurité des biens et de personnes et instabilité institutionnelle :* (i) la persistance de l'insécurité publique (agressions urbaines et sur les routes), (ii) l'instabilité institutionnelle limitent les investissements étrangers et nationaux, nécessaires à la croissance de la production et de l'emploi et à l'amélioration des conditions d'existence des populations.

3.3.1.2.-Contraintes réglementaires et législatives

Les contraintes législatives concernent, entre autres, (i) l'inadéquation et la non actualisation de la loi foncière aux réalités du terrain limitant l'appropriation individuelle et la valorisation des terres, et occasionnant souvent des conflits meurtriers entre utilisateurs (éleveurs, agriculteurs) pour l'exploitation des ressources notamment l'eau et les pâturages) et des conflits entre droit moderne et de droit coutumier; (ii) inadéquation de la loi régissant les coopératives et les associations occasionnant d'importantes difficultés en matière de reconnaissance juridique ; (iii) la non actualisation du code d'investissement, une inadéquation du système fiscal et tarifaire et une inadéquation de la réglementation en matière de qualité des produits limitant l'investissement privé et la libre circulation des biens ; (iv) l'absence du code de la famille limitant (a) l'accès des femmes aux formations et aux ressources telles que la terre et les services financiers ; (b) l'implication des femmes dans le processus de prise de décision ; (c) la reconnaissance de la place des femmes dans la vie économique.

3.3.1.3.-Contraintes commerciales

Les entraves à la commercialisation de produits locaux sont nombreuses et portent essentiellement sur : (i) la difficulté d'accès aux zones de production et aux marchés ruraux, surtout dans les zones sahariennes

²⁸ CRA (Comité régional d'action), CDA (comité départemental d'action), CLA (comité local d'action) ont pour mandat, la collecte et la diffusion d'informations sur le niveau de récolte et de crise alimentaire.

et sahéenne et en périodes pluviales, ce qui contribue à la hausse des coûts de transport et de commercialisation de produits et d'intrants ; (ii) les taxes et autres redevances, barrières illégales entravant la libre circulation intérieure des produits agricoles, (iii) l'arrivée d'importante quantité de produits alimentaires notamment dans la zone sahéenne où se concentrent les réfugiés soudanais, (iv) l'insuffisante exploitation des opportunités d'exportation notamment vers les pays de la sous région, en raison, entre autres, d'une insuffisante qualité et hygiène des produits, de manque d'harmonisation de la réglementation et de la législation, du mauvais état des voies et moyens de transport, des tracasseries administratives et policières aux frontières, du manque de professionnalisme des commerçants ; (v) une relative opacité des marchés, faute d'un système efficace d'information sur les marchés et les prix, renforcé par l'absence de vente au poids à la collecte et à l'expédition ; cette opacité nuit aux producteurs et favorise des marges commerciales injustifiées ; (vi) méconnaissance du positionnement des produits tchadiens sur les marchés sous-régionaux et des opportunités de marché pour des produits tchadiens non encore introduits sur ces marchés ;

3.3.1.4.-Contraintes financières, humaines et matérielles

Le budget du MINAGRI est très limité, correspondant en moyenne à 7,72% du budget général de l'État. La plus importante partie des dépenses courantes est consacrée aux dépenses de personnel (86%). La part du secteur agricole dans le PIP a diminué entre 2002 et 2004, passant de 20,54 milliards de F CFA en 2002 à 10,81 milliards de F CFA en 2004. Les ressources budgétaires hors rémunération du personnel sont très difficiles à mobiliser. Son personnel, notamment les cadres de conception est vieillissant et insuffisant, les infrastructures (bâtiments administratifs) et équipements sont vétustes.

De plus, il a été noté la quasi-inexistence du financement agricole due à la faible contribution du secteur bancaire au financement nécessaire à la modernisation des exploitations agricoles et à la promotion des PMI/PMA en milieu rural tchadien, à la limitation du financement bancaire à la campagne annuelle cotonnière et aux besoins de la Cotontchad.

Il a été noté également une quasi inexistence des technologies et équipements appropriés, en matière agricole, de transformation de produits et de travaux domestiques. L'existant, souvent peu performant et moins efficace, souffre d'une faible diffusion et parfois d'une inadaptation.

3.3.1.5.-Contraintes naturelles

Elles concernent essentiellement la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles (halieutiques, végétation, terre, eau, faune sauvage, etc.) due à l'effet conjugué de la sécheresse, de l'action de l'homme, de l'érosion éolienne et hydrique et de la pression foncière engendrée par la sédentarisation progressive des éleveurs nomades. Cette dégradation a pour conséquences : (i) la progression du désert, (ii) le rétrécissement des lacs notamment le lac Tchad dont la superficie est passée de 25 000km² à 10 000 km² au cours de quatre dernières décennies ; (iii) la baisse de la fertilité des sols ; (iv) une insuffisante valorisation des potentialités agricoles du pays. Les terres cultivées représentent à peine 10% du potentiel national et seulement 12.000 ha sont irrigués sur un potentiel estimé à 5,6 millions d'ha.

3.3.2.-ATOUS MAJEURS

Le Tchad dispose d'importantes potentialités sur lesquelles peut être bâti un développement agricole durable. Les sols à vocation agricole s'étendent sur environ 39 millions hectares dont 5,6 millions irrigables. Les ressources en eau souterraine et de surface sont également importantes. La faune sauvage est abondante et variée. De nombreuses espèces végétales y sont cultivées (céréales, racines et tubercules, oléagineux et protéagineux). Environ 10 millions de têtes de bétail y sont élevées.

La réforme de la fonction publique, la décentralisation, la privatisation et la promotion du secteur privé constituent les bases d'une nouvelle configuration du cadre institutionnel plus ouvert à l'émergence des initiatives locales en milieu rural.

La population tchadienne est jeune, environ 40% ont moins de 15 ans.

Le Tchad dispose aussi d'un schéma directeur de l'eau et assainissement qui constitue un cadre stratégique de gestion rationnelle des ressources en eau. En outre avec l'élaboration successive de la CSDR, du schéma directeur de l'eau, de la SNRP, du PNSA, du SDA, le pays dispose d'un cadre cohérent de programmation et d'intervention dans le secteur de développement rural.

L'existence des expériences à résultats variés en matière de crédit agricole en milieu rural réalisées avec l'appui de quelques ONG, projets/programmes appuyés par l'AFD, le FIDA, la GTZ, à des taux d'intérêt annuel moyen de 12% contre 100% chez les usagers

La participation des OP dans différentes instances nationales et particulièrement les Comités d'action de la sécurité alimentaire

Les autres atouts importants à signaler sont :

- L'engagement de l'État à entreprendre avec l'appui des partenaires au développement, les réformes économiques et structurelles appropriées (SNBG) ;
- L'accès aux ressources d'initiative des pays pauvres très endettés (IPTE) et la disponibilité des ressources pétrolières dont une partie est mobilisée pour le financement des activités des secteurs prioritaires ;
- La disponibilité des partenaires au développement à soutenir les actions de développement agricole ;
- L'engagement de l'Etat à se recentrer sur ses fonctions régaliennes et à transférer les fonctions de productions et de commercialisations au secteur privé et associatif ;
- le démarrage d'un processus visant à relancer la dynamique de structuration des OP en vue de la mise en place d'une structure faitière ;
- le lancement de la révision du cadre d'investissements publics ;
- l'institutionnalisation du mécanisme de suivi de la réunion sectorielle sur le développement rural ;
- l'engagement du gouvernement tchadien à financer substantiellement les secteurs prioritaires, notamment l'agriculture, à travers notamment le PNSA.

IV-OBJECTIFS, OPTIONS ET DOMAINES PRIORITAIRES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

4.1.-OBJECTIFS DU SCHEMA DIRECTEUR AGRICOLE

L'objectif du SDA est de contribuer à l'augmentation durable de la production agricole dans un environnement préservé et sécurisé. Plus spécifiquement, le schéma directeur agricole assurera :

- i. la sécurité alimentaire (l'accès des populations notamment les groupes vulnérables aux aliments sains et en quantité suffisante, en tout temps et tout lieu) ;
- ii. l'augmentation des revenus et la création des emplois notamment en milieu rural ;
- iii. l'accroissement substantiel de la part de l'agriculture dans le PIB et du volume des devises qui rentrent dans le pays ;
- iv. l'amélioration durable du niveau et de la qualité de vie des ruraux ;
- v. le renforcement de l'intégration régionale du Tchad notamment en matière d'échanges commerciaux.

Ces résultats seront atteints à travers les options stratégiques (ou programmes) et domaines d'intervention prioritaires.

4.2.-OPTIONS STRATEGIQUES ET DOMAINES D'INTERVENTION PRIORITAIRES

Le Schéma directeur agricole s'articule autour de six options stratégiques qui sont traduits en programmes et de dix-huit domaines d'intervention prioritaires qui sont regroupés dans seize sous-programmes. Ces options et domaines sont présentés dans le tableau, objectifs et domaines d'intervention, en annexe 6.

4.2.1.-PROGRAMME D'APPUI AU SERVICE PUBLIC

L'appui au secteur public coûtera sur 10 ans, environ 5,90 Milliards de F CFA, soit 12,57 Millions de USD, dont 30% sont pris en charge par le gouvernement et les 70% restant, par les autres bailleurs de fonds. Sur les cinq premières années, un montant estimé à 4,39 Milliards de F CFA, soit 9,35 Millions de USD.

4.2.1.1.-Objectif

Ce programme vient accompagner le processus de désengagement de l'Etat et de son recentrage sur les fonctions régaliennes. Il est complémentaire aux autres programmes, notamment le programme de promotion du secteur privé et associatif, qui appuient l'initiative privée à travers l'organisation et la structuration du monde rural, la promotion du secteur privé et le renforcement des capacités des acteurs de ces secteurs d'activités.

Le programme contribue au renforcement des capacités du secteur agricole et à l'atteinte de l'objectif spécifique « amélioration de l'efficacité des interventions publiques » dans ce secteur.

4.2.1.2.-Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre des opérations prévues dans le cadre de ce programme se fera à travers les axes suivants :

- la définition des fonctions transférables et non transférables ;
- le renforcement des capacités techniques, institutionnelles et en gestion
- l'organisation des services et la programmation du processus de transfert de fonctions ;
- le recentrage de l'Etat sur ses fonctions régaliennes (gestion de l'information et prise de décision, conception, programmation et suivi des interventions dans le secteur agricole, réglementation et législation, et ce avec la participation du secteur privé et associatif, inventaire des espaces aménageables et des aménagements existants, définition de normes de différents types d'aménagements) ;
- le renforcement des capacités publiques d'appui à l'émergence des opérateurs privés et associatifs, à leur reconnaissance juridique et à la prise des fonctions transférées par l'Etat.

4.2.1.3.-Sous-programmes

L'exécution de ce programme se fera à travers cinq sous-programmes :

a) *Sous programme renforcement des capacités du MINAGRI ;*

Ce sous-programme concerne les services centraux et déconcentrés, hors les organismes sous tutelle. Il vise à réaliser l'audit institutionnel des services du MINAGRI assorti d'un plan d'action à court terme de renforcement des capacités des ses services, à clarifier et recentrer les fonctions de l'Etat à travers le renforcement des capacités des directions centrales sur leur fonction de conception et de maîtrise d'ouvrage et celles des services déconcentrés sur les fonctions d'information, de contrôle et de suivi des politiques, et doter les services de l'Etat des moyens de leurs actions. Ces interventions vont améliorer l'efficacité des services publics et soutenir un changement des modes de gestion notamment des ressources humaines afin de répondre à travers des programmations adaptées, aux besoins exprimés par les opérateurs des secteurs privés et associatif et particulièrement les producteurs et leurs organisations.

b) *Sous-programme recherche agricole*

Ce sous-programme appuiera l'audit institutionnel des institutions de recherche agricole assorti d'un plan d'actions à court terme, de renforcement des capacités de ces institutions (centres de recherches et fermes expérimentales) en vue de l'adaptation (avec la participation des producteurs) des semences, des équipements de transformation, des technologies et référentiels technico-économiques éprouvés dans le pays ou ailleurs, et la mise de ces produits et technologies à la disposition des services en charge de la vulgarisation.

c) *Sous-programme formation rurale agricole.*

Les interventions programmées concerneront l'audit institutionnel des structures de formations initiales et continues dans le domaine rural et agricole, assorti d'un plan d'actions à court terme, pour renforcement des capacités de ces structures. Elles s'inscrivent dans le cadre de l'instauration d'une gestion rationnelle des ressources humaines à travers la formation et le recyclage des cadres et agents des services du MINAGRI et ceux issus des secteurs privé et associatif.

d) *Sous-programme mécanisme d'aide à la décision.*

Les interventions programmées concerneront l'audit institutionnel des structures en charge des statistiques agricoles et de la diffusion des informations sur les marchés et la création/renforcement des dispositifs d'inventaire et de suivi et évaluation effectifs des aménagements hydro agricoles en vue de garantir leur durabilité et viabilité économique ainsi que la mise en œuvre et suivi du schéma directeur agricole couplé au dispositif de veille et d'alerte rapide prévu dans le PNSA. Ces interventions qui nécessiteront la participation des producteurs et des opérateurs des secteurs privé et associatif, s'inscrivent dans le cadre (i) de l'amélioration du cadre et des conditions de travail des acteurs du développement agricole et (ii) de l'instauration d'une gestion rationnelle des interventions programmés.

e) *Sous-programme vulgarisation agricole*

Ce sous-programme va appuyer le diagnostic institutionnel des structures de vulgarisation, renforcer leurs capacités d'actions et accompagner la définition et le transfert des fonctions, vers 2010.

f) *Sous-programme réglementation et législation*

Un certain nombre des textes réglementaires et législatifs (code d'investissement, loi sur les coopératives et associations, loi foncière, normes de qualité des produits et intrants, etc.) seraient inadaptés au contexte économique et social actuel. De plus, ils n'inciteraient pas assez à la reconnaissance juridique des associations et à l'investissement privé dans le pays. Ce sous programme appuiera les services de l'Etat, avec la participation des opérateurs des secteurs privé et associatif à la relecture de ces textes et à leur actualisation et adaptation. Ces actions s'inscrivent dans l'amélioration des cadre et conditions d'exercice des opérateurs privés et associatifs.

4.2.2.-PROGRAMME DE PROMOTION DU SECTEUR PRIVE ET ASSOCIATIF

L'exécution de ce programme nécessitera sur 10 ans, environ 14,52 Milliards de F CFA, ou 30,90 millions de USD. Sur les 5 premières années, la mise en œuvre du programme coûtera environ, 9,22 Milliards de F CFA soit environ 19,61 millions de USD. Ce montant est pris en charge par le gouvernement et les bailleurs de fonds à raison de 30% et 70% du coût du programme respectivement.

4.2.2.1.-Objectifs

Les interventions prévues dans ce programme complètent les précédentes et visent à renforcer les associations et les groupements, notamment féminins et à asseoir leur représentation dans les instances de décision et de gestion à tous les niveaux (national, régional, départemental et communal) ; ce qui assurera l'articulation de différentes opérations organisationnelles menées dans les différents programmes.

Plus spécifiquement, ce programme assurera le renforcement des capacités des organisations paysannes et professionnelles et des opérateurs du secteur privé en vue d'assurer de façon durable la relance des productions vivrières, le développement des productions à but commercial et le développement des productions industrielles, à travers une meilleure implication des producteurs dans le processus de prise de décision à tous les niveaux des filières, et des ONG et des opérateurs du secteur privé dans la livraison aux producteurs, des services de qualité et adaptés, en réponse à leurs demandes.

Ce programme s'articule autour des axes suivants :

- organisation et structuration des filières et du milieu ;
- renforcement/établissement de cadre de concertation entre usagers à différents échelons géographies (nation, région, département, commune) et entre secteur ;
- gestion locale des aménagements et des équipements ;
- appropriation et exercice satisfaisant par le secteur privé et associatif, des fonctions transférées par l'Etat ;
- organisation et professionnalisation de l'offre du service adéquat (formation, recherche, vulgarisation, conseil, financement de l'agriculture, formation rurale, approvisionnement en intrants et équipements agricoles) pour les producteurs/transformateurs ;
- promotion de nouvelles filières et d'activités économiques ;
- amélioration de la couverture du territoire national par les OP, les ONG et le secteur privé à travers des mesures incitatives.

Les principales interventions du programme concernent :

- l'audit institutionnel des OP et associations du Tchad et le plan d'action à court terme, de renforcement de leurs capacités techniques et en gestion ;
- le recensement et l'audit institutionnel des opérateurs du secteur privé intervenant dans le secteur agricole et le plan d'actions à court terme de renforcement de leurs capacités
- la mise en place des infrastructures de commercialisation performantes ;
- le financement de l'agriculture ;
- l'équipement de l'agriculture ;
- la clarification de l'environnement institutionnel et l'amélioration de son efficacité ;
- le renforcement des cadres de concertation à tous les niveaux central, régional, départemental, communal) et de la représentation des secteurs privé et associatif ;
- le renforcement et l'émergence des organisations féminines ;
- le renforcement des capacités privées d'appui à l'émergence des opérateurs et à leur reconnaissance juridique.

4.2.2.2.-Sous-programmes

Ces interventions sont regroupées dans trois sous-programmes.

a) *Renforcement des capacités des opérateurs*

Les opérateurs des secteurs privé et associatif sont peu performants, peu équipés, analphabètes pour la plupart d'entre eux et insuffisamment organisés. Les interventions en leur faveur consisteront à palier ces insuffisances à travers notamment la réalisation de l'audit institutionnel des opérateurs intervenants dans le secteur agricole et/ou de leurs organisations et d'un plan d'actions à court terme pour renforcement de leurs capacités. Ces interventions s'inscrivent dans le cadre (i) de leur responsabilisation dans la définition, la mise en place et la gestion des infrastructures et équipements de production et de commercialisation ; du renforcement de leur participation dans les instances de décision à différents niveaux géographiques ; (iii) de la prise en charge des fonctions et rôle transférés par les services publics.

b) *Sous-programme équipement agricole et rural.*

Les interventions programmées concerneront l'audit institutionnel des structures de production des équipements et matériel agricole et de transport de proximité en milieu rural, de dressage d'animaux de trait, de production des pièces détachées, de maintenance et réparation des équipements et matériels agricole et de transport de proximité, et l'élaboration d'un plan de renforcement des capacités de ces structures et/ou opérateurs à court terme. Elles s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration de l'équipement rural en général et agricole en particulier, et des conditions et de la productivité du travail en agriculture.

c) *Sous-programme financement de l'agriculture*

Les interventions programmées concerneront l'audit institutionnel des structures de financement agricole, assorti d'un plan d'actions à court terme pour le renforcement des capacités de ces structures, en vue de leur déploiement sur l'ensemble du territoire national, de diversification de produits de crédits adaptés aux différentes activités et des contextes socio-économiques prévalent dans les zones d'implantation des caisses d'épargne et de crédit. Elles s'inscrivent dans le cadre de l'instauration d'une gestion rationnelle des lignes de crédit et fonds de garantie créés dans les cadres des programmes et projets, et de l'harmonisation des conditions d'accès au crédit et des approches de différents intervenants ainsi que dans le processus de prise en charge des fonctions transférées par l'Etat. Le sous-programme

appuiera également le suivi et l'évaluation du mécanisme²⁹ de financement développé à titre pilote, dans le cadre du schéma directeur agricole et son évolution vers les guichets d'un **fonds agricole permanent** alimenté par les ressources internes et externes.

4.2.3.-PROGRAMME D'APPUI A L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE

L'amélioration de l'environnement socio-économique coûtera environ 1,72 Milliards de F CFA, soit 3,66 millions de USD sur 10 ans. Sur les 5 premières années, le coût de ce programme s'établira à environ 1,04 Milliards de F CFA, soit environ 2,64 millions de USD.

L'objectif de ce programme est de contribuer à améliorer le niveau et la qualité de vie des ruraux et notamment les groupes vulnérables à travers l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et l'amélioration de l'articulation et la coordination des opérations intersectorielles.

Ce programme est complémentaire aux deux précédents. La principale opération programmée consiste dans le renforcement des cadres de concertation et de coordination intersectorielle au niveau national, régional, départemental et communal en les dotant du personnel qualifié et des moyens financiers et logistiques et en renforçant le rôle du secteur associatif dans ces organes. La reconnaissance et le renforcement de la place des femmes et des jeunes ainsi que des médias et de la télécommunication dans le développement agricole constitue le second axe de ce programme.

Les interventions de ce programme concernent la loi foncière, la communication (média, télécommunication, pistes rurales), la prise en compte du rôle des femme et jeunes dans le développement, et les actions relevant des autres schémas sectoriels (Santé, Education, Hydraulique villageoise, élevage).

4.2.4.-PROGRAMME DE RELANCE DES PRODUCTIONS VIVRIERES

Ce programme coûtera environ 146,94 Milliards de F CFA, soit 312,64 Millions de USD sur 10 ans. Son coût pour la première phase est estimé à 85,97 Milliards de F CFA, soit 183,03 Millions de USD ; ce qui correspond à environ 78% des coûts totaux des interventions. Les bénéficiaires contribueraient à hauteur de 5% du coût de ce programme.

4.2.4.1.-Objectifs

Le programme de relance des productions vivrières (céréales, racines et tubercules, légumes communs, etc.) dont au moins 60% de la production sont autoconsommés. Il regroupe les interventions contribuant à (i) améliorer les performances des filières vivrières en réalisant et en mettant en valeur des barrages et périmètres irrigués dont la gestion doit être maîtrisée par les producteurs, en facilitant l'accès des producteurs aux intrants améliorés, et aux technologies et référentiels technico-économiques testés et éprouvés ; (ii) assurer l'organisation, la structuration et la formation des producteurs, (iii) assurer la protection et la gestion des ressources naturelles, et des cultures ; (iv) améliorer la disponibilité alimentaire dans le temps et l'espace en renforçant le système de suivi et évaluation du dispositif institutionnel de veille et d'alerte rapide mis en place dans le cadre du programme national de sécurité alimentaire ; (iv) améliorer les revenus des groupes sociaux vulnérables en facilitant notamment leur accès aux technologies améliorées et au financement pour la mise en oeuvre d'activités génératrices de revenus.

Plus spécifiquement, ce programme va assurer :

- l'amélioration du niveau l'autosuffisance alimentaire des ménages ruraux et particulièrement les groupes vulnérables en résorbant le déficit actuel en céréales vers 2010³⁰ ;

²⁹ Ce mécanisme porte sur la mise en place de fonds d'appui à la production vivrière, fonds d'appui à la production à but commercial, fonds d'appui à la production industrielle, fonds d'appui au secteur privé et associatif, fonds d'appui au service public, fonds d'appui à l'amélioration de l'environnement socio-économique en milieu rural, qui dans un fonds agricole, doivent devenir des guichets.

- la sécurisation et l'augmentation durable des productions vivrières ;
- la diversification de l'alimentation à travers l'élargissement de la base alimentaire (promotion de racines et tubercules dans les zones à régime alimentaire basé strictement sur la consommation des céréales).

Le programme vise à résorber complètement le déficit en produits vivriers et particulièrement en céréales en 2010, soit cinq ans après le début d'exécution du programme. Pour ce faire six préalables ci-après, doivent être réunis :

- l'accroissement des rendements de riz de 65%, soit de passer de 2 tonnes/ha actuellement (2003) à 3,3 tonnes/ha en 2010 ; ce qui implique la pratique de la culture de riz irrigué sur au moins un tiers de la surface agricole totale utilisée en riz et l'adoption des semences, référentiels technico-économiques améliorés testés et éprouvés.
- l'accroissement de rendements des autres céréales (calcul fait sur la base du rendement de sorgho) de 29%, ce qui équivaut de passer de 0,7 tonne/ha (actuellement (2003) à 0,9 tonne/ha en 2010 ;
- l'augmentation de la superficie agricole utilisée en riz de 10% par an, soit de passer de 60 200 ha actuellement (2003) à 97 000 ha en 2010,
- la limitation de la baisse de la superficie agricole utilisée par d'autres céréales (sorgho) observée entre 1995 et 2003, à 1,5% par an, soit de 1 548 000 ha en 2003 à 1 435 300 ha en 2010 ;
- l'amélioration de performance techniques des technologies et équipements de transformation de céréales pour que les taux d'usinage se situe à au moins 60% pour le riz et 70% pour le sorgho ;
- la limitation du taux de croissance démographique à 2,4% par sur la période et de la consommation par tête de 117 kg par an.

4.2.4.2.-Stratégies de mise en œuvre

Ce programme de relance des productions vivrières opérations de ce programme couvriront l'ensemble du territoire national. Toutefois, le ciblage des cultures et de types d'aménagements dépendra de potentialités offertes par les zones agro écologiques et des résultats de la recherche relatifs aux référentiels technico-économiques. Il portera sur la mise en œuvre des stratégies suivantes :

- diversification et intensification des productions à travers la réhabilitation/création et la mise en valeur des aménagements, l'amélioration de l'accès aux semences améliorées, autres intrants et technologies et référentiels technico-économiques testés et éprouvés (techniques et pratiques culturelles, restauration et gestion intégrées de la fertilité des sols, gestion des aménagements, etc. ;
- promotion de nouvelles productions ;
- organisation, la structuration des producteurs et renforcement des capacités techniques et de gestion de leurs organisations, et des institutions locales de développement en vue d'assumer les fonctions transférées par l'Etat et de participer efficacement à la concertation inter sectorielle et à la coordination des interventions au niveau local et au sein des filières ;
- facilitation des échanges au niveau national et la libre circulation des produits ;

³⁰ Le tableau Bilan alimentaire en annexe précise cet objectif et présente les hypothèses de calcul.

- création de points de vente dans les zones de production et de points de stockage pour le regroupement des productions ;
- réalisation des études préliminaires par des bureaux d'études locaux recrutés sur base d'appel d'offres ;
- réalisation des travaux des aménagements par des entreprises de travaux publics (grands aménagements) et à de petites entreprises locales (petits aménagements) recrutés sur base d'appel d'offres ;
- mise en oeuvre des mécanismes de suivi et évaluation effectifs sur les aménagements actuels, nouvellement réalisés ou réhabilités afin de garantir leur durabilité, en y associant les divers intervenants.

4.2.4.3.-Sous-programmes

Les opérations s'articulent autour de quatre sous-programmes suivants :

- appui aux cultures vivrières ;
- restauration et gestion intégrée de la fertilité des sols ;
- suivi et évaluation viennent en appui à la composante agricole des plans de développement locaux (PDL) et au dispositif institutionnel de veille et d'alerte rapide de la sécurité alimentaire du PNSA ;
- diversification de l'alimentation et suivi nutritionnel notamment des jeunes enfants (moins de 5 ans) et des femmes allaitantes et enceintes.

a) *Sous-programme appui aux cultures vivrières*

Ce sous-programme vise à sécuriser et à augmenter la production vivrière en assurant notamment la réhabilitation/réalisation, la mise en valeur et la gestion des aménagements hydro agricoles (barrages et périmètres irrigués), la multiplication et la diffusion des semences améliorées, la facilitation de l'accès aux intrants, technologies et référentiels technico-économiques améliorés testés et éprouvés, et aux services d'appui techniques et en gestion, et l'organisation et structuration des producteurs et le renforcement des capacités de leurs organisations.

Les services de l'Etat (Génie rural, foncier), les producteurs agricoles, les bureaux d'études, les entreprises de travaux, la recherche, la vulgarisation, les producteurs de semences et outils agricoles, les fournisseurs/distributeurs d'intrant et outils agricoles seront impliqués dans la définition et la mise en oeuvre des opérations prévues dans le cadre ce sous-programme.

b) *Sous-programme suivi et évaluation en appui à la composante agricole des PDL et au dispositif de veille et d'alerte rapide*

Ce sous-programme soutiendra le renforcement des capacités d'actions des organes du dispositif de veille et d'alerte rapide pour la sécurité alimentaire, et de la composante agricole des Plans de développement locaux, en matière de collecte, de traitement et de circulation d'informations à différents niveaux (national, régional, départemental et local). Il appuiera également l'articulation de ces dispositifs avec les services des statistiques agricoles et le système d'information sur les marchés.

c) *Sous-programme restauration et gestion intégrées de la fertilité des sols.*

Ce sous-programme complète les précédents et constitue une option fondamentale d'inscription de l'accroissement de la production dans la durée. Il appuiera l'adaptation de cette approche et la mise en place des pilotes au niveau des exploitations et les échanges à l'échelle régionale sur l'approche restauration et gestion intégrées de la fertilité des sols et la diffusion des résultats de ces pilotes.

La recherche, la vulgarisation, les producteurs et les opérateurs du secteur privé (transport rural de proximité, production d'équipements agricoles, notamment) participeront à la définition et la mise en place des outils de l'approche et à la conduite et suivi et évaluation des pilotes.

d) Sous-programme diversification de l'alimentation.

Les céréales constituent la base alimentaire des Tchadiens. Elles sont plus sensibles aux variations climatiques que les racines et tubercules, le manioc en particulier. Cette sensibilité élevée expliquerait la baisse et les fortes amplitudes de mouvements saisonniers de productions de céréales d'une campagne agricole à l'autre.

Ce sous-programme renforce les précédents en promouvant la consommation des racines et tubercules en vue de l'élargir la base alimentaire des populations. Cet élargissement contribuera largement à la mise à la disposition des populations des produits à base de racines et tubercules durant la période de soudure en céréales ; ce qui se traduira par la réduction de l'insécurité alimentaire. Cela tient notamment aux possibilités d'échelonnement des récoltes, d'élargissement des zones de productions et de gammes élevées de productions transformés qu'offrent les racines et les tubercules.

La mise en œuvre de ce sous programme nécessitera l'implications des ménages ruraux, de la recherche, du ministère de la santé (service nutritionnel), des médias, des opérateurs du secteur privé et associatif (transformateurs/trices de produits, producteurs d'équipements de transformation, ONG et OP pour l'animation, etc.)

4.2.5.-PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS A BUT COMMERCIAL

La mise en œuvre de ce programme coûtera 17,40 Milliards de F CFA soit 37,028 millions de USD sur les 10 ans. A la première phase, ce programme coûtera environ 9,88 Milliards de F CFA, ou 21,03 millions de USD. Les bénéficiaires contribueraient pour 15% du coût de ce programme.

4.2.5.1.-Objectifs

Ce programme porte sur le développement des productions (oignon, ail, arachide, riz, fruits, etc.) dont au moins 60% de la production sont mis sur les marchés à travers des circuits commerciaux peu ou pas organisés. Il vient compléter le programme de relance des productions vivrières, et au-delà, le PNSA, en contribuant à l'augmentation des revenus des populations ruraux, notamment les groupes vulnérables. Ces revenus leur permettront d'acheter les aliments, les autres biens et les services nécessaires à l'amélioration de leur sécurité alimentaire et de leur niveau et qualité de vie. Ce programme contribuera également à l'amélioration de la croissance économique et à l'entrée des devises dans le pays.

Plus précisément, le programme de développement des productions à but commercial assurera :

- la sécurisation et l'augmentation du volume et du nombre des produits bruts et transformés de qualité mis sur les marchés ;
- la mise en relation des producteurs avec les acheteurs ;
- l'accès en temps réel des producteurs à l'information fiable sur les marchés ;
- la réhabilitation/création des infrastructures commerciales.

4.2.5.2.-Stratégie de mise en œuvre

Ce programme concernera l'ensemble du territoire national. Toutefois, les spéculations agricoles seront ciblées en fonction de potentialités offertes par les zones agro écologiques et les résultats de la recherche relatifs aux référentiels technico-économiques. Les opérations du programme seront mises en œuvre à travers les axes stratégiques ci-après :

- la valorisation des productions par la transformation

- la facilitation des échanges des produits de qualité au plan national et régional ;
- la promotion (faire connaître et reconnaître) des produits dans le pays et la sous région, notamment ;
- la promotion de l'organisation et de la professionnalisation des acteurs des filières
- l'intensification des cultures et des productions par la facilitation de l'accès aux intrants, technologies, référentiels technico-économiques améliorés, testés et éprouvés et la mise en place des systèmes d'irrigation adaptés notamment aux différentes cultures fruitières et zones d'installation des plantations ;
- l'assainissement de l'environnement macro-économique afin de le rendre plus favorable au développement des productions locales et leur mise en marché.

4.2.5.3.-Sous-programme

Les interventions de ce programme se structurent en sous-programmes suivants :

a) *Sous-programme : Appui aux filières :*

Il s'agira de (i) cibler les filières et les zones d'intervention en fonction de filières retenues ; (ii) promouvoir et appuyer l'organisation et la structuration de ces filières, (iii) mener les études de marchés et organiser les concertations et les partenariats entre acteurs à l'échelle nationale en vue d'un meilleur approvisionnement des marchés visés et d'un meilleur positionnement des produits tchadiens sur ces marchés ; (iv) renforcer/dynamiser le système d'information sur les marchés en vue de servir d'outil stratégique d'aide à la décision pour les producteurs et les autres opérateurs du secteur rural. Ce sous-programme va également faciliter l'accès des acteurs de filières aux intrants, technologies et référentiels technico-économiques testés et éprouvés en matière, entre autres, de transformation, de conservation, d'emballage, d'irrigation, etc. Il appuiera aussi les interventions relatives à la promotion (visibilité) des produits à travers notamment les foires, les concours, etc., au contrôle et suivi de qualité des produits, à la protection des cultures, à la multiplication et diffusion des semences/plants, l'organisation et la professionnalisation des acteurs pour qu'ils assument avec satisfaction les fonctions dont l'Etat s'est désengagé.

Les interventions de ce sous programme rendent nécessaire la participation des divers acteurs, secteur public (réglementation et législation sur l'investissement dans le domaine, la libre circulation des produits, les normes de qualité des produits et des intrants, la recherche, le financement, etc.), le secteur privé et associatif (production agricole, l'appui et le conseil, la production et la distribution des intrants, des équipements, du crédit, des formations, etc.).

b) *Sous-programme : intégration aux marchés régionaux.*

Ce sous programme vient compléter le précédent en (i) menant les études de marchés et organisant les concertations et les partenariats entre acteurs à l'échelle régionale en vue d'un meilleur approvisionnement des marchés visés et d'un meilleur positionnement des produits tchadiens sur ces marchés ; (ii) renforçant/dynamisant le système d'information régional sur les marchés en vue de servir d'outil stratégique d'aide à la décision pour les producteurs et les autres acteurs des filières. Ce sous-programme pourra également appuyer l'harmonisation de la réglementation et la législation en matière de circulation des biens et services à l'intérieur de l'espace régional, la traduction de ces textes en langues nationales et leur large diffusion, le contrôle de qualité.

4.2.6.-PROGRAMME DE RELANCE DES PRODUCTIONS INDUSTRIELLES

Le coût de ce programme sur 10 ans, s'établit à environ 6,75 Milliards de F CFA, soit 14,36 Millions de USD. Sur 5 ans, il se situe à environ 4,25 Milliards de F CFA ou 9,05 millions de USD. L'apport des bénéficiaires (agro-industries) s'établit à 40% du coût du programme.

Ce programme complète le programme de relance des productions vivrières et au-delà, le PNSA, à travers l'augmentation des revenus des producteurs. Il porte essentiellement sur les productions de coton et de canne à sucre, dont les filières³¹ sont précises et relativement bien organisées. La filière coton occupait jusqu'au début d'exploitation pétrolière, une place prépondérante dans l'économie du Tchad, et l'importance de la canne à sucre n'est pas non plus négligeable. La filière coton est actuellement confrontée aux nombreuses difficultés relatives notamment à la production de coton par les paysans et à l'état des infrastructures et à l'environnement politique et socio-économique. Pour des différentes raisons, la production de la canne à sucre, à ce jour assurée par la Compagnie sucrière du Tchad (CST), ne couvre pas la capacité de production de la compagnie. Pour l'une et l'autre filière, une relance de la production s'avère nécessaire, voire indispensable afin de réduire le coût de revient de chaque unité produite en répartissant les charges fixes sur un volume produit plus important, et au-delà, de diminuer le prix à la consommation tout en augmentant le prix d'achat au producteur des matières premières.

4.2.6.1.-Objectifs

Le programme de relance des productions industrielles couvre quelques régions du pays étant donné les exigences des productions concernées et complète les deux premiers. Il vise à améliorer la croissance économique et à augmenter les revenus des producteurs en promouvant leur implication dans l'approvisionnement de ces sociétés en matières premières. Le programme regroupe les interventions concourant à (i) l'amélioration des performances des filières en facilitant l'accès des producteurs aux intrants, technologies et référentiels technico-économiques améliorés, testés et éprouvés dans les domaines de pratiques de conduite et de protection des cultures, de restauration et de gestion intégrées de la fertilité des sols, d'irrigation, de multiplication et diffusion des semences améliorées, etc. ; (ii) l'organisation, la structuration et la formation des producteurs en vue du renforcement de leurs capacités de négociation et de défense des intérêts de membres

4.2.6.2.-Stratégies de mise en œuvre

Ce programme sera mis en œuvre à travers les axes suivants :

- l'organisation, structuration et formation des producteurs en vue de négociation des conditions d'achat des produits par les agro-industries et de sécurisation des contrats d'achat ;
- l'intensification des cultures industrielles par l'amélioration des techniques et pratiques culturelles ;
- l'accès à l'information sur les cours mondiaux du coton et du sucre, et la formation des producteurs à l'utilisation de ces informations ;
- l'accomplissement des fonctions transférées par l'Etat.

4.2.6.3.-Sous-programmes

a) Sous-programme appui à la privatisation des filières.

Il s'agira de poursuivre et renforcer avec la participation des producteurs et de leurs organisations, les actions des privatisations en cours en (i) clarifiant les fonctions transférables et non transférables au secteur privé ; (ii) accompagnant la structuration des filières coton et canne à sucre en cours par des appuis spécifiques ; (iii) organisant, structurant les producteurs, et renforçant les capacités des organisations professionnelles en vue de reprendre les fonctions que l'Etat n'assurera plus du fait de son recentrage sur les fonctions régaliennes.

³¹ La filière est entendue au sens de circulation entre les sous-systèmes (production, transformation/conditionnement, mise en marché) en interaction et interrelation, des matières et informations qui se réfèrent à produit final déterminé mis sur les marchés (exemple filière coton pour la Cotontchad, filière oignon pour le marché sous-régional, filière riz pour le marché local)

b) Sous-programme appui aux filières coton pour la Cotonchad et canne à sucre pour la Compagnie sucrière du Tchad (CST).

Ce sous-programme regroupe les opérations qui contribuent à l'augmentation des performances économiques des filières à travers (i) l'adaptation et/ou la mise au point de semences, de référentiels technico-économiques, de techniques culturales plus performants et efficaces, (ii) la facilitation d'accès aux intrants agricoles, aux technologies et référentiels technico-économiques testés et éprouvés, aux outils de l'approche restauration et la gestion intégrées de la fertilité des sols, (iii) la réorganisation et la professionnalisation des services d'appui conseils aux producteurs (réseau de vulgarisateurs maîtrisant les nouvelles techniques culturales et disposant de moyens logistiques, formation des producteurs, réseau d'artisans producteurs et réparateurs des matériels agricoles), (iv) la réhabilitation et l'entretien des pistes rurales en vue de permettre l'achat et l'évaluation des produits vers les usines dans de meilleur délai et réduire les coûts de collecte.

Le coût de ce programme sur 10 ans, s'établit à environ 6,75 Milliards de F CFA, soit 14,36 Millions de USD. Sur 5 ans, il se situe à environ 4,25 Milliards de F CFA ou 9,05 millions de USD. L'apport des bénéficiaires (agro-industries) s'établit à 40% du coût du programme.

V.- FINANCEMENT DES PROGRAMMES

5.1.- COUT TOTAL DES PROGRAMMES.

L'exécution de l'ensemble des programmes nécessitera 193,24 milliards de F CFA sur 10 ans, soit environ 411,16 millions de \$EU, soit encore 296,03 millions d'Euros. Pour les cinq premières années, le coût total des programmes s'établit à 114,96 milliards de F CFA, 244,61 millions de \$EU, soit encore 175,52 millions d'Euros (voir coûts détaillés en **annexe 7**).

5.2.- REGLES DE FINANCEMENT.

Les principaux bailleurs de fonds sont l'Etat, les bénéficiaires et les bailleurs extérieurs. L'Etat apporterait environ 39,41 milliards de F CFA 10 ans, soit 83,85 millions de \$EU, soit encore 60,17 millions d'Euros. Pour les 5 premières années, il apporterait 23,56 milliards de F CFA, soit 50,12 millions de \$EU, ou 35,96 millions d'Euros.

Sur 10 ans, les bénéficiaires contribueraient à hauteur de 12,66 milliards de F CFA, soit 26,93 millions de \$EU, ou 19,32 millions ; pour les 5 premières années, ils apporteraient 7,48 milliards de F CFA, soit 15,92 millions de \$EU ou 11,42 millions d'Euros.

La contribution des Bailleurs extérieurs sur 10 ans, s'élèverait à 31,09 milliards de f CFA, soit 300,37 millions de \$EU, soit 215,54 millions d'Euros. Pour les 5 premières années, leurs contribution s'établirait à 83,93 milliards de F CFA, soit 178,77 millions de \$EU, soit encore 128,13 millions d'Euros.

5.3.- MECANISME DE DECAISSEMENT.

Les montants prévus pour le financement des programmes dans le cadre du Schéma directeur agricole du Tchad seront décaissés à travers des fonds guichets. Chaque programme ayant son propre fonds guichet. Ces fonds guichets devraient évoluer vers un fonds agricole permanent qui serait alimenté par l'Etat et ses partenaires au développement.

VI. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DU SDA

Le schéma directeur agricole tire sa substance du cadre stratégique du développement économique et de la réduction de la pauvreté défini par l'Etat. Il constitue un instrument de planification et de programmation des opérations dans le sous-secteur de l'agriculture. Il traduit les perspectives du développement de l'agriculture à partir d'une vision de la situation agricole actuelle (juin 2005). Son inscription dans la durée (2006 à 2015) doit reposer sur un mécanisme de mise en œuvre et de suivi qui ne doit pas seulement se limiter à la recherche de financement et au suivi des engagements pris en matière de développement agricole ; mais il doit aussi être un processus dynamique qui prolonge la réflexion entamée, précise et affine le diagnostic et les propositions faites par les personnes ressources et les différents ateliers. Autrement dit, ce mécanisme doit permettre de (i) appuyer l'exécution des programmes retenus ; (ii) suivre l'exécution des programmes et proposer d'éventuelles réorientations étant donné qu'il est fondé sur le principe d'une dynamique de revue et de reformulation en fonction de l'évolution de l'environnement macro-économique et institutionnel ; (iii) évaluer les effets et l'impact des programmes et aider à la reformulation des ajustements de politique agricole et au-delà du développement rural.

Dans cette acception, le mécanisme de mise en œuvre et de suivi du SDA s'inscrit dans le cadre général du suivi du programme national de sécurité alimentaire et de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté adoptée par le pays et devient un cadre permanent de suivi de la stratégie du secteur rural. Le mécanisme répondra aux principes suivants :

- une participation effective des acteurs des secteurs public, privé et associatif, avec une attention particulière sur les femmes, les jeunes et les groupes marginaux, dans la programmation, le suivi et l'évaluation des interventions ;
- un développement de complémentarités et de synergies entre programmes et secteurs à chaque échelon administratif, à travers notamment les organes de concertations existantes (Cellule permanente, comité régional d'action, comité départemental d'action, comité local d'action avec leur comités techniques respectifs) ;
- la primauté des aspects techniques sur les questions administratives au sein des instances de concertation en vue de garantir une meilleure articulation intersectorielle ;
- un placement des organes de concertation (CRA, CDA, CLA) au niveau des collectivités territoriales.

La coordination du mécanisme se situera au niveau des entités décentralisées : communal, départemental et national ; ce qui permettra l'inscription du mécanisme de mise en œuvre et de suivi du SDA dans le processus de décentralisation et de le rapprocher ainsi des populations. Les collectivités territoriales feront appel selon les cas et selon la disponibilité de l'expertise demandée, aux services déconcentrés de l'Etat, aux ONG, OP, entreprises et bureaux d'études privés pour des appuis et conseils.

La cellule de suivi à ces échelons s'appuiera au plan technique, sur les techniciens du dispositif institutionnel de veille et d'alerte rapide de la sécurité alimentaire et du service déconcentré de l'agriculture, et des représentants des organisations professionnelles agricoles.

Au niveau national, le SDA sera endossé sur les structures de coordination existantes en renforçant leurs capacités conformément aux programmes retenus dans le cadre du SDA.

Le suivi/évaluation portera sur les trois domaines suivants :

- Le suivi participatif devra permettre de s'informer ou de recueillir les appréciations des populations bénéficiaires des différentes actions menées. Ce dispositif comportera trois niveaux que sont le niveau de la communauté rurale, le niveau départemental, et le niveau central.

- Le suivi d'impact portera sur l'analyse et l'évolution de la pauvreté et des conditions de vie des populations sur la base d'indicateurs socio-économiques pertinents et différenciés selon les groupes de population (vulnérabilité, aspect genre, etc.), ainsi que sur les effets sur l'environnement.
- Le suivi d'exécution concerne le niveau de réalisation physique et financière de l'ensemble des actions menées ; Il s'effectuera dans le cadre d'une approche participative impliquant les administrations centrales et sectorielles, les collectivités publiques locales, le secteur privé, les bailleurs de fonds et donateurs, et les populations bénéficiaires.

ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES PROJETS DU SECTEUR RURAL

Projets transversaux						
Intitulé du projet	Tutelle	Bailleur / Agence d'exécution	Coût FCFA	Durée	Localisation	Objectifs
Renforcement des capacités rurales au Tchad (RENCAR)	MA, ME, MEE	France	700 hors AT	2001-2009	Moyen-Chari, Logone occidentale et oriental, Tandjilé et Mayo-Kébbi Ouest	Formation en milieu rural, enseignement agricole initiale et formation continue, organisation des services publics
Projet d'appui à l'élaboration à la programmation suivi des politiques rurales (PAEPS)	MA, ME, MEE	France	657 hors AT	2003-2005	National	Appui aux services centraux de suivi-évaluation, appui à la planification régionale, appui institutionnel à la société civile
Programme de développement décentralisé du Mayo – Dallah, du Lac Léré et de la Kabia (PRODALKA)		GTZ, KFW, DED	7135		Mayo – Dallo-Dalla, Kabbia	Décentralisation et développement local, financement décentralisé des investissements, gestion des ressources naturelles
<i>Projet</i> : Programme de développement rural décentralisé Assongha -Biltine- Ouaddaï (PRODABO)		GTZ, KFW, DED	6970		Batha, Ouaddaï	Décentralisation et développement local, financement décentralisé des investissements, gestion des ressources naturelles
Projet d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations des Producteurs (PSAOP)						Accroître la productivité agricole et le revenu rural en préservant les ressources naturelles de base
Projet d'appui au développement local (PROADEL)						

Projets dans le domaine agricole

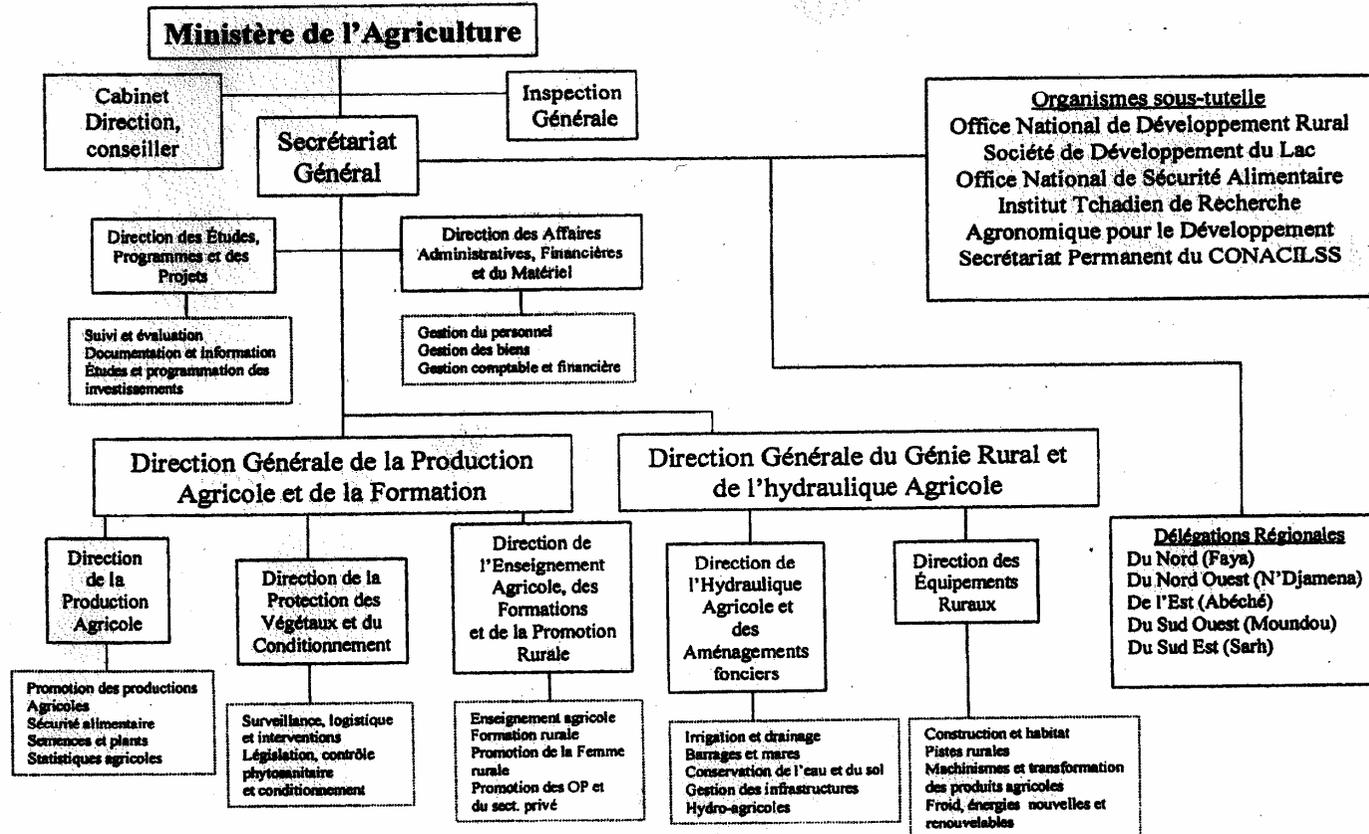
Intitulé du projet	Tutelle	Bailleur	Coût en FCFA	Durée	Localisation	Objectifs
Projet de développement intégré du Salamat (PDIS)	MA	BADEA , BID , OPEP	10396	01/1998-2003	Salamat	Vulgarisation et encadrement des producteurs ; Infrastructures rurales
Projet de production cotonnière et vivrière en zone soudanienne (PVZS)	MA	BAD, AFD	20614	1997-2003	Zone soudanienne	Recherche-développement et vulgarisation, augmentation de la production, formation, commercialisation
Projet de Valorisation des eaux de Ruissellement Superficiel (PVERS)	MA	F AD, FAT	11096	1999-2003	Batha Biltine, Guéra, Salamat	Développement agro-pastoral, recherche développement et vulgarisation, sensibilisation, organisation et formation.
Casier B	MA	Taiwan	542	1999-2003	Bongor,	Réhabilitation de périmètres.
Projet de développement rural de Biltine (PDRB)	MA	FAD, PAM	11	2002-2008	Biltine	Aménagement du bassin versants, développement agricole et animation rurale, infrastructure socio-économique de base
Système de prévention et de réponse rapide contre des ravageurs et les maladies transfrontalières des animaux et des plantes (EMPRESS)	MA	FAO	683	2000-2004	Zone saharienne	Lutte contre le criquet pèlerin
Projet de développement de la Préfecture du Lac (PDPL)	MA	BAD	6934	2000-2004	Lac	Aménagement hydro-agricole
Projet d'aménagement hydro-agricole du polder Mamdi	MA	BAD; BADEA	25020	1998-2003	Lac	Aménagement hydro-agricole
Développement Rural de Doum-Doum	MA	BADEA	3281			Aménagement des polder et ouadis, vulgarisation
Projet d'Aménagement de 1000 ha de N'Gouri	MA	BADEA	7855	2003-	N'Gouri	Aménagement hydro-agricole
Projet de sécurité alimentaire du Nord Guéra (PSANG)	MA	FIDA, PNUD	5265	2003-2011	Biltine, Mangalmé, Mongo	Promotion du monde rural, fonds de développement rural, développement des secteurs financier décentralisés
Projet Spécial Sécurité Alimentaire (PSSA) « Maitrise de l'eau, phase II »	MA	FAO	123	2002-		Action pilote de maîtrise de l'eau, technique de mobilisation de l'eau à faible coût
Projet Spécial Sécurité Alimentaire (PSSA) « Diversification, phase II »	MA	FAO	299	2002-		Développement production animale et halieutique, développement de petites entreprises privées
Appui au mécanisme de suivi de la réunion sectorielle sur le développement rural	MA	PNUD	133	2001	National	Planification, programmation et suivi des actions
Appui à la mise en œuvre d'un projet spécial pilote pour la réinsertion économique dans les zones défavorisées du Tchad	MA	PNUD	163	2 ans		Réalisation d'unité ou micro-projets en rapport avec la sécurité alimentaire, réinsertion économique des jeunes, des femmes et des ex-combattants
Projet de développement du Kanem (PRODER-K)	MA	FIDA	10432		Kanem	Promotion du monde rural, services financiers décentralisés, organisations paysannes

ANNEXE 2 : ORGANIGRAMME DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Rapport d'activités 2004 du Ministère de l'Agriculture

Figure 1 Organigramme du Ministère de l'Agriculture

(Décret n°029/PR/MA/2003 du 4 février 2003)



ANNEXE 3 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION VIVRIERES ET PERSPECTIVES

Evolution de la production et de la consommation vivrières et perspectives.

		Année							
		AN-2003	AN-2006	AN-2007	AN-2008	AN-2009	AN-2010	AN-2011	AN-2012
Population (millions)		8,1	8,7	8,9	9,1	9,3	9,6	9,8	10,0
accroissement/an	2,40%								
Production brute vivrière (000 tonne)		1 204	1 367,2	1 430,2	1 498,4	1 572,4	1 653,0	1 741,0	1 837,4
Paddy	10%	120,4	183,1	210,6	242,1	278,5	320,2	368,3	423,5
accroissement/an	15%								
Autres céréales (notamment sorgho)	90%	1 083,6	1 184,1	1 219,6	1 256,2	1 293,9	1 332,7	1 372,7	1 413,9
accroissement/an	3,0%								
Totale offre céréale nette (000 tonne)		830,8	938,8	980,1	1 024,6	1 072,8	1 125,0	1 181,9	1 243,8
Riz	60%	72,2	109,9	126,3	145,3	167,1	192,1	221,0	254,1
Autres céréales	70%	758,5	828,9	853,7	879,3	905,7	932,9	960,9	989,7
Demande céréales nette (000 tonne)		947,7	1017,9	1042,3	1067,3	1093,0	1119,2	1146,1	1173,6
Consommation/ tête/an (tonne)	0,117								
Bilan alimentaire (offre-demande)		-116,9	-79,1	-62,3	-42,7	-20,1	5,9	35,8	70,3
Superficie agricole utilisée (ha)									
En Riz	10,00%	60,2	66,2	72,8	80,1	88,1	97,0	106,6	117,3
En autres céréales	-1,50%	1 548,0	1 524,8	1 501,9	1 479,4	1 457,2	1 435,3	1 413,8	1 392,6
Rendement									
Riz (tonne/ha)	100%	2	2,8	2,9	3,0	3,2	3,3	3,5	3,6
Autres céréales (tonne/ha)	71%	0,7	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	1,0	1,0

ANNEXE 4 : DIAGNOSTIC DE LA SITUATION DE L'AGRICULTURE DU TCHAD

I. Etat des lieux par région naturelle

Systèmes de production	Productions principales	Mode de culture (pluvial ou irrigué)	Types d'aménagement	Tenures foncières	SAU/ménage	Techniques culturales (manuel, traction animale, motorisation)	Marchés
Systèmes oasiens	Dattes, vigne, maraîchage, fourrage, mil, blé, petit bétail	Irrigué	Petits périmètres	Chef de terre Chef de famille Héritage sur la base de la loi islamique Location	0,1 à 0,25 ha	Manuelle Engrais naturel (Tilly) Semences améliorées des cultures maraîchères et tout venant pour les dattes et autres	Faya, Moussoro Abéché, Oum-Hadjer, N'Djaména, Zone soudanienne
Systèmes des ouadis	Maraîchage, maïs, manioc, spiruline, petit élevage	Irrigué	Petits périmètres	Chef de terre Chef de famille Héritage sur la base de la loi islamique Location	0,25 à 1 ha	Manuelle, semences améliorées et tout venant Pesticides fournis par les structures d'appui	Marchés locaux hebdomadaires des villes et villages de la zone sahéenne
Systèmes d'exploitation liés aux barrages (grands et petits barrages)	Mil, sorgho, arachide, niébé, berbéré, gros bétail, petit bétail, maraîchage, arboriculture, riz, blé, volaille, pêche,	Irrigué	Grands et petits périmètres	Services techniques d'appui (ONDR et projets en accord avec les chefs traditionnels Paiement des redevances	0,25 à 0,75 ha en irrigué	Manuelle et/ou traction animale Semences améliorées et pesticides fournis par les projets	Marchés locaux hebdomadaires des villages et villages de la zone sahéenne Marchés des villes éloignées

Systemes dunaires	Mil arachide, niébé, sésame, oseille Petits ruminants, volaille, bovins, camélins	Pluvial	Exploitation des sols sans aménagements particuliers	Accès à travers les chefs traditionnels et les chefs de ménages	0,5 à 1ha (cultures manuel) 1 à 3ha (culture attelée)	Manuelle et/ou traction animale, semences tout venant Pas d'emploi de pesticide	Marchés locaux hebdomadaires des villages et villes de la zone sahélienne
Systemes des polders du lac	Blé, maïs, mil dunaire, niébé, patate, maraîchage, arboriculture	Pluvial, irrigué, culture de décrue	Sans aménagement, Grands et petits périmètres	Accès à travers les chefs traditionnels et les chefs de ménages Distribution par les services techniques (SODELAC)	0,5 à 1 ha en pluvial 0,25 à 0,50 ha en irrigué	Manuelle en pluvial et motorisé en irrigué, semences améliorées pour le maraîchage Tout venant pour les autres cultures Utilisation des pesticides	Marchés locaux hebdomadaires des villages et villes de la zone sahélienne
Systemes coton	Coton, arachide, niébé, sésame, riz ; sorgho, mil, maïs, arboriculture fruitière, maraîchage, tabac, canne à sucre, petits et gros bétail, volaille, pêche	Pluvial pour le coton et vivriers et irrigué, pour le riz	Exploitation des sols sans aménagements particuliers sauf pour le riz	Attribution par les chefs de village/chefs de terre, par l'autorité, et les services technique (ONDR, ONG, projets)	3 à 4 ha en pluvial 0,25 à 1 ha en irrigué	Manuelle et/ou traction animale en pluvial et en irrigué motorisation Utilisation des engrais sur le coton Semences améliorées, tout venant, pesticides sur la coton	Marchés locaux hebdomadaires des villages et villes de la zone soudanienne Marchés des villes frontalières (caméroun, centrafrique, niger, nigeria) Marchés international pour le coton
Systemes rizicoles	Riz, taro, sorgho rouge, sorgho blanc gombo, petit élevage et bovins	Pluvial, irrigué, culture de décrue	Aménagement de grands et petits périmètres	Location, attribution par les chefs traditionnels et par les projets	0,5 à 1 ha en pluvial 0,25 à 0,50 ha en irrigué	Manuelle en pluvial et motorisé en irrigué Utilisation des engrais, semences améliorées et pesticides	Marchés locaux hebdomadaires des villages et villes de la zone soudanienne

Systèmes fruitiers et maraîchers	Mangue, citron, papaye, goyave, légumes traditionnels et modernes	Pluvial et irrigué	Aménagement de grands et petits périmètres	Attribution par les chefs traditionnels et par les projets	1 ha à 5 ha pour les fruitiers 0,25 ha 0, 5 ha	Manuelle en pluvial et motorisé en irrigué Utilisation des engrais, semences améliorées et pesticides	Marchés locaux hebdomadaires des villages et villes de la zone soudanienne
----------------------------------	---	--------------------	--	--	---	--	--

Systèmes de production	Division du travail						
Systèmes oasiens	Femmes : travaux agricoles, commerce des produits , agricoles et animaux, artisanat Travaux ménagers Hommes : travaux agricoles, élevage						
Systèmes des ouadis	Femmes : travaux agricoles, commerce des produits agricoles et animaux, artisanat, travaux ménagers Hommes : travaux agricoles, élevage						
Systèmes d'exploitation liés aux barrages (grands et petits barrages)	Femmes : travaux agricoles commerce des produits agricoles et animaux, artisanat, Travaux ménagers Hommes : travaux agricoles, élevage						
Systèmes dunaires	Femmes : travaux agricoles, commerce des produits agricoles et animaux, artisanat Travaux ménagers Hommes : travaux agricoles, élevage						
Systèmes des polders du lac	Femmes : travaux agricoles, commerce des produits agricoles et animaux, Travaux ménagers Hommes : travaux agricoles, élevage, pêche						
Systèmes coton	Femmes : travaux agricoles, commerce des produits agricoles, travaux ménagers Hommes : travaux agricoles, élevage						
Systèmes rizicoles	Femmes : travaux agricoles, commerce des produits agricoles, travaux ménagers Hommes : travaux agricoles, élevage, pêche, artisanat						
Systèmes fruitiers et maraîchers	Femmes : travaux ménagers, traite des animaux, travaux champêtres Hommes : travaux champêtres, élevage et soins des animaux, pêche						

Systèmes de production	Intrants améliorés utilisés (semence, engrais, pesticide)	Rendement moyen		Utilisations des produits et sous- produits	Infrastructures commerciales/stockage
		MA	BA		
Systèmes oasiens	Tilly (engrais local) Semences améliorées de rejets de palmiers dattiers	Dattes : 3 à 5 sacs/an Maraîchage : 50.000 à 50.000 F CFA/an	10 à 15 sacs/an		
Systèmes des ouadis	Semences améliorées pour les cultures maraîchères Tout venant pour les autres cultures Pas d'engrais ni de pesticides en dehors des cas d'invasion	Maïs : 400 kg/ha	600 à 900 kg		
Systèmes d'exploitation liés aux barrages (grands et petits barrages)	Semences améliorées pour les cultures maraîchères et autres cultures Tout venant pour les autres cultures Pas d'engrais ni de pesticides en dehors des cas d'invasion	Maïs : 600 kg/ha Sorgho : 500 kg/ha Niébé : 400 kg/ha	Maïs : 800 à 1200 kg/ha Sorgho : 600 à 900 kg/ha Niébé : 500 à 800 kg/ha		
Systèmes dunaires	Tout venant pour les autres cultures Pas d'engrais ni de pesticides en dehors des cas d'invasion	Mil : 200 kg/ha Arachide : 600 kg/ha Niébé : 200 kg/ha	Mil : 400 à 600 kg/ha Arachide : 600 à 900 kg/ha Niébé : 400 à 600 kg/ha		

Systèmes des polders du lac	Semences, engrais minéral, engrais organique (fumier), pesticide chimique	Blé : 300kg/ha Maïs : 500 kg/ha Arachide : 500kg/ha Niébé : 200kg/ha	Blé : 1500kg/ha Maïs : 2000kg/ha Arachide : 1200kg/ha Niébé : 800kg/ha	Blé : consommation en pâte alimentaire, bouillie et vente, alimentation du bétail, habitat Maïs : consommation en épis, en graine, en farine et vente, alimentation du bétail, habitat Arachide : consommation en graines, sauce, huile, ou vente, alimentation du bétail Niébé : consommation en graines ou gousses bouillies, en sauce, consommation des feuilles, alimentation du bétail	Des magasins de 600 à 1000 tonnes de l'ONASA, des magasins de stockage des produits des périmètres irrigués, des banques de céréales au niveau villageois Greniers familiaux Greniers communautaires
Systèmes coton	Semences, engrais minéral, engrais organique (fumier), pesticide chimique et organique	Coton : 600kg/ha Berbéré : 400 kg/ha Mil : 300-400 Kg/ha Sorgho : 300-400 kg/ha Riz pluvial : 500 kg/ha Arachide : 500kg/ha Niébé : 400kg/ha	Coton : 800kg/ha Berbéré : 900 kg/ha Riz irrigué : 2500 kg/ha Mil : 1000 Kg/ha Sorgho : 1000 kg/ha Riz pluvial : 1500 kg/ha Arachide : 1200kg/ha Niébé : 800kg/ha	Mil/Sorgho : boule, galette, bouillie, boissons, vente, alimentation du bétail, habitat Riz : idem Arachide : consommation en graines, sauce, huile, ou vente, alimentation du bétail Niébé : consommation en graines ou gousses bouillies, en sauce, consommation des feuilles, alimentation du bétail	Des magasins de 600 à 1000 tonnes de l'ONASA, des magasins de stockage des produits des périmètres irrigués, des banques de céréales au niveau villageois Greniers familiaux Greniers communautaires
Systèmes rizicoles					
Systèmes fruitiers et maraîchers					

II. Etat des lieux par système de production

Types d'appuis	Dispositif institutionnel d'appui					
Organisation et structuration	DEAFPR	ONDR	ONG	Assoc. Développt	Projets	
Reconnaissance juridiques des organisations	Sous-Préfecture	Ministères de l'Intérieur, des Finances et du Commerce	Départements	DEAFR et ONDR	ONG	Unions/Fédérat.
Approvisionnement en engrais	Privés	Cotontchad	projets	ONDR	ONG	
Approvisionnement en semences	ITRAD/Fermes	Paysans semenciers	Cotontchad	Privés et MCT	projets	ONG
Approvisionnement en pesticides	Privés	Direct. De Prot.des végétaux	Cotontchad	ONG	projets	
Fourniture des équipements/matériel agricoles	ONDR	ONG	projets	Privés	Sociétés (Simat)	
Fourniture des pièces détachées	Privés	ONDR	Cotontchad	projets		
Formation	DEAFR	ONDR	ONG	Projets	Associations	
Financement (subvention/crédit)	Etat	Partenaires	Privés	Projets	Micro-finances	Cotontchad
Conseil technique agricole (vulgarisation)	ONDR	ONG	Projets	Assoc. développt		
Entretien/réparation d'équipements/matériel	Privés	Assoc. développt	ONG			
Entretien/réparation infrastructures commerciales	Privés	Cotontchad	ONG	Etat	Projets	
Entretien/réparation aménagements	Privés	OP	Projets	ONG	Etat	
Conseil en restauration et gestion de la fertilité	ONDR	ONG	Ass. De Développt	ITRAD	Projets	C/TCHD/ITRAD
Transformation de produits (équipements/conseil)	ONDR	ONG	Projets	Assoc. développt		
Contrôle qualité des intrants	DPVC	ITRAD				
Contrôle qualité des infrastructures/aménagements	Génie rural					
Contrôle qualité des formations	Evaluateurs					

III. Principaux atouts, contraintes et propositions d'actions

A. Prestations de services

	Atouts/points forts	Contraintes/points faibles	Axes d'amélioration
formation	Existence des consultants Existence des structures de formation	Pas de mesures d'accompagnement Marginalisation des femmes OP ont des difficultés pour prendre en charge leur formation Structures de formation moins nombreuses Insuffisance d'expériences Manque de professionnalisme Manque de programmes nationaux Manque de formation-emploi	Développer l'alphabétisation Valoriser l'approche genre dans toutes les formations Intensifier la formation Orienter la formation vers l'entreprenariat rural Assurer une formation continue adaptée
crédit	Existence des structures déconcentrées	Ressources limitées Conditions d'accès au crédit difficiles Manque de diversité d'actions rentables	Intensifier la formation sur la gestion des crédits
Appui conseil	Existence des structures d'appui	Manque de cadre de concertation Manque de moyens d'action	Mettre en place un cadre de concertation et des moyens d'action (humains, matériels, financiers)
Entretien réparation	Existence des ateliers et des forgerons	Structures existantes sous-équipées Manque de matières premières	Renforcement des capacités Faciliter l'accès aux matières premières Promouvoir l'artisanat féminin
Contrôle de qualité des infrastructures des aménagements	Existence d'autres structures de contrôle	Insuffisance d'équipement des prestataires Nombre restreint des prestataires	Promouvoir les prestations des privés Créer un cadre de concertation Implication des bénéficiaires

B. Infrastructures

	Atouts/points forts	Contraintes/points faibles	Axes d'amélioration

Aménagements	<ul style="list-style-type: none"> - Terres irrigables = 5,6 millions ha - Apports Chari et Logone importants - Eaux souterraines importantes - Zones d'inondation le long des fleuves - Existence de nombreux lacs - Disponibilités des eaux de pluies et des sources 	<ul style="list-style-type: none"> - Techniques - Matérielles - Mesures d'accompagnement - Institutionnelles - Economiques - Culturelles - Sociales - Environnementales - Organisationnelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Démarches participatives - Développement des aménagements de manière intégrée - Planification nationale et régionale des aménagements - Viabiliser au mieux les aménagements - Mieux organiser les producteurs - Former les producteurs - Mettre en place une capacité d'appui conseils pour mieux suivre les producteurs - Conduire des études et élaborer des normes et paramètres d'aménagements - Désenclaver les zones de production - Promouvoir la prise en main par les privés des travaux d'équipement des AHA et de fourniture de matériel d'irrigation - Construire des bassins de stockage - Valoriser les eaux souterraines (sources) par des mises en bouteilles
Pistes	<ul style="list-style-type: none"> Désenclavement des zones de production Induction des nouveaux marchés Approvisionnement facile des zones de production 	<ul style="list-style-type: none"> Manque des ressources pour les entretiens Peu des pistes sont tracées Peu de zones sont désenclavées 	<ul style="list-style-type: none"> Financement des entretiens Financement des nouvelles constructions des pistes
Marché	<ul style="list-style-type: none"> Facilitent les échanges Permettent de s'approvisionner en produits de 1ère nécessité et en certains intrants agricoles Animent les villages et les zones de production 	<ul style="list-style-type: none"> Marchés peu approvisionnés et peu fournis qualitativement Les accès sont souvent difficiles pour certains marchés 	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter les accès au marchés en entretenant les voies d'accès

Magasin de stockage	Sécuriser les produits agricoles et les semences des intempéries et des nuisibles Contribuer à la sécurité alimentaire du village Faciliter la gestion des stocks	Leur nombre est insuffisant Leurs entretiens ne sont souvent pas corrects Il se pose des problèmes des gestion des stocks	Démultiplier les structures de stockages dans les zones de production Former les producteurs à l'entretien et à la gestion des magasins de stockage
---------------------	---	---	--

C. Activités

	Atouts/points forts	Contraintes/points faibles	Axes d'amélioration
Approvisionnement	Emergence de quelques privés dans l'approvisionnement	Irrégularité des privés dans l'approvisionnement Faible gamme des produits offerts Pas d'approvisionnement à crédit	Encourager les privés à investir dans l'approvisionnement en intrants agricoles
Production	Une diversification des productions Certains produits sont vendus sur les marchés internationaux	Ne couvre pas toujours les besoins nationaux Faibles rendements Faible intensification Fortement dépendante de la pluviométrie Production peu mécanisée	Intensification de la production agricole Mécanisation de l'agriculture Développement de l'irrigation
Transformation	Valorisation des produits agricole Technologie accessible Existence des petites unités de transformation de l'arachide, du manioc, de céréales, oseille, tomates, de fruits etc. Existence de deux entreprises agro-industrielles (Coton et canne à sucre) Existences des magasins de stockage de céréales et des arachides Offres de produits agricoles transformés variés	a) Pertes post récolte élevées, en raison d'une inefficacité des techniques de stockage et du manque d'infrastructures de conservation et de stockage adaptées ; b) Faible productivité du travail du fait du recours massif aux techniques moins performances et peu efficaces ; de la vétusté des équipements mécaniques existants, d'une insuffisante et incorrecte maintenance des équipements, d'une méconnaissance des procédés et technologies éprouvés dans d'autres régions du pays et dans la sous-région ; c) Insuffisante qualité et hygiène des produits transformés, due aux conditions de travail,	Formation pour améliorer la qualité de l'hygiène des produits Protéger, les récoltes et les stocks des produits agricoles Recherche sur les technologies et équipements de transformation adaptés

Commercialisation	<p>Existence du dispositif de collecte et de diffusion de l'information</p> <p>Existence de nombreux marchés hebdomadaires</p> <p>Existence d'un important réseau de pistes rurales</p> <p>Existence des OP dans plusieurs filières</p> <p>Large gamme de produits commercialisables</p>	<p>a) Un faible surplus commercialisable par ménage et une grande dispersion géographique de l'offre des produits vivriers, malgré une tendance évidente, mais non quantifiée, à une certaine spécialisation des bassins de production polarisés par de centres de consommation ;</p> <p>b) Une faible capacité des producteurs ou leurs organisations à défendre leurs intérêts et ceux de la profession ;</p> <p>c) Des coûts de commercialisation prohibitifs pour les produits notamment maraîchers, dus, entre autres, au mauvais état des routes et pistes rurales, aux nombreuses taxes et tracasseries policières et autres prélèvements ;</p> <p>d) insuffisante exploitation des opportunités d'exportation notamment vers les pays de la sous-région, en raison, entre autres, d'une insuffisante qualité des produits, du mauvais état des voies et moyens de transport, des tracasseries administratives et policières à la frontière, du manque de professionnalisme des commerçants ;</p> <p>e) Une relative opacité des marchés, faute d'un système efficace d'information sur les prix, renforcée par l'absence de vente au poids à la collecte, à l'expédition ; cette opacité nuit aux producteurs et favorise des marges commerciales injustifiées ;</p> <p>f) Méconnaissance du positionnement des produits de la région sur les marchés sous-régionaux et des opportunités de marchés pour des produits non introduits sur ces marchés ;</p> <p>g) Dispositif du système d'information sur le marché est moins opérationnel ;</p> <p>h) Marchés hebdomadaires non aménagés ;</p> <p>i) Réseaux de pistes en mauvais état</p> <p>j) Faiblesse de l'appui à ce secteur</p> <p>k) Beaucoup d'intermédiaires</p> <p>l) Le circuit de commercialisation échappe au contrôle fiscal</p> <p>m) Beaucoup d'entraves et de tracasseries policières</p>	<p>Redynamisation du SIM</p> <p>Collaboration avec la direction des pistes rurales pour l'entretien et réhabilitation des pistes rurales</p> <p>Promotion des organisations de producteurs</p> <p>Collaboration avec les projets d'appui aux infrastructures pour les aménagements des marchés</p> <p>Actualisation et application des textes sur les systèmes de fiscalités sur le commerce des produits agricoles (interne et externe)</p> <p>Etude des marchés des produits agricoles au niveau sous-régional.</p> <p>Améliorer les circuits de commercialisation et renforcer les capacités des producteurs en marketing</p>
-------------------	--	---	--

Financement	<p>Prise en charge des financements décentralisés par des projets</p> <p>Harmonisation de la politique de financement décentralisé dans la zone CEMAC</p> <p>Existence de expériences réussies en matière de crédit et épargne rural</p> <p>Existence de crédits spécialisés dans l'approche genre</p>	<p>Faible capacité des structures de financement décentralisé</p> <p>Manque d'harmonisation dans les approches</p> <p>Conditions d'accès aux crédits inadaptées</p> <p>Insuffisante couverture du territoire national</p> <p>Dépendance quasi-totale des lignes de crédit des projets</p> <p>Inadéquation de l'offre de crédit avec la capacité d'absorption des demandeurs</p> <p>Manque d'application de la politique de financement dans la zone CEMAC</p> <p>Méconnaissance des sources de financement des OP.</p>	<p>Création d'un fond de développement agricole</p> <p>Réglementation du secteur de la micro-finance dans le secteur agricole</p> <p>Diversifié l'offre de produits de crédit</p> <p>Vulgarisation des test de financement de la zone CEMAC</p> <p>Information et sensibilisation des OP sur les structures de financement</p> <p>Elaboration d'une politique nationale dans le secteur finance</p>
Recherche	<p>Existence des centres de recherche et des chercheurs</p> <p>Existences d'une gamme variée de semences de pré base</p> <p>Collaboration avec les institutions de recherche de la sous région</p>	<p>Inégale répartition des centres et fermes expérimentales sur le territoire national</p> <p>Faibles capacités des centres et fermes</p> <p>Faible diffusion des variétés sélectionnées</p> <p>Insuffisantes exploitation de la collaboration avec les autres institutions de recherche</p>	<p>Réhabiliter et renforcer les centres et fermes pour une meilleure production et diffusion des semences de pré base et de base ; et pour une meilleure production/adaptation technologie et équipement de transformation de produit</p> <p>Mise en place d'un cadre de concertation recherche/vulgarisation/producteur pour adapter la recherche aux besoins des utilisateurs et informer les utilisateurs des résultats de la recherche.</p>

ANNEXE 5 : FEUILLE DE ROUTE POUR LA REFORME DU SECTEUR COTON

Feuille de Route pour la Réforme du Secteur Coton au Tchad

<u>Décisions/Actions Préalables au Désengagement de l'État</u>	<u>Conditions de Redressement de la CotonTchad 1/</u>	<u>Instance Responsable</u>	<u>Échéance</u>
<i>A. Décisions/Choix du Gouvernement</i>			
Sauvetage de la Campagne de commercialisation 2004/2005 et le Crédit de Productivité 2005/2006	Sauvetage de la Campagne de commercialisation 2004/2005 et le Crédit de Productivité 2005/2006	La CotonTchad, le Ministère des Finances, le Pool Bancaire, Bailleurs	Fin Février 2005
Confirmation d'une Équipe Technique (dirigée par une forte personnalité) pour la Coordination de la réforme de la filière coton		HCI/Ministère du Commerce (MC)	Fin Mars 2005
Choix de l'option de Privatisation par le Gouvernement (par actions ou par cession d'actifs (en bloc, 2 ou plusieurs lot, etc.}.) 2/		MC/HCI	Fin Septembre 2005
Décision sur l'application de prix unique ou prix différenciés selon les zones pour les intrants et le coton-graine		MC/HCI	Fin Mars 2006
Conditions de maintien de production du coton dans toutes les zones actuellement couvertes par la CotonTchad		MC/HCI	Fin Mars 2006

Feuille de Route pour la Réforme du Secteur Coton au Tchad

<u>Décisions/Actions Préalables au Désengagement de l'État</u>	<u>Conditions de Redressement de la CotonTchad 1/</u>	<u>Instance Responsable</u>	<u>Échéance</u>
	Décision sur le sort de la Société Huilerie-Savonnerie SA dans l'intérêt du secteur coton à l'issue du travail du Comité ad hoc, mis en place par le Ministre du Commerce	MC, Secrétariat au Désengagement, HCI,	Fin Mai 2005
	Respect des Engagements de l'État envers la CotonTchad (arriérés niveau des conventions, titrisation, remboursements TVA, paiements différentiels des prix,	MC, Ministère des Finances, La CotonTchad	Mars/Avril 2005
	Respect de la Neutralité de la TVA	Ministère des Finances, La CotonTchad	Mars/Avril 2005
	Décision pour renforcer les fonds propres de la CotonTchad et assainir son financement à travers une Restructuration Financière	Conseil d'Administration et AGE de la CotonTchad	Février 2005
	Contrôle des coûts de production et recadrement des normes de consommation	La CotonTchad	2005-2007
	Révision du mécanisme de fixation du prix au producteur et constitution d'un Fonds de Soutien	La CotonTchad, Producteurs, MC	Mars/Avril 2005
	Intégration des producteurs dans le Conseil d'Administration de la CotonTchad en tant qu'observateurs	Conseil d'Administration de la CotonTchad	Février 2005

Feuille de Route pour la Réforme du Secteur Coton au Tchad

<u>Décisions/Actions Préalables au Désengagement de l'État</u>	<u>Conditions de Redressement de la CotonTchad 1/</u>	<u>Instance Responsable</u>	<u>Échéance</u>
<p>Définition du Rôle de l'État au regard des fonctions critiques régaliennes dans une Filière privatisée</p> <p>--l'organisation et financement de la Recherche Coton</p> <p>--programme d'entretien des pistes cotonnières</p> <p>--organisation et financement de la formation/structuration des producteurs (ce programme devrait être discuté et finalisé avec le (ou les) Opérateur(s) éventuel(s))</p> <p>-- programme de vulgarisation agricole (à revoir et discuter avec le(s) opérateur(s))</p>		<p>Équipe Technique (ET)</p> <p>ET, ITRAD, Minagri, CotonTchad ET, CotonTchad, MinTP?</p> <p>ET, CTRC, CotonTchad, MinAgri</p> <p>ET, CotonTchad, ONDR</p>	<p>Fin Mars 2006</p>
<p>Définition d'un Cadre Règlementaire d'une Filière Privatisée 3/</p> <p>-- principes généraux de mise en place d'une interprofession</p> <p>-- conditions d'entrée dans, et de sortie, des professions du secteur coton</p> <p>-- dépendant du choix de privatisation, définition de:</p> <ul style="list-style-type: none"> * les grands lignes concernant l'approvisionnement en intrants, l'octroi de crédit et son recouvrement * définition des zones d'exclusivité dans une scénario de deux ou trois opérateurs <p>-- confirmation du principe d'un mécanisme de fixation du prix au producteur et le rôle de l'interprofession</p> <p>-- confirmation de décision concernant des prix uniques ou différenciés par région</p>		<p>Équipe Technique (ET)</p>	<p>Fin Mars 2006</p>

Feuille de Route pour la Réforme du Secteur Coton au Tchad

<u>Décisions/Actions Préalables au Désengagement de l'État</u>	<u>Conditions de Redressement de la CotonTchad 1/</u>	<u>Instance Responsable</u>	<u>Échéance</u>
-- En cas de maintien de la culture en zones marginales, indication du cadre d'incitation -- confirmation de la nécessité d'un système de fonds de soutien interne à gérer par l'interprofession -- contributions attendues de(s) opérateur(s) au financement des fonctions critiques		Équipe Technique (ET)	Fin Mars 2006
Recrutement d'un Cabinet/Banque d'Affaires		MC/Commission de Désengagement(CD)/ET	Fin Décembre 2005
--Évaluation des actifs et du passif de la CotonTchad et de ses relations financières avec l'huilerie/savonnerie		CD/ET	Fin Mars 2006
--Préqualification des investisseurs potentiels		CD/ET/Banque d'Affaires	Fin Mai 2006
--Préparation des Documents d'Appel d'Offres (à inclure)		CD/ET/Banque d'Affaires	Fin Septembre 2006
* projet de Convention définissant les relations État/Interprofession			
* Cadre Réglementaire du secteur coton/Cahiers de Charge			
--Lancement de l'Appel d'Offres		MC/CD	Fin Novembre 2006
-- Signature de(s) Convention(s) de cession			Juin 2007

1/ Le redressement de la CotonTchad, bien que nécessaire, ne doit pas constituer un préalable à la privatisation

2/ Les bailleurs soutiennent les conclusions de l'étude par C2G qui propose la cession par actifs, mais la décision finale appartient au Gouvernement

3/ L'idée ici sera de définir les grands principes du fonctionnement d'un secteur coton privatisé, la définition des modalités de mise en oeuvre opérationnelle sera la responsabilité de l'interprofession.

ANNEXE 6 : SCHEMA DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE, OBJECTIFS, PROGRAMMES PRIORITAIRES ET DOMAINES D'INTERVENTION PRIORITAIRE

Objectif de développement	Programmes prioritaires	Domaines prioritaires	Résultats attendus
Augmentation durable de la production agricole dans un environnement préservé et sécurisé	Amélioration de l'efficacité des interventions publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Réorganisation et renforcement des capacités des services de l'Etat ; • Recentrage des fonctions de l'Etat (Conception/actualisation, programmation, contrôle et suivi des politiques, de la réglementation et de la législation). 	<ul style="list-style-type: none"> • L'accès des populations notamment les groupes vulnérables aux aliments sains et en quantité suffisante, est assuré en tout temps et tout lieu ; • Des revenus et des emplois en milieu rural sont créés ; • La part de l'agriculture dans le PIB est substantiellement accrue • Le niveau et la qualité de vie des ruraux sont durablement améliorés ; • L'intégration régionale du Tchad est renforcée.
	Promotion du secteur privé et associatif	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation et structuration du monde rural ; • Amélioration du cadre d'intervention du secteur privé et associatif ; • Organisation et professionnalisation de l'offre des services adaptées (formation, recherche, vulgarisation, conseil, appui) aux besoins et demandes des acteurs des filières. 	
	Amélioration de l'environnement socio-économique des acteurs des filières	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la communication (voie et moyen de transport, média, télécommunication) ; • Diversification de sources d'énergie et amélioration de l'accès des populations à ces sources ; • Renforcement des services sociaux de base (éducation, santé, eau potable) et amélioration de l'accès des populations à ces services ; • Actualisation et large diffusion de la loi foncière ; • Gestion durable et préservation des ressources naturelles 	
	Relance des productions vivrières	<ul style="list-style-type: none"> • Diversification et intensification des cultures vivrières ; • Amélioration de la disponibilité alimentaire dans le temps et l'espace ; • Diversification de l'alimentation 	
	Développement des productions à but commercial	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des productions par la transformation et la commercialisation au plan national et international ; • Promotion (faire connaître et reconnaître) des produits à but commercial ; • Intensification des cultures à but commercial. 	
	Développement des productions industrielles	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des conditions d'achat des produits par les agro-industries et sécurisation des contrats d'achat ; • Intensification des cultures industrielles. 	

ANNEXE 7 : COUTS DETAILLES

REPUBLICQUE DU TCHAD
 SCHEMA DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE
 Table 1. Programme de relance des productions vivrières
Detailed Costs

	Unit	Quantities										Total	Unit Cost (F CFA Million)
		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015		
I. Investment Costs													
A. Appui aux cultures vivrières													
Aménagements partiels /a	ha	1 000	1 000	1 000	1 500	2 000	2 000	2 000	1 500	1 000	-	13 000	1,5
Réhabilitation complète des barrages	ha	3 000	3 000	3 000	3 000	-	-	-	-	-	-	12 000	4
Aménagements complets	ha	500	500	750	750	1 000	2 000	2 500	1 000	1 000	-	10 000	6
Adaptation semences et réfénciels technico-économiques	forfait												
Multiplication et diffusion des semences /b	forfait												
Subtotal Appui aux cultures vivrières													
B. Suivi-évaluation dispositif institutionnel d'alerte rapide /c													
Renforcement du dispositif /d	forfait												
Réhabilitation/créaction infrastructures de stockage et de marchés	forfait												
Subtotal Suivi-évaluation dispositif institutionnel d'alerte rapide													
C. Diversification de l'alimentation/suivi nutritionnel	forfait												
D. Restauration et gestion intégrées de la fertilité des sols	forfait												
Total													

/a coût comprend étude, travaux et mise en valeur aménagements, formation producteurs, réhabilitation voie d'accès au AHA

/b et référentiels technico-économiques

/c action complétant celle prévue dans dispositif de veille et d'alerte rapide du PNSA

/d 4700000 F CFA au niveau national, 9400000 au niveau régional, 14100000 au niveau départemental et 18800000 niveau communal

REPUBLICQUE DU TCHAD
SCHEMA DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE
Table 1. Programme de relance des productions vivrières
Detailed Costs

	Base Cost (F CFA Million)										
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
I. Investment Costs											
A. Appui aux cultures vivrières											
Aménagements partiels /a	1 500,0	1 500,0	1 500,0	2 250,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	2 250,0	1 500,0	-	19 500,0
Réhabilitation complète des barrages	12 000,0	12 000,0	12 000,0	12 000,0	-	-	-	-	-	-	48 000,0
Aménagements complets	3 000,0	3 000,0	4 500,0	4 500,0	6 000,0	12 000,0	15 000,0	6 000,0	6 000,0	-	60 000,0
Adaptation semences et réfénciels technico-économiques	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	120,0
Multiplication et diffusion des semences /b	-	9,4	-	9,4	-	9,4	-	9,4	-	9,4	47,0
Subtotal Appui aux cultures vivrières	16 512,0	16 521,4	18 012,0	18 771,4	9 012,0	15 021,4	18 012,0	8 271,4	7 512,0	21,4	127 667,0
B. Suivi-évaluation dispositif institutionnel d'alerte rapide /c											
Renforcement du dispositif /d	47,0	47,0	47,0	47,0	47,0	-	-	-	-	-	235,0
Réhabilitation/créaction infrastructures de stockage et de marchés	15,0	15,0	15,0	9,4	9,4	9,4	4,7	4,7	4,7	4,7	92,0
Subtotal Suivi-évaluation dispositif institutionnel d'alerte rapide	62,0	62,0	62,0	56,4	56,4	9,4	4,7	4,7	4,7	4,7	327,0
C. Diversification de l'alimentation/suivi nutritionnel	-	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	45,0
D. Restauration et gestion intégrées de la fertilité des sols	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	75,0
Total	16 581,5	16 595,9	18 086,5	18 840,3	9 080,9	15 043,3	18 029,2	8 288,6	7 529,2	38,6	128 114,0

\a coût comprend étude, travaux et mise en valeur aménagements, formator
\b et référentiels technico-économiques
\c action complétant celle prévue dans dispositif de veille et d'alerte rapide du
\d 4700000 F CFA au niveau national, 9400000 au niveau régional, 1410000

REPUBLICUE DU TCHAD
SCHEMA DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE
Table 2. Développement des productions à but commercial
Detailed Costs

	Unit	Quantities										Total	Unit Cost (F CFA Million)
		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015		
I. Investment Costs													
A. Appui aux filières													
Ciblages, études et structuration des filières	nombre	2	5	10	10	10	10	-	-	-	-	47	100
Etudes de marché et organisation de partenariat commercial	filère	2	5	5	5	5	5	5	-	-	-	32	50
Promotion des produits	nombre	-	-	4	6	12	12	12	12	12	12	82	50
Adaptation semences et référentiels technico-économiques	forfait												
Multiplication et diffusion des semences /a	forfait												
Renforcement système approvisionnement en autres intrants /l	forfait												
Développement systèmes d'irrigation	filère	2	5	5	5	5	-	-	-	-	-	22	50
Système d'information et cartographie des marchés	nombre	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	51
Réglementation et législation commerciales /c	forfait												
Contrôle et suivi qualité	forfait												
Subtotal Appui aux filières													
B. Intégration aux marchés régionaux													
Etudes de marché et organisation partenariat	nombre	-	2	5	5	5	5	5	5	-	-	32	55
Système d'information et cartographie des marchés	forfait												
Réglementation et législation commerciales /d	forfait												
Contrôle et suivi qualité	forfait												
Subtotal Intégration aux marchés régionaux													
Total Investment Costs													
II. Recurrent Costs													
Total													

/a et référentiels technico-économiques

/b engrais, pesticides

/c état des lieux, actualisation, adaptation, traduction en langues nationales et large diffusion des textes

/d Etat des lieux, actualisation, adaptation, traduction en langues nationales et large diffusion des textes

REPUBLIQUE DU TCHAD
SCHEMA DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE
Table 2. Développement des productions à but commercial

Detailed Costs

	Base Cost (F CFA Million)										
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
I. Investment Costs											
A. Appui aux filières											
Ciblages, études et structuration des filières	200,0	500,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	-	-	-	-	4 700,0
Etudes de marché et organisation de partenariat commercial	100,0	250,0	250,0	250,0	250,0	250,0	250,0	-	-	-	1 600,0
Promotion des produits	-	-	200,0	300,0	600,0	600,0	600,0	600,0	600,0	600,0	4 100,0
Adaptation semences et référentiels technico-économiques	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	120,0
Multiplication et diffusion des semences /a	-	9,4	-	9,4	-	9,4	-	9,4	-	9,4	47,0
Renforcement système approvisionnement en autres intrants /b	-	15,0	15,0	15,0	15,0	-	-	-	-	-	60,0
Développement systèmes d'irrigation	100,0	250,0	250,0	250,0	250,0	-	-	-	-	-	1 100,0
Système d'information et cartographie des marchés	51,0	51,0	51,0	51,0	51,0	51,0	51,0	51,0	51,0	51,0	510,0
Réglementation et législation commerciales /c	-	50,0	50,0	-	-	-	-	-	-	-	100,0
Contrôle et suivi qualité	40,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	220,0
Subtotal Appui aux filières	503,0	1 157,4	1 848,0	1 907,4	2 198,0	1 942,4	933,0	692,4	683,0	692,4	12 557,0
B. Intégration aux marchés régionaux											
Etudes de marché et organisation partenariat	-	110,0	275,0	275,0	275,0	275,0	275,0	275,0	-	-	1 760,0
Système d'information et cartographie des marchés	-	55,0	55,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	460,0
Réglementation et législation commerciales /d	-	50,0	50,0	-	-	-	-	-	-	-	100,0
Contrôle et suivi qualité	40,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	220,0
Subtotal Intégration aux marchés régionaux	40,0	235,0	400,0	345,0	345,0	345,0	345,0	345,0	70,0	70,0	2 540,0
Total Investment Costs	543,0	1 392,4	2 248,0	2 252,4	2 543,0	2 287,4	1 278,0	1 037,4	753,0	762,4	15 097,0
II. Recurrent Costs											
Total	543,0	1 392,4	2 248,0	2 252,4	2 543,0	2 287,4	1 278,0	1 037,4	753,0	762,4	15 097,0

/a et référentiels technico-économiques

/b engrais, pesticides

/c état des lieux, actualisation, adaptation, traduction en langues nati

/d Etat des lieux, actualisation, adaptation, traduction en langues nati

REPUBLICQUE DU TCHAD
SCHEMA DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE
Table 3. Relance des productions industrielles
Detailed Costs

	Unit	Quantities										Total	Unit Cost (F CFA Million)
		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015		
I. Investment Costs													
A. Appui aux filières													
Semences et référentiels technico-économiques /a	filière	-	2	2	2	2	-	-	-	-	-	8	100
Renforcement des capacités des producteurs /b	forfait												
Réorganisation et professionnalisation services pour les producteurs	filière	2	2	2	-	-	-	-	-	-	-	6	100
Réhabilitation/entretien pistes villages usines /c	filière	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	5 000	0,8
Subtotal Appui aux filières													
B. Appui à la privatisation des filières													
Renforcement des capacités des OP /d	filière	2	2	2	-	-	-	-	-	-	-	6	50
Accompagnement de la privatisation /e	forfait												
Subtotal Appui à la privatisation des filières													
Total													

/a Adaptation, multiplication et diffusion

/b sur l'utilisation de nouvelles semences et nouveaux référentiels technico-économiques

/c intervention portée sur la concertation avec le service compétent

/d sur l'analyse des contrats d'achat, la négociation, la gestion des filières et la formation des membres

/e Clarification des fonctions, renforcement des capacités des acteurs devant assurer les fonctions transférées et définition et application du calendrier de transfert de fonction

REPUBLICUE DU TCHAD
SCHEMA DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE
Table 3. Relance des productions industrielles
Detailed Costs

	Base Cost (F CFA Million)										
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
I. Investment Costs											
A. Appui aux filières											
Semences et référentiels technico-économiques /a	-	200,0	200,0	200,0	200,0	-	-	-	-	-	800,0
Renforcement des capacités des producteurs /b	-	50,0	50,0	50,0	-	-	-	-	-	-	150,0
Réorganisation et professionnalisation services pour les producteurs	200,0	200,0	200,0	-	-	-	-	-	-	-	600,0
Réhabilitation/entretien pistes villages usines /c	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	4 000,0
Subtotal Appui aux filières	600,0	850,0	850,0	650,0	600,0	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	5 550,0
B. Appui à la privatisation des filières											
Renforcement des capacités des OP /d	100,0	100,0	100,0	-	-	-	-	-	-	-	300,0
Accompagnement de la privatisation /e	50,0	50,0	-	-	-	-	-	-	-	-	100,0
Subtotal Appui à la privatisation des filières	150,0	150,0	100,0	-	400,0						
Total	750,0	1 000,0	950,0	650,0	600,0	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	5 950,0

/a Adaptation, multiplication et diffusion

/b sur l'utilisation de nouvelles semences et nouveaux référentiels technico-é

/c intervention portée sur la concertation avec le service compétent

/d sur l'analyse des contrats d'achat, la négociation, la gestion des filières et

/e Clarification des fonctions, renforcement des capacités des acteurs devant

REPUBLIQUE DU TCHAD
SCHEMA DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE
Table 4. Programme d'appui au secteur privé et associatif
Detailed Costs

Unit	Quantities											Total	Unit Cost (F CFA Million)
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015			
I. Investment Costs													
A. Renforcement des capacités													
1. Audit institutionnel et plan d'action /a													
OGN et OP	nombre	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	22
PMI/PMA /b	nombre	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	22
Subtotal Audit institutionnel et plan d'action													
2. Capacitation													
ONG et OP	forfait												
Opérateurs secteur privé (PMI/PMA) /c	forfait												
Réseau production outils agricoles et pièces détachées	forfait												
Réseaux artisans /d	forfait												
Subtotal Capacitation													
3. Mise en place infrastructures commerciales													
Marchés ruraux	nombre	6	6	6	-	-	-	-	-	-	-	18	25
Plate forme pour produits périssables	nombre	-	-	3	-	-	-	-	-	-	-	3	50
Pistes villages-marchés	km	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	10 000	0,8
Subtotal Mise en place infrastructures commerciales													
Subtotal Renforcement des capacités													
B. Financement de l'agriculture													
Audit institutionnel des structures	forfait												
Réhabilitation bâtiments et équipements	forfait												
Provision pour fonds de garantie	forfait												
Renforcement capacités des agents /e	nombre	-	-	100	100	100	-	-	-	-	-	300	2,5
Subtotal Financement de l'agriculture													
C. Equipements de l'agriculture													
Audit institutionnel des structures /f	forfait												
Réhabilitation/création centres dressage animaux /g	forfait												
Renforcement capacités des dresseurs /h	nombre	-	-	50	50	50	-	-	-	-	-	150	5
Subtotal Equipements de l'agriculture													
Total													

\a renforcement des capacités

\b après leur recensement

\c pour appui à l'émergence des opérateurs privés et associatifs

\d maintenance équipements agricoles et distribution pièces détachées

\e technique, de gestion, étude et motange des dossiers de crédit

\f et inventaire des équipements

\g et d'équipements agricoles

\h technique, de gestion et alhabétisation fonctionnelle

REPUBLIQUE DU TCHAD
SCHEMA DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE
Table 4. Programme d'appui au secteur privé et associatif
Detailed Costs

	Base Cost (F CFA Million)										
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
I. Investment Costs											
A. Renforcement des capacités											
1. Audit institutionnel et plan d'action /a											
ONG et OP	44,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	44,0
PMI/PMA /b	22,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22,0
Subtotal Audit institutionnel et plan d'action	66,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	66,0
2. Capacitation											
ONG et OP	-	30,0	30,0	30,0	-	-	-	-	-	-	90,0
Opérateurs secteur privé (PMI/PMA) /c	-	20,0	20,0	20,0	-	-	-	-	-	-	60,0
Réseau production outils agricoles et pièces détachées	-	150,0	150,0	150,0	-	-	-	-	-	-	450,0
Réseaux artisans /d	-	70,0	70,0	70,0	70,0	70,0	-	-	-	-	350,0
Subtotal Capacitation	-	270,0	270,0	270,0	70,0	70,0	-	-	-	-	950,0
3. Mise en place infrastructures commerciales											
Marchés ruraux	150,0	150,0	150,0	-	-	-	-	-	-	-	450,0
Plate forme pour produits périssables	-	-	150,0	-	-	-	-	-	-	-	150,0
Pistes villages-marchés	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0	8 000,0
Subtotal Mise en place infrastructures commerciales	950,0	950,0	1 100,0	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0	8 600,0
Subtotal Renforcement des capacités	1 016,0	1 220,0	1 370,0	1 070,0	870,0	870,0	800,0	800,0	800,0	800,0	9 616,0
B. Financement de l'agriculture											
Audit institutionnel des structures	30,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30,0
Réhabilitation bâtiments et équipements	-	50,0	50,0	-	-	-	-	-	-	-	100,0
Provision pour fonds de garantie	-	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	-	-	-	-	500,0
Renforcement capacités des agents /e	-	-	250,0	250,0	250,0	-	-	-	-	-	750,0
Subtotal Financement de l'agriculture	30,0	150,0	400,0	350,0	350,0	100,0	-	-	-	-	1 380,0
C. Equipements de l'agriculture											
Audit institutionnel des structures /f	30,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30,0
Réhabilitation/création centres dressage animaux /g	-	200,0	200,0	200,0	200,0	-	-	-	-	-	800,0
Renforcement capacités des dresseurs /h	-	-	250,0	250,0	250,0	-	-	-	-	-	750,0
Subtotal Equipements de l'agriculture	30,0	200,0	450,0	450,0	450,0	-	-	-	-	-	1 580,0
Total	1 076,0	1 570,0	2 220,0	1 870,0	1 670,0	970,0	800,0	800,0	800,0	800,0	12 576,0

/a renforcement des capacités

/b après leur recensement

/c pour appui à l'émergence des opérateurs privés et associatifs

/d maintenance équipements agricoles et distribution pièces détachées

/e technique, de gestion, étude et motange des dossiers de crédit

/f et inventaire des équipements

/g et d'équipements agricoles

/h technique, de gestion et alhabétisation fonctionnelle

REPUBLIQUE DU TCHAD
SCHEMA DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE
Table 5. Programme d'appui au secteur public
Detailed Costs

	Unit	Quantities										Total	Unit Cost (F CFA Million)	
		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015			
I. Investment Costs														
A. Renforcement capacités ses services du MINAGRI														
Audit institutionnelle du Ministère de l'Agriculture	nombre	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	22	
Appui à la déconcentration des services /a	forfait													
Réhabilitation des bâtiments et équipements des	forfait													
Appui au recentrage des fonctions	forfait													
Recyclage des agents et cadres	nombre	-	-	100	100	100	-	-	-	-	-	300	2,5	
Subtotal Renforcement capacités ses services du MINAGRI														
B. Recherche agricole														
Audit institutionnel des institutions	forfait													
Réhabilitation bâtiments et équipements	forfait													
Provision pour la recherche /b	forfait													
Recyclage chercheurs	nombre	-	-	20	20	20	-	-	-	-	-	60	5	
Subtotal Recherche agricole														
C. Formation rurale et agricole														
Audit institutionnel des structures de formation	forfait													
Réhabilitation et équipements de centres de formation	forfait													
Réforme de l'enseignement agricole /c	forfait													
Recyclage des enseignants	nombre	-	-	50	50	50	50	-	-	-	-	200	1,5	
Subtotal Formation rurale et agricole														
D. Mécanisme d'aide à la décision														
1. Mise en oeuvre et suivi du SDA	forfait													
2. Mise en place et fonctionnement Cellule AHA /d	forfait													
3. Dynamisation de structures de statistiques agricoles /e	forfait													
Subtotal Mécanisme d'aide à la décision														
E. Vulgarisation agricole														
Audit institutionnel des structures de vulgarisation	forfait													
Réhabilitation et équipements de structures de vulgarisation	forfait													
Mise à niveau des agents de vulgarisation	forfait													
recentrage et transfert des fonctions	forfait													
Subtotal Vulgarisation agricole														
F. Réglementation et législation /f	forfait													
Total														

\a élaboration du décret portant réorganisation du MINAGRI à la base et diffusion des textes

\b semences, techniques culturales, équipements de transformation de produits, référentiels technico-économiques

\c pour l'adapter aux besoins et demandes des producteurs, aux objectifs de l'Etat et aux contingences locales actuelles

\d en charge de l'identification de superficies aménageables, définition de norme des aménagement par type, contrôle et suivi, mise en place base des données

\e audit institutionnel, renforcement des capacités et production et diffusion des données

\f Actualisation, adaptation des textes de loi et décrets (code d'investissement, loi coopérative et associations, commerce des produits végétaux, des intrants, des produits, etc.

	Base Cost (F CFA Million)										
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
I. Investment Costs											
A. Renforcement capacités ses services du MINAGRI											
Audit institutionnelle du Ministère de l'Agriculture	22,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22,0
Appui à la déconcentration des services /a	70,0	70,0	70,0	-	-	-	-	-	-	-	210,0
Réhabilitation des bâtiments et équipements des	-	100,0	100,0	100,0	-	-	-	-	-	-	300,0
Appui au recentrage des fonctions	-	30,0	30,0	30,0	-	-	-	-	-	-	90,0
Recyclage des agents et cadres	-	-	250,0	250,0	250,0	-	-	-	-	-	750,0
Subtotal Renforcement capacités ses services du MINAGRI	92,0	200,0	450,0	380,0	250,0	-	-	-	-	-	1 372,0
B. Recherche agricole											
Audit institutionnel des institutions	22,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22,0
Réhabilitation bâtiments et équipements	-	70,0	70,0	-	-	-	-	-	-	-	140,0
Provision pour la recherche /b	-	70,0	70,0	70,0	70,0	70,0	70,0	70,0	70,0	70,0	630,0
Recyclage chercheurs	-	-	100,0	100,0	100,0	-	-	-	-	-	300,0
Subtotal Recherche agricole	22,0	140,0	240,0	170,0	170,0	70,0	70,0	70,0	70,0	70,0	1 092,0
C. Formation rurale et agricole											
Audit institutionnel des structures de formation	22,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22,0
Réhabilitation et équipements de centres de formation	-	70,0	70,0	-	-	-	-	-	-	-	140,0
Réforme de l'enseignement agricole /c	-	-	70,0	70,0	70,0	-	-	-	-	-	210,0
Recyclage des enseignants	-	-	75,0	75,0	75,0	75,0	-	-	-	-	300,0
Subtotal Formation rurale et agricole	22,0	70,0	215,0	145,0	145,0	75,0	-	-	-	-	672,0
D. Mécanisme d'aide à la décision											
1. Mise en oeuvre et suivi du SDA	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	300,0
2. Mise en place et fonctionnement Cellule AHA /d	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	300,0
3. Dynamisation de structures de statistiques agricoles /e	100,0	50,0	50,0	50,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	430,0
Subtotal Mécanisme d'aide à la décision	160,0	110,0	110,0	110,0	90,0	90,0	90,0	90,0	90,0	90,0	1 030,0
E. Vulgarisation agricole											
Audit institutionnel des structures de vulgarisation	22,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22,0
Réhabilitation et équipements de structures de vulgarisation	-	35,0	35,0	-	-	-	-	-	-	-	70,0
Mise à niveau des agents de vulgarisation	50,0	50,0	50,0	-	-	-	-	-	-	-	150,0
recentrage et transfert des fonctions	-	-	-	-	70,0	70,0	70,0	-	-	-	210,0
Subtotal Vulgarisation agricole	72,0	85,0	85,0	-	70,0	70,0	70,0	-	-	-	452,0
F. Réglementation et législation /f	-	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	-	-	-	600,0
Total	368,0	705,0	1 200,0	905,0	825,0	405,0	330,0	160,0	160,0	160,0	5 218,0

la élaboration du décret portant réorganisation du MINAGRI à la base et c
 lb semences, techniques culturales, équipements de transformation de pr
 lc pour l'adapter aux besoins et demandes des producteurs, aux objectifs
 ld en charge de l'identification de supecifics aménageables, définition de r
 le audit institutionnel, renforcement des capacités et production et diffusio
 lf Actualisation, adaptation des textes de loi et décrets (code d'investissen

REPUBLIQUE DU TCHAD
SCHEMA DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE
Table 6. Amélioration de l'environnement socio-économique de la production
Detailed Costs

Unit	Base Cost (F CFA Million)										Total	
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015		
I. Investment Costs												
A. Légistaltion, communication, femmes												
Adaptation de la loi foncière et mise en place des pilotes	forfait	100,0	100,0	5,0	5,0	-	-	-	-	-	-	210,0
Evaluation du taux de couverture nationale en radio et télécommunicat	forfait	22,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22,0
Amélioration couverture nationale radio et télécommunication	forfait	-	100,0	100,0	55,0	55,0	-	-	-	-	-	310,0
Place femme et jeunes dans développement /a	forfait	22,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22,0
Renforcement capacités organisation des femmes et jeunes	forfait	-	70,0	70,0	70,0	-	-	-	-	-	-	210,0
Subtotal Légistaltion, communication, femmes		144,0	270,0	175,0	130,0	55,0	-	-	-	-	-	774,0
B. Renforcement des concertations												
Services sociaux de base /b	forfait	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	250,0
Elevage, eau et environnement	forfait	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	250,0
Plan, transport, communication	forfait	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	250,0
Subtotal Renforcement des concertations		75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	750,0
Total		219,0	345,0	250,0	205,0	130,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	1 524,0

\a évaluation et plan d'action

\b (eau, santé, éducation)

REPUBLIQUE DU TCHAD
SCHEMA DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE
Disbursement Accounts by Financiers

	(F CFA Million)				(EURO '000)			
	The Government	Autres bailleurs	Bénéficiaires	Total	The Government	Autres bailleurs	Bénéficiaires	Total
	Amount	Amount	Amount	Amount	Amount	Amount	Amount	Amount
1. Fonds production vivrière	29 388,5	110 207,0	7 347,1	146 942,7	44 868,0	168 255,0	11 217,0	224 340,0
2. Fonds production à but commercial	3 480,7	11 312,1	2 610,5	17 403,3	5 314,0	17 270,4	3 985,5	26 569,9
3. Fonds productions industrielles	1 349,8	2 699,5	2 699,5	6 748,8	2 060,7	4 121,4	4 121,4	10 303,6
4. Fonds secteur privé et associatif	2 904,6	11 618,6	-	14 523,2	4 434,6	17 738,3	-	22 172,9
5. Fonds services de l'Etat	1 771,8	4 134,1	-	5 905,9	2 705,0	6 311,7	-	9 016,7
6. Fonds environnement socio-économique	516,2	1 204,4	-	1 720,6	788,1	1 838,8	-	2 626,9
Total PROJECT COSTS	39 411,6	141 175,8	12 657,2	193 244,6	60 170,3	215 535,6	19 323,9	295 029,9

	(F CFA Million)				(US\$ '000)			
	The Government	Autres bailleurs	Bénéficiaires	Total	The Government	Autres bailleurs	Bénéficiaires	Total
	Amount	Amount	Amount	Amount	Amount	Amount	Amount	Amount
1. Fonds production vivrière	29 388,5	110 207,0	7 347,1	146 942,7	62 528,8	234 483,0	15 632,2	312 644,0
2. Fonds production à but commercial	3 480,7	11 312,1	2 610,5	17 403,3	7 405,6	24 068,4	5 554,2	37 028,2
3. Fonds productions industrielles	1 349,8	2 699,5	2 699,5	6 748,8	2 871,8	5 743,7	5 743,7	14 359,2
4. Fonds secteur privé et associatif	2 904,6	11 618,6	-	14 523,2	6 180,1	24 720,4	-	30 900,5
5. Fonds services de l'Etat	1 771,8	4 134,1	-	5 905,9	3 769,7	8 796,1	-	12 565,8
6. Fonds environnement socio-économique	516,2	1 204,4	-	1 720,6	1 098,3	2 562,6	-	3 660,9
Total PROJECT COSTS	39 411,6	141 175,8	12 657,2	193 244,6	83 854,4	300 374,1	26 930,1	411 158,7

REPUBLIQUE DU TCHAD
SCHEMA DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE
Components by Financiers

	(F CFA Million)				(EURO '000)			
	The Government	Autres bailleurs	Bénéficiaires	Total	The Government	Autres bailleurs	Bénéficiaires	Total
	Amount	Amount	Amount	Amount	Amount	Amount	Amount	Amount
1. PROGRAMME DE RELANCE DES PRODUCTIONS VIVIRIERES	29 388,5	110 207,0	7 347,1	146 942,7	44 868,0	168 255,0	11 217,0	224 340,0
2. DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS A BUT COMMERCIAL	3 480,7	11 312,1	2 610,5	17 403,3	5 314,0	17 270,4	3 985,5	26 569,9
3. DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS INDUSTRIELLES	1 349,8	2 699,5	2 699,5	6 748,8	2 060,7	4 121,4	4 121,4	10 303,6
4. PROMOTION DU SECTEUR PRIVE ET ASSOCIATIF	2 904,6	11 618,6	-	14 523,2	4 434,6	17 738,3	-	22 172,9
5. REORGANISATION ET RENFORCEMENT CAPACITES SERVICES DE L'ETAT	1 771,8	4 134,1	-	5 905,9	2 705,0	6 311,7	-	9 016,7
6. PROGRAMME D'APPUI A L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE	516,2	1 204,4	-	1 720,6	788,1	1 838,8	-	2 626,9
Total PROJECT COSTS	39 411,6	141 175,8	12 657,2	193 244,6	60 170,3	215 535,6	19 323,9	295 029,9

	(F CFA Million)				(US\$ '000)			
	The Government	Autres bailleurs	Bénéficiaires	Total	The Government	Autres bailleurs	Bénéficiaires	Total
	Amount	Amount	Amount	Amount	Amount	Amount	Amount	Amount
1. PROGRAMME DE RELANCE DES PRODUCTIONS VIVIRIERES	29 388,5	110 207,0	7 347,1	146 942,7	62 528,8	234 483,0	15 632,2	312 644,0
2. DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS A BUT COMMERCIAL	3 480,7	11 312,1	2 610,5	17 403,3	7 405,6	24 068,4	5 554,2	37 028,2
3. DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS INDUSTRIELLES	1 349,8	2 699,5	2 699,5	6 748,8	2 871,8	5 743,7	5 743,7	14 359,2
4. PROMOTION DU SECTEUR PRIVE ET ASSOCIATIF	2 904,6	11 618,6	-	14 523,2	6 180,1	24 720,4	-	30 900,5
5. REORGANISATION ET RENFORCEMENT CAPACITES SERVICES DE L'ETAT	1 771,8	4 134,1	-	5 905,9	3 769,7	8 796,1	-	12 565,8
6. PROGRAMME D'APPUI A L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE	516,2	1 204,4	-	1 720,6	1 098,3	2 562,6	-	3 660,9
Total PROJECT COSTS	39 411,6	141 175,8	12 657,2	193 244,6	83 854,4	300 374,1	26 930,1	411 158,7

REPUBLIQUE DU TCHAD
SCHEMA DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE
Financing Plan

	(EURO '000)				(F CFA Million)			
	Foreign	Local	Total	Percent	Foreign	Local	Total	Percent
The Government	-0,0	60 170,3	60 170,3	20,4	0,0	39 411,6	39 411,6	20,4
Autres bailleurs	67 139,6	148 396,1	215 535,6	73,1	43 976,4	97 199,4	141 175,8	73,1
Bénéficiaires	7 241,1	12 082,8	19 323,9	6,5	4 742,9	7 914,2	12 657,2	6,5
Total	74 380,7	220 649,2	295 029,9	100,0	48 719,4	144 525,2	193 244,6	100,0

	(US\$ '000)				(F CFA Million)			
	Foreign	Local	Total	Percent	Foreign	Local	Total	Percent
The Government	0,0	83 854,4	83 854,4	20,4	0,0	39 411,6	39 411,6	20,4
Autres bailleurs	93 566,8	206 807,3	300 374,1	73,1	43 976,4	97 199,4	141 175,8	73,1
Bénéficiaires	10 091,4	16 838,8	26 930,1	6,5	4 742,9	7 914,2	12 657,2	6,5
Total	103 658,2	307 500,4	411 158,7	100,0	48 719,4	144 525,2	193 244,6	100,0

REPUBLIQUE DU TCHAD
SCHEMA DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE
Financing of Investment/Recurrent Costs and Financial Charges by Year

	Financing (F CFA Million)										
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
I. Investment Costs											
The Government	4 035,4	4 660,0	5 593,2	5 698,4	3 569,5	4 671,9	5 225,8	2 763,8	2 568,3	625,2	39 411,6
Autres bailleurs	14 612,1	16 575,5	19 822,9	20 438,8	12 476,7	16 897,0	19 109,1	9 984,7	9 278,1	1 981,0	141 175,8
Bénéficiaires	1 231,1	1 512,2	1 761,7	1 730,7	1 246,3	1 503,2	1 545,0	921,6	842,3	362,9	12 657,2
Total Investment Costs	19 878,7	22 747,6	27 177,8	27 867,9	17 292,6	23 072,1	25 879,9	13 670,1	12 688,7	2 969,1	193 244,6
II. Recurrent Costs											
III. Financial Charges											
Total Financing of Costs	19 878,7	22 747,6	27 177,8	27 867,9	17 292,6	23 072,1	25 879,9	13 670,1	12 688,7	2 969,1	193 244,6

REPUBLIQUE DU TCHAD
SCHEMA DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE
Financing of Investment/Recurrent Costs and Financial Charges by Year

	Financing (F CFA Million)										
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
I. Investment Costs											
The Government	4 035,4	4 660,0	5 593,2	5 698,4	3 569,5	4 671,9	5 225,8	2 763,8	2 568,3	625,2	39 411,6
Autres bailleurs	14 612,1	16 575,5	19 822,9	20 438,8	12 476,7	16 897,0	19 109,1	9 984,7	9 278,1	1 981,0	141 175,8
Bénéficiaires	1 231,1	1 512,2	1 761,7	1 730,7	1 246,3	1 503,2	1 545,0	921,6	842,3	362,9	12 657,2
Total Investment Costs	19 878,7	22 747,6	27 177,8	27 867,9	17 292,6	23 072,1	25 879,9	13 670,1	12 688,7	2 969,1	193 244,6
II. Recurrent Costs											
III. Financial Charges											
Total Financing of Costs	19 878,7	22 747,6	27 177,8	27 867,9	17 292,6	23 072,1	25 879,9	13 670,1	12 688,7	2 969,1	193 244,6

REPUBLIQUE DU TCHAD
SCHEMA DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE

Financi

Financing of Investment/Recurrent Costs and Financial Charges by Year

	Financing (EURO '000)										
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
I. Investment Costs											
The Government	6 161,0	7 114,5	8 539,2	8 699,8	5 449,7	7 132,7	7 978,4	4 219,5	3 921,1	954,5	60 170,3
Autres bailleurs	22 308,6	25 306,0	30 263,9	31 204,2	19 048,4	25 796,9	29 174,2	15 243,8	14 165,1	3 024,4	215 535,6
Bénéficiaires	1 879,6	2 308,7	2 689,7	2 642,4	1 902,8	2 295,0	2 358,7	1 407,1	1 285,9	554,0	19 323,9
Total Investment Costs	30 349,1	34 729,2	41 492,9	42 546,4	26 400,9	35 224,6	39 511,3	20 870,4	19 372,1	4 532,9	295 029,9
II. Recurrent Costs											
III. Financial Charges											
Total Financing of Costs	30 349,1	34 729,2	41 492,9	42 546,4	26 400,9	35 224,6	39 511,3	20 870,4	19 372,1	4 532,9	295 029,9

	Financing (US\$ '000)										
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
I. Investment Costs											
The Government	8 586,0	9 914,8	11 900,4	12 124,2	7 594,7	9 940,3	11 118,8	5 880,4	5 464,5	1 330,2	83 854,4
Autres bailleurs	31 089,6	35 266,9	42 176,3	43 486,7	26 546,2	35 951,0	40 657,7	21 244,1	19 740,7	4 214,9	300 374,1
Bénéficiaires	2 619,5	3 217,5	3 748,4	3 682,4	2 651,8	3 198,3	3 287,2	1 960,9	1 792,1	772,0	26 930,1
Total Investment Costs	42 295,1	48 399,2	57 825,2	59 293,4	36 792,7	49 089,6	55 063,6	29 085,4	26 997,2	6 317,2	411 158,7
II. Recurrent Costs											
III. Financial Charges											
Total Financing of Costs	42 295,1	48 399,2	57 825,2	59 293,4	36 792,7	49 089,6	55 063,6	29 085,4	26 997,2	6 317,2	411 158,7

REPUBLIQUE DU TCHAD
SCHEMA DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE
Components Project Cost Summary

	(F CFA Million)			(EURO '000)			% Foreign Exchange	% Total Base Costs
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total		
1. PROGRAMME DE RELANCE DES PRODUCTIONS VIVIRIERES	97 366,6	30 747,4	128 114,0	148 651,4	46 942,5	195 593,9	24	76
2. DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS A BUT COMMERCIAL	8 756,3	6 340,7	15 097,0	13 368,3	9 680,5	23 048,9	42	9
3. DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS INDUSTRIELLES	3 451,0	2 499,0	5 950,0	5 268,7	3 815,3	9 084,0	42	4
4. PROMOTION DU SECTEUR PRIVE ET ASSOCIATIF	9 321,0	3 255,0	12 576,0	14 230,5	4 969,5	19 200,0	26	7
5. REORGANISATION ET RENFORCEMENT CAPACITES SERVICES DE L'ETAT	3 548,2	1 669,8	5 218,0	5 417,2	2 549,3	7 966,4	32	3
6. PROGRAMME D'APPUI A L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE	1 158,2	365,8	1 524,0	1 768,3	558,4	2 326,7	24	1
Total BASELINE COSTS	123 601,3	44 877,7	168 479,0	188 704,3	68 515,5	257 219,8	27	100
Physical Contingencies	-	-	-	-	-	-	-	-
Price Contingencies	20 923,9	3 841,7	24 765,6	31 944,8	5 865,2	37 810,0	16	15
Total PROJECT COSTS	144 525,2	48 719,4	193 244,6	220 649,2	74 380,7	295 029,9	25	115

	(F CFA Million)			(US\$ '000)			% Foreign Exchange	% Total Base Costs
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total		
1. PROGRAMME DE RELANCE DES PRODUCTIONS VIVIRIERES	97 366,6	30 747,4	128 114,0	207 163,1	65 419,9	272 583,0	24	76
2. DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS A BUT COMMERCIAL	8 756,3	6 340,7	15 097,0	18 630,3	13 490,9	32 121,3	42	9
3. DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS INDUSTRIELLES	3 451,0	2 499,0	5 950,0	7 342,6	5 317,0	12 659,6	42	4
4. PROMOTION DU SECTEUR PRIVE ET ASSOCIATIF	9 321,0	3 255,0	12 576,0	19 831,8	6 925,6	26 757,4	26	7
5. REORGANISATION ET RENFORCEMENT CAPACITES SERVICES DE L'ETAT	3 548,2	1 669,8	5 218,0	7 549,4	3 552,7	11 102,1	32	3
6. PROGRAMME D'APPUI A L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE	1 158,2	365,8	1 524,0	2 464,3	778,2	3 242,6	24	1
Total BASELINE COSTS	123 601,3	44 877,7	168 479,0	262 981,6	95 484,4	358 466,0	27	100
Physical Contingencies	-	-	-	-	-	-	-	-
Price Contingencies	20 923,9	3 841,7	24 765,6	44 518,9	8 173,8	52 692,7	16	15
Total PROJECT COSTS	144 525,2	48 719,4	193 244,6	307 500,4	103 658,2	411 158,7	25	115

REPUBLIQUE DU TCHAD
SCHEMA DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE
Expenditure Accounts by Years -- Totals Including Contingencies

	Totals Including Contingencies (F CFA Million)										
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
I. Investment Costs											
A. Fonds d'appui à la production vivrière	16 873,3	17 483,1	19 726,0	21 275,1	10 617,9	18 144,6	22 350,1	10 560,7	9 860,0	52,0	146 942,7
B. Fonds d'appui production à but commercial	551,6	1 459,2	2 430,6	2 512,9	2 927,6	2 709,6	1 553,3	1 293,8	963,6	1 001,1	17 403,3
C. Fonds d'appui production industrielles	761,9	1 047,9	1 027,2	725,2	690,8	473,8	486,2	498,9	511,9	525,2	6 748,8
D. Fonds d'appui promotion secteur privé et associatif	1 033,9	1 000,8	1 199,7	903,4	935,4	964,9	991,7	1 019,3	1 047,7	1 076,8	10 173,6
E. Fonds d'appui réorganisation des services de l'Etat	435,2	1 108,8	2 227,2	1 915,0	1 887,0	604,3	405,5	201,9	207,4	213,0	9 205,5
F. Fonds d'appui cadre de concertation inter sectoriel	222,9	647,9	567,1	536,4	233,9	174,9	93,0	95,6	98,2	101,0	2 770,7
Total PROJECT COSTS	19 878,7	22 747,6	27 177,8	27 867,9	17 292,6	23 072,1	25 879,9	13 670,1	12 688,7	2 969,1	193 244,6

	Totals Including Contingencies (US\$ '000)										
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
I. Investment Costs											
A. Fonds d'appui à la production vivrière	35 900,7	37 198,0	41 970,3	45 266,1	22 591,3	38 605,4	47 553,5	22 469,6	20 978,6	110,5	312 644,0
B. Fonds d'appui production à but commercial	1 173,6	3 104,6	5 171,4	5 346,5	6 229,0	5 765,2	3 305,0	2 752,7	2 050,2	2 130,0	37 028,2
C. Fonds d'appui production industrielles	1 621,0	2 229,7	2 185,4	1 542,9	1 469,7	1 008,2	1 034,4	1 061,4	1 089,1	1 117,5	14 359,2
D. Fonds d'appui promotion secteur privé et associatif	2 199,7	2 129,3	2 552,6	1 922,1	1 990,2	2 053,0	2 110,1	2 168,7	2 229,0	2 291,1	21 645,9
E. Fonds d'appui réorganisation des services de l'Etat	925,9	2 359,2	4 738,8	4 074,5	4 015,0	1 285,7	862,8	429,7	441,3	453,2	19 586,1
F. Fonds d'appui cadre de concertation inter sectoriel	474,2	1 378,5	1 206,7	1 141,2	497,6	372,1	197,8	203,3	209,0	214,8	5 895,1
Total PROJECT COSTS	42 295,1	48 399,2	57 825,2	59 293,4	36 792,7	49 089,6	55 063,6	29 085,4	26 997,2	6 317,2	411 158,7